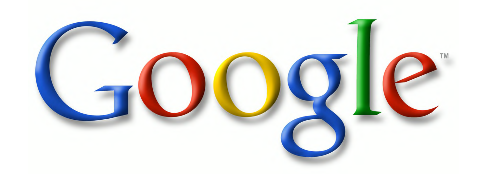
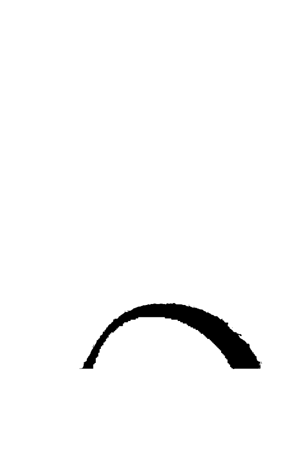








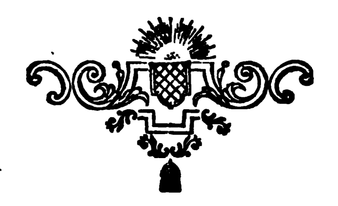




REMARQUES HISTORIQUES SUR LA BASTILLE.

Nouvelle Edition, augmentée d'un grand nombre d'anecdotes intéreſſantes & peu connues.

Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance,
On renferme ſouvent le crime & l'innocence.



A LONDRES,

MDCCLXXXIII.

TRODUCTION,

·AVIS, PREFACE,

Ou tout ce qu'on voudra.

'74 *il parut une petite Brochure intitulée* 'marques Historiques & Anecdotes sur le 'u de la Bastille, *sans nom d'auteur ni* 'imeur (*comme on le croira sans peine.*) *Ce* 'rop *peu connu renferme des détails fort exacts* 'topographie *& le régime de ce séjour* infer- '), *monument le plus odieux du despotisme* 'uverains. *Mais l'auteur s'étant renfermé* 'es *bornes trop étroites, soit qu'il n'eût pas* 's *instruit, soit qu'il n'ait pas jugé à propos* 'ler *tout ce qui concerne cette* Prison Royale, 'royons *que des détails un peu plus étendus* 'plaisir *à ceux qu'affligent les maux produits* ' *manége des Ministres, les intrigues des* ', *& les ridicules tracasseries auxquelles les* 's *aveuglés donnent le nom imposant* d'affai- Etat.

'puis *que la liberté des François a reçu, pour* dire, *le coup de la mort sous les dernieres* années

) Si le Lecteur étonné trouve l'épithete un peu , nous sommes surs qu'il la trouvera fort modeste la lecture de cet ouvrage.

années du régne de Louis XV, le Despotis[me] ce fléau du genre humain, semble s'être aff[er]mi en frappant sur tous les ordres, & en r[é]dant la terreur générale. L'espionnage & la [dé]lation, moyens presque toujours surs de p[ar]venir, ont jetté la défiance & l'aliénation d[ans] la plûpart des esprits. Le philosophe se t[ait] ou s'éxile de lui-même, & le peuple courbé s[ous] le poids de sa chaîne, acquiert peu à peu [une] froide insensibilité, qui lui ôte bientôt tout [ce] que la nature peut avoir donné d'énergie à l'esp[rit] humaine.

A la vérité la France semble reprendre une n[ou]velle face depuis l'avénement de Louis XVI a[u] beau trône de l'Europe. Les vengeances arbit[rai]res deviennent un peu moins fréquentes (2). *[Les] Ministres, les gens en place n'osent plus ab[user] du pouvoir avec autant d'effronterie: mais q[u'on] est loin encore d'y jouir de cette liberté préci[euse] qui, sans empiéter sur les loix, donne à l'hom[me] sensible & confiant le droit de s'exprimer sur [les] maux de sa patrie & sur les fautes du gouver[ne]ment!*

De tous les épouvantails *que la tyrannie a i[ma]ginés, le plus redoutable sans doute pour les i[ndi]vidus que le hasard a fait naitre français, c'es[t la]* BASTILLE. *Il est plus sûr, dit-on, dans Pa[ris] de* s'en-taire *que* d'en-parler: *cet axiome d[e la] Capitale n'a pas besoin de démonstration; on [sait] ce qu'il en a couté à un grand nombre d'écriva[ins]*

(2) Il faut convenir cependant que l'exemple réc[ent] de M. *Linguet* n'est pas propre à donner une grande i[dée] de la modération du ministere actuel.

tant du siècle dernier que de celui-ci: mais si c'est le plus sûr, ce n'est ni le plus honorable pour la génération présente, ni le plus avantageux pour la postérité; d'ailleurs depuis les progrès de l'esprit philosophique, l'humanité commence à oser élever sa voix, les Princes semblent s'accoutumer à l'entendre, & rougiroient aujourd'hui d'employer les moyens honteux qui ont terni la gloire de leurs prédécesseurs. Des Remarques sur la Bastille, & quelques révélations d'anecdotes, intéressantes par leur liaison avec l'histoire nationale, ne peuvent que produire un très grand bien dans les circonstances actuelles; & les réflexions séveres, mais vraies, qui les accompagneront, prouveront mieux le mâle courage d'un ami de la patrie, que la basse adulation du stile académique.

Sous le dernier régne que la faiblesse, l'inconséquence & les contradictions caractérisent, les Ministres ont érigé le despotisme en loi. Les lettres de cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens favoris; les droits-mêmes de la nature n'ont pas été sacrés pour eux: & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix, les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Bastille ont été remplis; & qui sait combien d'infortunés gémissent encore dans la cruelle certitude de n'être jamais délivrés, parce que leur présence, dévoilant mille secrets ignorés, couvriroit d'une trop forte confusion bien des êtres fastueux que le préjugé veut que l'on respecte.

6 Vous, Sauvages, que les voyageurs Européens ont tant calomniés: vous brulez, il est vrai, vous mangez quelque-fois vos ennemis après les avoir massacrés d'une main sanguinaire; mais du moins chez vous les motifs de la vengeance ne sont

pas fondés sur des chimeres. Un ruban rouge ou bleu vainement demandé, une croix émaillée non obtenue, un regard du maître plus ou moins favorable, & autres frivolités de cette espece, n'engendrent point chez vous ces haines de famille, ces jalousies, ces inimitiés implacables qui produisent tant de crimes en Europe. — Vous n'avez point, il est vrai, de loix longuement écrites, de code rédigé par des bavards érudits: *mais aussi vous n'avez point de noirs suppots de Thémis; vos yeux ne sont point blessés par l'aspect odieux d'un Exempt de Police: en un mot, Peuplades heureuses, vous n'avez point de* BASTILLE. *Jamais chez vous un Ministre vil & fier tout à la fois, bas & puissant, tourmenté de mille petites passions sous les dehors de la grandeur, n'a mis entre quatre murs l'habitant libre des montagnes, pour avoir dit quelques vérités utiles, ou pour être coupable de posséder une femme intrigante & jolie.*

*Dans un siecle tel que le nôtre, où les lumieres ont chassé les restes de l'ancienne barbarie, où les limites de l'autorité civile sont hautement discutées, où le pouvoir despotique & ridicule du sacerdoce connoit enfin des bornes prescrites, ce seroit sans doute bien mériter de ses concitoyens que de dévoiler à leurs yeux les intrigues sécretes, les manœuvres des hommes puissans qui ont une influence si marquée sur le bonheur & la sureté des individus: mais ce plan trop vaste n'est pas maintenant nôtre objet. Peut-être sera-t'il un jour la matiere d'un Ouvrage plus étendu, auquel la Philosophie, guidée par la raison & la vérité, pourra donner le titre d'*Histoire des grandes scélératesses humaines commises sous le sçeau de l'autorité publique, (*& assurément l'Histoire de nos temps four-*

fourniroit plus d'un volume.) *Aujourd'hui nous nous en tiendrons à ce qui concerne seulement la* Bastille. *La description de ce Château, son régime, & quelques notices sur d'illustres malheureux qui ont passé de tristes heures dans ce séjour, seront bien capables d'enchainer la curiosité des Lecteurs.*

Ce qu'en ont dit dans leurs ouvrages Madame de Staal, M. de Gourville, Mad^e. de la Riviere, M. de Bussi-Rabutin &c. est en général très peu satisfaisant, & ne donne point une idée vraie de ce que la Bastille *a été depuis eux. Les Mémoires de M. Linguet, pleins, comme tous ses ouvrages, d'un égoïsme perpétuel & souvent insupportable, ne remplissent point encore l'attente du public sur ce sujet, quoique écrits avec la chaleur particuliere à cet homme célebre: mais ces Mémoires eussent été à plus juste titre intitulés Mémoires sur la* détention de M. Linguet, *que Mémoires sur la* Bastille; *& quelque intéressant que soit par lui-même cet Ecrivain, il importe moins aux hommes d'être instruits des malheurs particuliers qu'il a essuyés, que de connoitre l'histoire détaillée de la Bastille-même, vainement annoncée par le titre.*

Puisse le jeune Monarque, qui gouverne aujourd'hui la France avec tant de gloire, anéantir pour jamais ces cachots affreux où la vertu, l'innocence & la franchise ont gémi tant de fois! Puisse ce Souverain Auguste, qui vient de donner la paix aux deux mondes, procurer le bonheur de ses propres sujets, en veillant sur les démarches de ses Ministres, en les empêchant de faire servir à leur vengeance particuliere le pouvoir qu'il est obligé de leur confier! De mille infortunés qui ont maudit,

à la Bastille, *leur existence & le gouvernement qui les vit naître, il en est au moins les trois-quarts dont la détention fut l'ouvrage secret d'un homme en place. Combien peut-être encore, dans les soupirs amers qu'ils exhalent, s'en prennent vainement au Monarque bienfaisant & sage, aux yeux duquel d'illustres fripons les ont noircis?*



REMARQUES HISTORIQUES ET ANECDOTES SUR LA BASTILLE.

De tous les ſupplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs ſemblables, la *Priſon*, ſurtout quand elle eſt prolongée, eſt peut-être le plus rigoureux & le plus inſupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de ſon ſort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui ſe font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, ſont des tourmens beaucoup plus ſenſibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience ſeule peut donner une idée vraie. Tel eſt cependant le moindre des maux que l'on ſouffre à la *Baſtille*.

Le mépris de toutes les loix humaines y ſemble affecté. A la détention la plus ſévere, aux précautions les plus minutieuſes & les plus humiliantes, on y joint la léſine la plus dégoutante dans le régime, l'hypocriſie la plus noire dans les offres de ſervice, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des piéges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire, l'ironie même la plus amere envers des plaintes longtemps étouffées par la crainte; enfin tout ce que l'on peut concevoir de déſolant pour le cœur humain eſt raſſemblé, pour le ſupplice des hommes ſouvent les moins coupables, dans ces fameuſes tours que l'efféminé Pariſien contemple d'un œil ſtupide à l'extrêmité de ſa Capitale.

Ce Château, non moins redouté des étrangers que des Français, n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du coté du fauxbourg Saint Antoine. Il ne consistoit que dans deux tours assez élévées, flanquées de deux murs prolongés aux deux cotés, & au milieu une porte étroite, dans le goût gothique, par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce temps-là.

Hugues d'Aubriot, né à Dijon en Bourgogne, de parens obscurs, mais qui par la faveur de quelques grands, & un mérite réel, trouva moyen de s'avancer, sous le régne de Charles-Cinq, devint Prévôt de Paris & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le Roi voulut faire construire pour la sureté de la ville. Ce fut lui qui en donna le dessein, & qui posa la premiere pierre de ce Château, ou plutôt alors de cette Porte, le 22 *Avril* 1369.

Ce fondateur de la Bastille, qui ne prévoyoit guere sans doute l'usage que l'on feroit dans la suite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embellissement & la commodité de Paris. C'est lui qui fit bâtir le Pont au *Change, anciennement appellé Grand-Pont*, les murs de la porte Saint Antoine le long de la Seine pour retenir la riviere dans les débordemens, ainsi que le *Petit Châtelet* qui fut construit dans le dessein de réprimer les excès des Etudians de l'Université.

Ce même Aubriot, dont l'Histoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le Clergé, jaloux dans tous les temps & persécuteur du vrai mérite, conjura sa perte. Les suppots de l'Université, dont ce Magistrat avoit voulu arrêter la licence, se joignirent aux Prêtres; ils employerent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne savoient point encore résister. Ils l'accuserent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la Maison d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le persécu-

exécutoient. On surprit un ordre de la Cour, & il fut enfermé à la Bastille même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après on le transféra dans les prisons de l'Evêché que l'on nommoit *Oubliettes*: nom bien connu en France, & qui exprime assez le genre de supplice destiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus sortir.

On voit encore de ces *Oubliettes* au Château de Loches en Touraine, au Château d'Angers, au Plessis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & surtout dans un ancien Château du Cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri sur les barbares précautions de ses prédécesseurs. Les *Oubliettes* qu'il faisoit construire étoient des puits à plusieurs chambres dont quelques unes étoient remplies d'eau, & par le moyen desquelles on inondoit facilement les autres, lorsque des vengeances particulières, voilées sous le prétexte du *bien de l'Etat*, l'exigeoient. Quant aux *Oubliettes* garnies de moulins à rasoirs, qui coupoient en pièces les prisonniers qu'on y faisoit tomber, par le moyen d'une bascule à secret, il est probable que c'est une fable, malgré le témoignage de la populace de *Blois* qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en soutane du Prévot d'Aubriot parvinrent à le faire condamner à une prison perpétuelle, & à être eux-mêmes ses Geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du règne de Charles-Six, le peuple de Paris se souleva contre les impôts excessifs que le malheureux état de la France rendoit alors presque indispensables. Les séditieux s'armerent, & conduits par le nommé *Caboche* écorcheur, ils forcerent les portes de l'Hotel de ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépot & les donner à ceux qui en manquoient; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer, ce qui leur fit donner le nom bisare de *Maillotins*; ils commirent mille excès dans Paris, se vengerent d'une partie des Traitans qui étoient cause selon eux de la cherté du

étoit naturellement destiné à en rassurer les habitans contre des incursions hostiles. Comment est-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le funeste à ceux mêmes pour la protection desquels il fut construit!

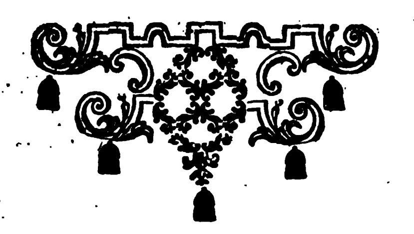
La Rue qui borde l'enceinte du fossé offre encore des maisons, ou plutôt des baraques, du temps de Charles VI., & ce n'est pas l'endroit le moins détestable & le moins malpropre de cette ville si vantée, qu'on peut appeller à juste titre la premiere de l'Europe pour la saleté de ses rues, la construction dégoutante de la plupart de ses édifices, & surtout pour le coup d'œil affreux de sa populace. Les Boulevards (nommés autrefois *Bouleverds*, & avec plus de raison) ainsi que les immenses fossés qui environnent aujourd'hui la *Bastille*, ne furent construits qu'en 1634.

Cette Prison, la honte de la France, quoique décorée du titre de *Château Royal*, est située sur la rive droite de la Seine, près un autre édifice royal nommé l'*Arsenal*. Son entrée est à l'extrêmité de la Rue Saint Antoine à droite. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y a un Corps de garde avancé & une sentinelle qui veille jour & nuit. Auprès de ce Corps de garde est un Pont-levis avec une grande porte très forte, & une autre Post-Porte qui conduisent dans la Cour de l'hôtel du Gouvernement; lequel est un bâtiment moderne séparé du Château par un fossé sur lequel est un Pont-levis qu'il faut passer pour arriver dans une seconde Cour, où se trouve deux autres portes & un nouveau Corps de garde. Ensuite est une forte barre à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui sépare le Corps de garde de la grande Cour.

Avant de parvenir à cette Cour, on voit qu'il faut avoir passé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes ont des sentinelles & sont fermées constamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaisseur.

On peut bien se reposer un moment ici, & se demander

à la Baſtille, *leur exiſtence & le gouvernement qui les vit naître, il en eſt au moins les trois-quarts dont la détention fut l'ouvrage ſecret d'un homme en place. Combien peut-être encore, dans les ſoupirs amers qu'ils exhalent, s'en prennent vainement au Monarque bienfaiſant & ſage, aux yeux duquel d'illuſtres fripons les ont noircis?*



REMARQUES HISTORIQUES ET ANECDOTES SUR LA BASTILLE.

De tous les ſupplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs ſemblables, la *Priſon*, ſurtout quand elle eſt prolongée, eſt peut-être le plus rigoureux & le plus inſupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de ſon ſort, la vue continuelle d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui ſe font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, ſont des tourmens beaucoup plus ſenſibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience ſeule peut donner une idée vraie. Tel eſt cependant le moindre des maux que l'on ſouffre à la *Baſtille*.

Le mépris de toutes les loix humaines y ſemble affecté. A la détention la plus ſévere, aux précautions les plus minutieuſes & les plus humiliantes, on y joint la léſiné la plus dégoutante dans le régime, l'hypocriſie la plus noire dans les offres de ſervice, la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des piéges, l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire, l'ironie même la plus amere envers des plaintes longtemps étouffées par la crainte; enfin tout ce que l'on peut concevoir de déſolant pour le cœur humain eſt raſſemblé, pour le ſupplice des hommes ſouvent les moins coupables, dans ces fameuſes tours que l'efféminé Pariſien contemple d'un œil ſtupide à l'extrémité de ſa Capitale.

Ce Château, non moins redouté des étrangers que des Français, n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du coté du fauxbourg Saint Antoine. Il ne consistoit que dans deux tours assez élévées, flanquées de deux murs prolongés aux deux cotés, & au milieu une porte étroite, dans le goût gothique, par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce temps-là.

Hugues d'Aubriot, né à Dijon en Bourgogne, de parens obscurs, mais qui par la faveur de quelques grands, & un mérite réel, trouva moyen de s'avancer, sous le régne de Charles-Cinq, devint Prévôt de Paris & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le Roi voulut faire construire pour la sureté de la ville. Ce fut lui qui en donna le dessein, & qui posa la premiere pierre de ce Château, ou plutôt alors de cette Porte, le 22 *Avril* 1369.

Ce fondateur de la Bastille, qui ne prévoyoit guere sans doute l'usage que l'on feroit dans la suite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embellissement & la commodité de Paris. C'est lui qui fit bâtir le Pont au Change, anciennement appellé *Grand-Pont*, les murs de la porte Saint Antoine le long de la Seine pour retenir la riviere dans les débordemens, ainsi que le *Petit Châtelet* qui fut construit dans le dessein de réprimer les excès des Etudians de l'Université.

Ce même Aubriot, dont l'Histoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des immondices & des eaux. Le Clergé, jaloux dans tous les temps & persécuteur du vrai mérite, conjura sa perte. Les suppots de l'Université, dont ce Magistrat avoit voulu arrêter la licence, se joignirent aux Prêtres; ils employerent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne savoient point encore résister. Ils l'accuserent d'impiété & d'héréfie. Les partisans de la Maison d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le per-

sécu-

sécutoient. On surprit un ordre de la Cour, & il fut enfermé à la Bastille-même qu'il venoit de bâtir; quelques mois après on le transféra dans les prisons de l'Evêché que l'on nommoit *Oubliettes*: nom bien connu en France, & qui exprime assez le genre de supplice destiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus sortir.

On voit encore de ces *Oubliettes* au Château de Loches en Touraine, au Château d'Angers, au Plessis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & surtout dans un ancien Château du Cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri sur les barbares précautions de ses prédécesseurs. Les *Oubliettes* qu'il faisoit construire étoient des puits à plusieurs chambres dont quelques unes étoient remplies d'eau, & par le moyen desquelles on inondoit facilement les autres, lorsque des vengeances particulières, voilées sous le prétexte du *bien de l'Etat*, l'exigeoient. Quant aux *Oubliettes* garnies de moulins à rasoirs, qui coupoient en piéces les prisonniers qu'on y faisoit tomber, par le moyen d'une bascule à secret, il est probable que c'est une fable, malgré le témoignage de la populace de *Blois* qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en soutane du Prévot d'Aubriot parvinrent à le faire condamner à une prison perpétuelle, & à être eux-mêmes ses Geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du règne de Charles-Six, le peuple de Paris se souleva contre les impôts excessifs que le malheureux état de la France rendoit alors presque indispensables. Les séditieux s'armerent, & conduits par le nommé *Caboche* écorcheur, ils forcerent les portes de l'Hotel de ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépot & les donner à ceux qui en manquoient; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer, ce qui leur fit donner le nom bisare de *Maillotins*; ils commirent mille excès dans Paris, se vengerent d'une partie des Traitans qui étoient cause selon eux de la cherté

du

du pain; ils n'épargnerent pas même les Prêtres & les Couvens, qui dans la misere publique regorgeoient de richesses; enfin ils briserent les prisons & en firent sortir Aubriot qu'ils choisirent pour leur Chef, le forçant malgré lui à se mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer sa liberté sur laquelle il ne comptoit plus. Il se retira secretement une nuit, passa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne où il acheva tranquillement le reste de ses jours, inconnu à ses persécuteurs. Tel fut le sort du Fondateur de la *Bastille.*

Les deux tours, en quoi consistoit alors tout ce Château, servoient de défense contre les attaques des Anglais. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment exposé aux insultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & paralleles aux premieres. L'entrée de Paris fut ainsi prolongée entre quatre tours désunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en usage; le terrain se défendoit pied à pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premieres tours prises, on se retiroit derriere le second où le combat recommençoit d'homme à homme. Les restes du premier pont subsistent encore.

Cet édifice ne fut achévé entierement que sous le régne de Charles VI en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à distances égales, & de même dimension que les quatre autres; on les joignit par des murs très forts & très épais, dans l'intérieur desquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la Voie publique fut tracée en dehors de ce Château, telle qu'elle est encore aujourd'hui. La *Bastille* ne fut plus une Porte, mais une forteresse formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts; un fossé sec de vingt-cinq pieds de profondeur au dessous du niveau de la rue entoura les huit tours, & l'on forma une enceinte de grosses pierres de taille de l'autre coté du fossé.

Ce Château, dominant sur toute la plaine d'alentour, sur le faubourg Saint Antoine, sur le rivage de la Seine, & sur la principale entrée de Paris, étoit

étoit naturellement deſtiné à en raſſurer les habitans contre des incurſions hoſtiles. Comment eſt-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le funeſte à ceux mêmes pour la protection deſquels il fut conſtruit!

La Rue qui borde l'enceinte du foſſé offre encore des maiſons, ou plutôt des baraques, du temps de Charles VI., & ce n'eſt pas l'endroit le moins déteſtable & le moins malpropre de cette ville ſi vantée, qu'on peut appeller à juſte titre la premiere de l'Europe pour la ſaleté de ſes rues, la conſtruction dégoutante de la plupart de ſes édifices, & ſurtout pour le coup d'œil affreux de ſa populace. Les Boulevards (nommés autrefois *Bouleverds*, & avec plus de raiſon) ainſi que les immenſes foſſés qui environnent aujourd'hui la *Baſtille*, ne furent conſtruits qu'en 1634.

Cette Priſon, la honte de la France, quoique décorée du titre de *Château Royal*, eſt ſituée ſur la rive droite de la Seine, près un autre édifice royal nommé l'*Arſenal*. Son entrée eſt à l'extrêmité de la Rue Saint Antoine à droite. Quelques pas avant d'arriver à la porte, il y a un Corps de garde avancé & une ſentinelle qui veille jour & nuit. Auprès de ce Corps de garde eſt un Pont-levis avec une grande porte très forte, & une autre Poſt-Porte qui conduiſent dans la Cour de l'hôtel du Gouvernement; lequel eſt un bâtiment moderne ſéparé du Château par un foſſé ſur lequel eſt un Pont levis qu'il faut paſſer pour arriver dans une ſeconde Cour, où ſe trouve deux autres portes & un nouveau Corps de garde. Enſuite eſt une forte barre à claire-voie, formée de poutres couvertes de fer & fort élevées, qui ſépare le Corps de garde de la grande Cour.

Avant de parvenir à cette Cour, on voit qu'il faut avoir paſſé deux ponts-levis & cinq portes, dont toutes ont des ſentinelles & ſont fermées conſtamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaiſſeur.

On peut bien ſe repoſer un moment ici, & ſe demander

mander en silence : Pour qui sont donc destinée ces portes terribles ? Quels monstres, quels scélé rats doivent - elles séparer du reste des hommes Qui peut mériter d'entendre fermer sur soi ce énormes verroux, ces cadenats, ces serrures mul tipliées ? . . . . . hélas, Lecteur, pour les troi quarts au moins, ce sont des gens de bien, de ames honnêtes & franches, des amis de l'humani té, de vieux serviteurs coupables souvent d'avoi trop bien agi, des Magistrats intégres & fermes des maris qui n'ont pu partager l'ignominie, de écrivains qui ont indiscrettement dit la vérité, de hommes dont la présence est un obstacle aux pro jets d'un Grand & qu'une Lettre de cachet sous trait à la société ; des étrangers qui ne savent n ce qu'on leur veut ni ce qu'ils ont fait . . . . . . Enfin que vous dirai-je? Gémissez avec moi, en parcourant les cachots affreux de cette maison; & si l'humanité déshonorée vous arrache de pleurs, recevez du moins quelque consolation, en apprenant qu'un Roi plus sage, plus éclairé, plu sensible, paroit s'occuper aujourd'hui de l'examen nécessaire de ce qui se passe dans ces tristes murs, & que peut - être le jour va luire où l'iniquité pâlira de ses forfaits cachés, & subira la peine qu'un Monarque équitable doit infliger à ceux qui abusent de sa confiance.

La grande Cour, sur le plan de laquelle sont bâties les huit tours dans des espaces à peu près égaux, est un quarré long d'environ 120 pieds & large de 80. Il y a une fontaine dans cette Cour.

Le logement du Gouverneur peut passer pour un des beaux Hotels de Paris : les appartemens en sont ornés avec tout le luxe & l'élégance des grands Seigneurs ; ce qui ne contraste pas mal avec la mesquinerie sordide du reste. Cet hôtel a été rebâti sous le Gouvernement de M. de Bernaville, aux dépens du Roi. Ce Bernaville qui fut Gouverneur de la Bastille sous Louis Quatorze, est encore fameux dans l'enceinte de cette prison, par sa rapacité, sa cruauté, & l'horrible manière dont

dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ses mains. Du reste c'étoit un homme de la dernière classe, que de sales emplois avoient élevé au delà même de son espérance, & qui obtint ce riche Gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la Cour sus-dite, par la barrière, on trouve à droite des appartemens où logent les Officiers, ou boureaux subalternes, & quelque-fois même des prisonniers moins resserrés que les autres.

Près ce bâtiment, dont l'extérieur est d'une grande vétusté, se trouve la tour nommée de la *Comté*, puis celle du *Trésor*, ainsi désignée parce que c'est dans celle-là que le grand Henri IV avoit fait déposer les sommes immenses qu'il avoit épargnées depuis son avénement au trône, pour l'exécution du vaste projet qu'il méditoit, & que la main infâme de Ravaillac fit échouer, en tranchant le fil des jours de ce bon Roi qui faisoit de la Bastille un tout autre usage que les trois Monarques qui l'ont suivi.

Les Prêtres indignes qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs détestables conseils, ne périrent point dans les cachots de cette prison: & mille honnêtes citoyens y ont laissé la vie, souvent pour l'indiscrétion la plus légere. La prison de la Bastille est une mort civile qui fait desirer la mort naturelle, à chaque instant, par la barbarie avec laquelle on y est traité: de vingt victimes qui y languissent, dix au moins attentent sur leurs jours, & le reste y perd bientôt l'esprit ou la santé pour le reste de la vie. Les exemples en sont aussi fréquens qu'effrayans, & nous en rapporterons plus d'un dans le cours de cet ouvrage.

Après la tour du *Trésor*, vers le milieu de la Cour, est une arcade qui servoit autrefois de porte à la Ville, & qui a été plus d'une fois teinte du sang des Parisiens dans leurs démêlés domestiques. On a ménagé quelques logemens dans son épaisseur.

seur. Vient ensuite le corps de l'ancienne Chapelle où l'on a pratiqué quelques loges pour des prisonniers, quand ils sont en grand nombre, comme sur la fin du règne du faible Louis Quinze. A l'encognure de la Cour est la tour de la *Chapelle*. Les deux tours du *Trésor* & de la *Chapelle* sont les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris de ce coté-là.

D'énormes murs de dix pieds au moins d'épaisseur, en pierres de taille, élévés à la même hauteur que les tours, les réunissent dans le pourtour entier, & sont contigus à plusieurs appartemens de prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Enfin au fond de la Cour est un grand corps de logis, bâti à la moderne, & qui en fait la séparation d'une autre Cour plus petite que l'on nomme la Cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne est un escalier ou perron de pierres, formé de cinq marches, que l'on doit monter pour arriver à la porte principale, laquelle conduit, à travers un vestibule ou allée, fermée d'une seconde porte garnie entièrement de fer, dans la seconde Cour où sont les entrées des autres tours. Cette seconde Cour est impénétrable à tout autre qu'aux Prisonniers: c'est le séjour du silence, de la tristesse & souvent du dernier désespoir.

Dans le vestibule du bâtiment qui sépare les deux Cours, est un Cabinet assez large qui conduit à la Salle où les Ministres, tels que le Lieutenant de Police & les Commissaires désignés exprès, interrogent les Prisonniers. Cette piece s'appelle la *Salle du Conseil*, & seroit bien mieux nommée la *Salle de la désolation*. C'est là en effet qu'un fourbe adroit & rusé, revêtu de la robe honorable destinée à la Magistrature, vient embarasser dans des interrogatoires captieux un homme, intimidé déja par tout cet appareil formidable, & trouve le secret de lui arracher des aveux, produits par la seule crainte qu'on lui inspire, ou par l'espérance vaine dont on le berce. C'est là que l'iniquité, à front découvert, vient forcer

par

par d'indignes menaces, une ame faible & troublée, à dénoncer faussement un autre qu'on veut perdre, à signer une déclaration injuste, sur laquelle on bâtit la ruine d'un rival ou d'un concurrent; enfin c'est-là que l'innocence tremblante & déconcertée, reste muette devant le juge févere, dont l'âpre rigueur n'étale aux yeux du prisonnier infortuné que l'aspect des tourmens, des boureaux & de tout ce qui peut effrayer.

Cette salle du Conseil ou des interrogatoires est aussi celle où les prisonniers reçoivent les visites des étrangers, quand ils en ont la permission: ce qui est de la plus grande rareté, ou pour mieux dire ce qui ne se voit jamais. Il y a dans l'enfoncement une autre salle très-vaste qui sert de dépôt pour les effets & papiers qu'on a soin d'ôter aux prisonniers dès qu''ils entrent, & qui le plus souvent ne leur sont jamais rendus, à moins que le Détenu ne soit un homme assez puissant pour l'obtenir.

Derriere cette Salle, du coté de la Cour du *puits*, *se trouvent* quelques *logemens* où couchent les *Porte-Clefs*: on appelle ainsi ceux qui servent les prisonniers, qui leur apportent à manger &c. Ce sont ordinairement d'anciens domestiques du Gouverneur, qui ont pour cette besogne un salaire de 7 à 800 livres, & qui bonifient ce médiocre & dégoutant emploi par les vols & les escroqueries qu'ils peuvent faire sur les malheureux qu'ils appellent leurs *Pigeonneaux*. A ce défaut près, que la modicité de leur paye rend presque excusable, les *Porte-Clefs* sont en général les plus honnêtes gens de la *Bastille*. On les trouve encore compatissans, humains, & portés à rendre service; tandis que les Officiers, ou plutôt les boureaux, décorés de ce nom si odieusement prostitué, sont durs, barbares, & joignent à l'exercice de leurs fonctions un air insultant, un ton ironique qui révolte l'ame, & qui ne pouvant qu'être impatiemment souffert, occasionne souvent des scènes tragiques, ou des vexations secrettes dont il est im-

possible au Prisonnier souffrant de tirer jamais vengeance.

A gauche en entrant par le même perron, sont les Cuisines, & les Offices qui ont une double sortie sur la cour du *Puits*. Il y a trois étages au dessus de ces bâtimens. Les chambres qu'on y a faites servent ordinairement pour les Prisonniers que l'on juge trop malades pour les tenir dans les tours. Dans ce même corps de logis, le Lieutenant de Roi a son appartement composé de trois pieces au premier étage, le Major loge au second, & le Chirurgien au troisième. Ce dernier n'est pour ainsi dire là que pour la forme. Sa place est trop peu lucrative & trop gênante pour tenter un homme habile & occupé dans son art. Un rustaut de Barbier, qui après avoir tenu quinze ans le rasoir, court depuis quelques années la lancette à la main dans les greniers de Paris, fait connoissance avec la servante de la maîtresse du Gouverneur; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera; on le présente: sa mine basse confirme le témoignage qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque temps, par des moyens qu'on ne se donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce Charcutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus méprisable encore que le dernier.

Joignant les cuisines, de l'autre coté de la grande Cour, on trouve à droite la tour de la *Liberté*. Est-ce par dérision, par ironie, que cette tour porte un tel nom? Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette tour de la *Liberté* est la plus austere, la plus noire & la plus infecte des huit qui composent le château de la Bastille. Si c'est une plaisanterie, elle ne paroit rien moins que plaisante à tel infortuné qui depuis vingt ans y gémit de son esclavage, & qui échangeroit volontiers ce prétendu séjour de la *liberté* pour les fers de Maroc ou d'Alger. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines, & sont les plus incommodes de tous, par le bruit continuel qui se fait au dessus, & plus

encore

encore par les eaux grasses & puantes, qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui est auprès, se répandent souvent dans ces cachots par deux petits soupiraux pratiqués dans l'épaisseur du mur, & vont inonder le prisonnier, au néz duquel on rit lorsqu'il s'en plaint, ou que l'on paye séchement d'un *ce n'est pas vrai.* Des Lecteurs honnêtes auront peine à croire ces horreurs ; mais on les prévient qu'elles ne sont que trop réelles, & que de toutes les peines de la *Bastille* ce sont encore les plus légeres.

A côté de cette tour si bien nommée de la *Liberté*, est un vieil appartement dans lequel on a fait une Chapelle au rés de chaussée : humide & sale, mais que l'on regarde pieusement comme assez bonne pour l'usage des proscrits auxquels elle est destinée. Dans les encognures on a pratiqué cinq niches bien grillées, où l'on met chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Jamais plus de cinq à la fois ne peuvent y assister, & comme il ne se dit plus qu'une messe par dimanche, les autres prisonniers, dévots ou non, sont réduits à s'en passer. Mais comme dans ce Château Royal tout est combiné pour le plus grand bien possible des malheureux qui y respirent, on a grand soin de remarquer ceux qui témoignent le desir d'entendre la messe, pour leur refuser nettement cette grâce, & l'on y traîne presque par force les prisonniers qui ne s'en soucient pas, & ceux mêmes qui témoignent de la répugnance pour cette cérémonie peu amusante. Au reste, à la messe les Prisonniers ne peuvent voir ni être vus. Les portes des niches sont garnies en dehors d'une serrure & de deux verroux, elles sont grillées de fer en dedans, avec une petite fenêtre qui donne dans la Chapelle, & un rideau dessus, que l'on tire vers le temps de l'*élévation*, ou que l'on ne tire pas si le Porte-Clefs l'oublie.

Il y a un grand nombre de Prisonniers que l'on ne mène ordinairement point à la messe : Ce sont les Ecclésiastiques, les gens qui y sont pour la

vie, enfin ceux qui prient trop haut, ou que l'on connoît capables de troubler le mercenaire qui se dépêche de gagner son Ecu, & qui dans le sacrifice habituel qu'il offre à Dieu, a trop peur du *Roi* pour faire la moindre attention aux soupirs de ceux qui seroient tentés d'invoquer son ministere. Dans les dernières années du règne de Louis Quatorze, où la Bastille regorgeoit de monde, un Prisonnier à la messe s'avisa de prendre, à voix haute, Dieu à témoin de l'injustice des tourmens qu'on lui faisoit souffrir: & interrompant le Prêtre au milieu de ses fonctions il lui ordonna, au nom de la Divinité qu'il tenoit dans ses mains, d'écouter un seul mot qu'il avoit à lui dire pour prouver son innocence. Les Geoliers & toute la séquelle des gardiens firent bientôt taire le *jaseur* dont l'exemple pouvoit être pernicieux; & depuis ce temps on a bien exactement observé deux choses, l'une de ne méner à la messe que des Prisonniers dont on connoit la tranquilité; l'autre de ne se servir que de Prêtres à l'épreuve de l'attendrissement & de la compassion, chose bien facile à trouver.

A côté de la Chapelle, en avançant vers la barriere, s'eleve la tour de la *Bertaudiere*. Ce nom vient, à ce qu'on dit, d'un des maçons qui y travailloient, nommé *Bertaud*, lequel eut le malheur de tomber du sommet de la tour jusqu'au fond, & qui y donna son nom, comme dans la fable *Hellé*, donna le sien à l'*Hellespont*. Que cette étimologie soit fausse ou vraie, peu importe sans doute; nous ne la rapportons que comme une ancienne tradition de la Bastille.

Entre cette tour & celle qui suit, que l'on nomme de la *Basiniere*, sont des bâtimens pour l'Aide-Major, le Capitaine des Portes, & quelques Porte-Clefs. Ces corps de logis occupent tout l'espace entre la tour de la *Bertaudiere*, & l'encognure où se trouve celle de la *Basiniere*. Pour plus de sureté cette derniere est précédée d'une espece de petite Cour, ou logette, dont la porte ferme à double chaîne, & communique dans le Corps de Garde.

Tel

Tel est l'ordre des six tours & des bâtimens qui entourent la grande Cour.

Nous avons dit que dans le corps de logis moderne qui sépare les deux Cours il y a une espece de gallerie, allée, ou vestibule qui conduit dans la petite Cour ou Cour du puits. Cette allée fermée de trois portes dans sa longueur est le seul passage pour arriver aux deux autres tours situées dans la dite Cour. A droite dans l'enfoncement est celle dite du Coin, & à gauche à l'autre encognure celle nommée du Puits, probablement à cause du Puits qui se trouve auprès.

Ces deux tours isolées, par comparaison avec les autres, sont, si l'on peut parler ainsi, les tours par excellence; Comme il y a beaucoup plus de portes pour y parvenir, on n'y met que ceux qui doivent être le plus étroitement resserrés & dont la garde importe le plus. L'autre Cour, où se trouvent les six autres tours, a un coup d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, si quelque chose peut l'être à la Bastille: les logemens des Officiers & des domestiques lui donnent encore un air habité; on voit du moins, ou l'on entend qu'on est *encore au monde*; mais *la* seconde Cour offre l'aspect le plus morne, le plus effrayant & le plus solitaire. Des murs noirs & sanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'elevent à perte de vue, un silence rigide & profond, les longs gémissemens de l'air trop resserré dans cet espace étroit, tout fait naître la terreur dans l'ame de la victime qui se croit alors séparée de l'univers entier. Point de mouvement, point de bruit, tout est calme, la vue au dehors est interceptée; c'est l'antre des chagrins, des angoisses, du désespoir.

Cette Cour n'a que vingt-cinq pieds de long sur cinquante de large, & les cuisiniers qui y jettent sans précaution les ordures & les vuidanges de leurs volailles, en font l'endroit le plus infect & le plus mal-propre de ce Royal séjour. Les plaintes à ce sujet seroient superflues; les Prisonniers qui se trouvent dans les deux tours de cette Cour sont

des abandonnés que les seuls Porte-Clefs visitent: le Gouverneur, les Commissaires, Officiers &c. ne passent guere plus loin que la grande Cour, autour de laquelle sont logés la plupart des Prisonniers dans les six tours qui l'environnent; & lorsqu'on a besoin des autres, on va simplement les tirer de leurs trous, & on les fait venir dans la salle du *Conseil* dont nous avons donné la description plus haut. Ainsi cette seconde Cour doit être mal-propre impunément; & c'est encore trop bon pour des gens que le Roi châtie, c'est-à-dire qui ont déplu à un Ministre, ou à un de ses Commis, ou à un de ses valets.

En dehors, la façade du Château présente quatre tours vers Paris, & quatre vers le faubourg. Le dessus des tours est une Plate-forme en terrasse continuée d'une tour à l'autre, & fort bien entretenue. Il y a treize pieces de canon sur cette plate-forme: on les tire lorsqu'il y a quelques fêtes publiques, naissances de Princes, victoires sur les ennemis &c.; & ce n'est que par le bruit que ces énormes machines font au dessus de leur tête, que les Prisonniers sont instruits des événemens heureux. Mais souvent l'allegresse de la Capitale fait le malheur de quelqu'un de ces infortunés. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui sont enfermés dans les chambres supérieures des tours, & que l'on nomme les *Calotes*, d'être blessés par les éclaboussures, le mortier, les pierres &c., que l'explosion subite & violente détache de la voute. Plusieurs peu accoutumés à entendre d'aussi près le fracas du canon, en conservent longtemps une surdité facheuse, ou des tresaillemens convulsifs; & c'est ainsi que dans cet horrible lieu les instrumens-mêmes qui annoncent le bonheur public, servent à aggraver les maux de ceux qui l'habitent, le plus souvent sans savoir pourquoi.

Quelques Prisonniers obtiennent la faveur singuliere de se promener sur cette Plate-Forme, & on ne peut nier que ces privilégiés ne jouissent alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La Capitale

pitale entiere s'offre à leurs regards; le vaste & magnifique fauxbourg de Saint-Antoine, le cours de la Seine, la riante pleine d'Ivri, forment l'aspect le plus brillant, le plus majestueux; mais de quelle amertume douloureuse ne doit pas s'abreuver l'ame d'un Captif qui contemple en silence tous ces beaux objets, & qui se consume vainement en desirs de les parcourir. Un ordre févere vient l'arracher de cet endroit trop doux pour lui; il rentre en soupirant dans son triste cachot, & recommence à maudire mille fois l'heureux scélérat qui a eu le crédit de le soustraire au monde. Ces promenades ne sont jamais que d'une heure au plus, & même depuis quelques années on les a, sinon supprimées entierement, du moins rendues tellement rares qu'on peut aujourd'hui regarder cet agrément comme nul.

Résumé de la description intérieure de la Bastille.

1°. Un Corps de garde avancé, un pont-levis, & une Cour fermée, où se trouve l'Hôtel du Gouvernement.
2°. Un second Corps de garde, un pont-levis, & une *allée fermée* qui *conduit* à la premiere Cour, ou Cour extérieure.
3°. Un troisieme Corps de garde, & une porte très forte par laquelle on entre dans la grande Cour intérieure où sont 6 tours.
4°. Un grand-Corps de logis qui sépare la grande Cour d'avec la petite, laquelle est la plus reculée, & qui renferme les deux dernieres tours.

Ces tours au nombre de huit sont, selon leur ordre,

1 Tour de la Comté.	5 Tour de la Liberté.
2 Tour du Trésor.	6 Tour de la Bertaudiere.
3 Tour de la Baziniere.	7 Tour du Puits.
4 Tour de la Chapelle.	8 Tour du Coin.

Il est sans doute assez superflu de dire que chacune de ces tours est fermée en bas de portes énormes, garnies de verroux bien conditionnés; mais ce qu'on aura peut-être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déjà vu ci-dessus, c'est que toutes ces portes sont doubles, c'est-à-dire deux, l'une presque sur l'autre, & s'ouvrant en sens contraire: de manière qu'un Prisonnier rélegué dans une des chambres de la tour du *Coin*, par exemple, auroit au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la dernière. Une demie-heure suffit à peine pour ouvrir toutes les issuës qui conduisent jusqu'à lui; occupation trop rebutante & trop ennuieuse pour engager les Gouverneurs, Majors &c. à visiter souvent leurs tristes hôtes: aussi ces Messieurs si bien payés ne s'en donnent-ils presque jamais la peine, & tant-pis pour le pauvre Prisonnier s'il est sujet à quelque incommodité, ou s'il gagne quelque maladie qui exige des secours prompts ou des soins continus.

Les Cachots construits sous les tours, & beaucoup plus bas que le rès de chaussée, sont remplis d'un limon qui exhale l'odeur la plus infecte. Il est impossible d'imaginer comment des hommes, qui n'ont pas d'injures personnelles à venger, peuvent se résoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obscurs qui révoltent à la fois tous les sens. C'est pourtant la punition ordinaire que les indignes geoliers de la Bastille s'arrogent le droit d'infliger aux infortunés dont l'ame ulcérée laisse échaper quelques plaintes.

Dans le sein même du malheur, dans l'humiliation de l'infortune, un cœur fier & sensible ne s'accoutume point à l'injustice. La cruauté gratuite des vils gardiens, dont le seul office est de répondre de lui, l'irrite; les caprices, l'insolence, la hauteur insultante de ces infames agens du despotisme allument son indignation; il a peine à contenir son juste mépris, enfin quelques mots s'ouvrent un passage sur ses lévres palissantes, il se plaint

plaint . . . . . . à l'instant le boureau titré, familiarisé depuis longtemps avec les affronts, ne lui répond que par ces mots, *au cachot*, *Monsieur*, *au cachot* : il les accompagne d'un sourire amer, & bientôt trois ou quatre coquins, dignes satellites de leur chef, entrainent brutalement l'infortuné qui prend vainement à témoin tout ce qu'il y a de sacré chez les hommes.

Ces cachots sont des repaires de crapauds, de lézards, de rats, & d'araignées dont la grosseur effraye. La puante humidité qui y régne affecte dans peu tous les organes ; les vaisseaux s'engorgent, le sang circule avec peine, & les maladies les plus affreuses sont les suites inévitables du séjour de ces cavernes. Dans un des coins est un lit de camp formé de barres de fer sçellées dans le mur, & de quelques planches sur lesquelles on étend un peu de paille, qui n'est jamais renouvellée que quand elle est absolument pourie. Deux portes de 8 pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, ferment ces antres obscurs.

C'est là, c'est dans ces horribles soupiraux, & chez un peuple qui passe pour poli, sous un gouvernement dont on vante la douceur, qu'ont langui tant de fois, & languissent encore des hommes qui ne sont ni blasphémateurs, ni parricides, ni incendiaires; des hommes qui ont eu le seul malheur de déplaire, & dont on veut étouffer les plaintes à force de cruautés ! C'est dans ces cachots que le sanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues miseres, tels que les Princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur, à côté de ces cachots la tyrannie, fertile en inventions barbares, a fait creuser dans l'épaisseur des murs, des trous dont le fond est terminé en pain de sucré, afin que les pieds n'y puissent trouver d'assiette, & que le corps n'y puisse prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t'on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine? Une telle cruauté, ainsi froidement combinée n'est

 pas

pas même croyable. Eh bien, Lecteurs, c'est en France, c'est à Paris, c'est dans cette ville si voluptueuse, si florissante que tout cela se trouve!

Les infortunés Princes d'Armagnac enterrés dans ces trous, en étoient encore tirés deux fois la semaine pour être fustigés sous les yeux de Philippe *l'Huillier* Gouverneur de la Bastille, & de 3 en 3 mois pour se voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime? Hélas, l'adulation même n'a pas su l'articuler; & l'histoire après bien des recherches a fini par les trouver innocens. L'ainé de ces Princes y devint fou. Le Cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI, & c'est de sa Requête, de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pouroient être crus, ni même imaginés sans une preuve aussi frappante & aussi inconteftable.

L'interieur des tours est composé de quatre étages l'un sur l'autre, & un supérieur vouté, que l'on nomme *la Calote*. Ces dernières chambres sont les plus aérées, par conséquent les moins malsaines, mais aussi les plus incommodes pour le bruit. Toutes les portes intérieures sont couvertes de lames de fer de trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots sont celles où il y a des *Cages de fer*. La Bastille en a trois de cette espece. Ces Cages sont faites de poutres d'un bois extrêmement fort, & toutes revêtues de feuilles de fer sur tous les cotés: elles ont six pieds de large, huit de long, & sept de haut.

Les Historiens ne s'accordent point sur l'inventeur de ces Cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI est le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne soit bien digne de ce Roi stupide & féroce. Les autres, & surtout *Mézerai*, disent que ce fut un certain Evêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en construisit une au Château d'Angers où il fut le premier renfermé pendant 10 ou 12 ans. Quoiqu'il en soit de cette anecdote dont on ne garantit

tit pas l'autenticité, il est certain que sous Louis XI il y eut beaucoup de ces Cages de fer construites dans les donjons de divers Châteaux. On en voit encore aujourd'hui dans les Châteaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, & du Mont Saint Michel.

Les étrangers & les curieux vont encore examiner, au Château du Plessis-les-tours, le cachot de fer où le Cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années entières, par les ordres du tyran Louis XI, vers l'an 1430. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nouriture & vuider les immondices sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal.

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au Château de Loches en Touraine, & c'est dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforce Duc de Milan qui fut pris dans une bataille sous Louis XII l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger sa prison jusqu'à la fin de ses jours.

Louis XII lui même, n'étant encore que Duc d'Orleans, & ayant pris les armes contre le parti du Roi, fut fait prisonnier, en 1488, à la bataille de Saint Aubin du Cormier en Picardie; après avoir été promené de prisons en prisons, il fut renfermé pendant trois ans dans le Château de Bourges, & tous les soirs on le forçoit d'aller coucher dans la Cage de fer. C'est à l'occasion des mauvais traitemens qu'il essuya alors, qu'il dit, étant devenu Roi, ce beau mot qui lui a fait tant d'honneur. Quelques Courtisans rappellant à ce Monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre sa personne dans ces temps malheureux, & voulant l'exciter à la vengeance, Louis XII leur répondit, avec autant de grâce que de douceur, *que ce n'étoit point au Roi de France à venger les injures du Duc d'Orleans.*

Le second ordre de chambres rigoureuses est celles que l'on nomme *Calottes*. Ces Chambres, les plus éle-

élevées des tours, sont formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissent au milieu, & forment une espece de plafond. On ne peut s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre; il y a tout au plus l'espace d'un lit entre ces arcades. La distance du bord intérieur de la fenêtre à son bord intérieur est de toute l'épaisseur du mur, c'est-à-dire d'environ 8 pieds; en dedans & en dehors il y a des grilles de fer. En été la chaleur y est excessive, & en hyver le froid insupportable: il ne s'y trouve cependant point de cheminées. On y met un poële qui dans un lieu aussi resserré cause souvent des maux de tête, auxquels on ne fait pas beaucoup d'attention, sous le prétexte qu'on ne finiroit pas s'il falloit écouter toutes les plaintes des Prisonniers.

La plûpart des autres Chambres sont de forme octogone, larges ordinairement de 18 à 20 pieds de diametre sur 14 de haut. Les croisées sont extrêmement élevées, & il y a trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les bareaux de fer des grilles des deux cotés sont gros comme le bras. Les Chambres basses n'ont de vue que sur les fossés: encore y a t'on pratiqué des abat-jours posés obliquement; de maniere que le Prisonnier ne voit exactement qu'une bande du ciel fort étroite. Les jours de celles qui sont plus élevées sont obscurs & lointains, à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Quelques unes ont des vues sur les boulevards de Paris & sur la Campagne.

Ces dernieres ne sont guere que pour les Prisonniers privilégiés, c'est-à-dire pour ceux qui faisant taire politiquement leurs chagrins ou leur couroux, ont assez de tranquilité d'ame pour flatter les monstres qui président à la geole, & obtiennent par cette souplesse apparente un traitement moins dur. Ils y gagnent quelques douceurs sur le manger, & la jouissance d'une des chambres les moins affreuses: car c'est le Gouverneur, le Lieutenant ou le Major qui disposent à leur gré des appartemens vacans, & qui récompensent ou châtient selon leur

bon

bon plaisir, en accordant des Chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des Gardiens Royaux de la Bastille étoit jadis encore bien plus grand, & par conséquent plus funeste pour les malheureux qui se trouvoient sous les griffes de ces Cerberes salariés. Le fameux *Tristan-l'Hermite*, compere de Louis XI. & prévôt de son hôtel, étoit lui-même le juge, le témoin, le geolier, & l'exécuteur des Prisonniers. Cet homme d'exécrable mémoire, digne ami d'un tel maître, faisoit passer les victimes que Louis XI lui adressoit, sur une bascule qui les précipitoit dans des trous obscurs, où le désespoir & la faim les faisoit périr au bout de quelques jours; d'autres étoient noyés une pierre au cou, d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infâme fit périr ainsi plus de 4000 personnes. Aujourd'hui l'appareil de la cruauté n'est pas aussi terrible, mais il n'est guere moins barbare; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des Prisonniers n'arrive plus que lentement, elle laisse tout le temps d'en appercevoir l'image hideuse; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à se défaire de la vie à la Bastille, on peut juger facilement combien les souffrances y sont multipliées, & combien d'hommes y préferent la mort à une telle existence. Les Mémoires de M. Linguet fournissent mille exemples de ces petits tourmens secrets, qui rendent la vie dure pour le seul plaisir de mettre les gens aux abois; & nous y reviendrons tout à l'heure.

Les Cheminées sont grillées depuis le bas jusqu'au haut, de distance en distance, afin d'empêcher toute espece de communication. Anciennement les Prisonniers converfoient par les cheminées, ou y montoient dans l'espoir de parvenir à s'échaper. On faisoit même quelque-fois des trous au plancher par lesquels on se glissoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les Mémoires de Madame de Staal. Aujourd'hui on a pris des précautions si sures que toute

la

la sagacité des Prisonniers est en défaut, & qu'il n'y a plus aucune ressource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour a des latrines; elles sont soigneusement grillées à chaque étage. Il y a quelques chambres qui en ont d'intérieures; les autres ont les supplémens ordinaires: ce qui fait encore un genre de supplice continuel pour ceux qui ont l'habitude de la propreté. La négligence des Porte-Clefs, & le peu d'intérêt qu'ils prennent au bien-être des Prisonniers, les rend fort insoucians sur tout ce qui exige un peu de peine ou de complaisance.

Toutes ces Chambres sont mal closes, froides & humides en hiver. On les distingue par le nom de la Tour, & par le nombre de l'étage: ainsi la premiere chambre de la tour de la *Basiniere* s'appelle la *premiere Basiniere*; celle au dessus s'appelle *la seconde Basiniere* &c. On dit de même la 3e. ou la 4e. du Trésor selon que l'on parle du 3e. ou 4e. étage. Les Prisonniers ne sont également nommés que par le nom de leur Tour joint au numero de leur étage. Ce sont des noms de *guerre* convenus entre les modernes *Tristans* pour éviter de nommer les Prisonniers par leur nom propre.

Les Chambres ne présentent que quatre murailles nues, enfumées, & toutes rongées par le salpêtre. Ce sont pour ainsi dire des Regiltres vivans: on y lit des noms, des vers, des devises &c. que l'oisiveté fait tracer aux prisonniers. Le désespoir, la colere y font souvent écrire des choses horribles contre le Gouvernement-même, & alors dans les visites annuelles on a soin de les effacer; mais comme l'attention là-dessus est assez superficielle, on laisse souvent sur ces murs des traits qui excitent également l'horreur & la compassion.

Dans la premiere Chambre de la Tour du *Coin*, dit l'auteur de l'inquisition françaife, on avoit originairement peint sur le mur, à fresque, un *Jesus-Christ* en croix, de grandeur naturelle. Des Prisonniers l'avoient mutilé d'une maniere monstrueuse; ils lui avoient peint deux Cornes sur la tête, ils avoient

avoient effacé le voile ou écharpe que les peintres mettent ordinairement pour couvrir ce que la pudeur défend de montrer, & à la place ils y avoient fait un *membrum virile*, *enorme*, *horrendum*, *ex quo copiosè fluebat virus*. Ces sacrileges avoient écrit au bas que *cet écoulement procédoit d'un mal vénérien*. Sur sa poitrine ils avoient écrit : *mystere*, *la grande Babilone*, & quantité d'autres sotises de cette espece. Il y avoit un portrait du Roi sur la cheminée, peint en grand: ils lui avoient également fait, avec du Charbon, deux cornes sur la tête, comme au *Crucifix*. Dans un autre endroit de la même chambre, ils avoient peint Louis XIV. attaché à une potence avec cette inscription: *Pendu pour ses bienfaits*. Un malheureux prisonnier, nommé *Augustin le Charbonnier* des environs d'Alençon en Normandie fut mis dans cette même chambre. Quoique depuis quelque temps il eût perdu l'esprit dans une autre chambre d'où on le transféroit alors, cet infortuné conçut de l'indignation à la vue de ces sales peintures, & il se mit à crier plusieurs fois par sa fenêtre: Sentinelle! cours vîte avertir M. le Chancelier que des infâmes ont prophané l'image du Christ & celle du Roi! Ses cris déplaisant beaucoup aux Officiers, on envoya des gens pour le faire taire, & on lui cassa brutalement la cuisse pour l'empêcher de marcher. On n'effaça point les peintures & elles ne l'ont été que par l'auteur cité ci-dessus, qui ne put en souffrir la vue lorsqu'on le mit dans cette Chambre. Il en témoigna son étonnement au conducteur qui l'introduisoit, & celui-ci lui répondit froidement que cela étoit fort égal, & que s'il falloit châtier tous les prisonniers pour ce qu'ils font, on n'auroit autre chose à faire que de battre & de casser des os.

Qui ne croiroit, d'après cette Réponse modérée, que ces Messieurs de la Bastille sont les meilleurs gens du monde, les plus indulgens, les plus tolérans? Certes on se tromperoit fort. S'ils sont d'une grande indifférence pour les choses qui ne les touchent pas personnellement, en récompense ils sont

fort

fort chatouilleux lorsqu'il est question de plaintes contre leurs faits & gestes: & malheur au prisonnier qui, au lieu de déclamer contre la Divinité, auroit la mal-adresse de s'emporter contre les Dogues qui gardent le *Château des huit Tours*.

Quant à l'ameublement, il consiste ordinairement en un mauvais lit de serge verte, garni de rideaux que la colere d'un Prisonnier met souvent en lambeaux, & que son successeur doit raccommoder de son mieux si ce petit désordre blesse sa vue; une paillasse pleine d'insectes fort incommodes, un matelat que l'on fait semblant de battre tous les ans, une table dont les pieds sont rarement égaux, une cruche fêlée pour mettre de l'eau, une fourchette de fer quand on a l'air d'être bien sage, autrement il faut s'en passer crainte d'accidens; une cuillere d'étain, un gobelet de même métal que l'on jureroit être du plomb par sa noirceur, un chandelier de cuivre, un pot de chambre à moitié cassé, deux ou trois chaises délabrées, & quelque-fois, par surcroît de luxe, un vieux fauteuil rembouré de cuir à demi pouri: tels sont les meubles élégans des Chambres de la Bastille; si l'on en excepte deux ou trois appartemens dans les tours de la *Bertaudiere* & du *Trésor*, qui sont un peu moins pitoyablement meublés; & que l'on donne aux Prisonniers illustres, ou d'un rang trop élevé pour oser leur manquer tout à fait.

Quelques Chambres, mais fort peu, ont des chenets, ce sont des meubles trop dangereux. On n'obtient que rarement des pincettes & une pelle, dont on craint également l'usage dans des mains un peu promptes. On donne à chaque Prisonnier une provision d'allumettes, un briquet, de l'amadou, une chandelle par jour, ou plutôt par nuit, & un ballai par semaine. (c'est le seul article dont on soit servi avec profusion.) Mais quel besoin un pauvre prisonnier a-t'il d'un ballai par semaine? Pourquoi faut-il que sa maudite chambre soit si propre, tandis que ses meubles sont si sales, si dégoûtans?

tans? Eh, Messieurs les Pourvoyeurs, point tant de ballais, mais un peu plus de ce qui est vraiment nécessaire! Vos hôtes ne sont point destinés à recevoir compagnie; leur plancher peut se passer d'être si régulierement frotté. Donnez leur de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleure viande; n'escroquez plus sur ces objets utiles; & puisque votre essence est de voler: volez, Messieurs, volez sur les ballais, & ne craignez point que les Prisonniers s'en plaignent comme de vos autres tours d'adresse si dispendieux pour le Roi, & si désolans pour vos pensionnaires.

Enfin pour terminer l'article des fournimens, on donne des draps de lit tous les quinze jours & quatre serviettes par semaine. Tel est du moins l'ordonnance que l'on fait fort bien éluder en hiver, sous prétexte que le linge ne seche pas aisement.

Quant aux habits, c'est un très grand bonheur que d'être arrêté lorsqu'on est bien vêtu; autrement on court risque de geler en hiver. Vous avez beau demander vos habits, vos chemises, votre robe de chambre; rien ne se délivre que par l'ordre du *Ministre*; & il a bien autre chose à faire que de penser à votre Garde-Robe. Il faut huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demande, si encore on est assez heureux pour cela; & les vêtemens que vous avez sollicités à mains jointes au commencement de la rude saison, vous arrivent au mois de Juin.

Un prisonnier, pour cet objet, s'adresse dabord à celui des Porte-Clefs qui est chargé de lui apporter son manger: il ne peut s'adresser à d'autres puisqu'il ne voit que lui. Celui-ci qui a éprouvé plus d'une fois les brusqueries de ses supérieurs, ne se presse point de leur parler, & l'oublie tout à fait. Le Prisonnier l'en fait ressouvenir: il se détermine enfin à l'obliger, surtout s'il présume qu'il y aura dans la suite quelque chose à gagner: mais il faut rencontrer un Supérieur, & qu'il ait le temps d'écouter. M. un tel ne peut pas, il faut qu'il s'habille pour sortir; un autre est en partie fine avec

des catins; Celui-ci a du monde, Celui-là des affaires; trois, quatre semaines s'écoulent sans qu'on puisse obtenir audience. Enfin on trouve l'heureux moment: la requête est présentée, c'est fort bien: Dieu sait maintenant quand vous en entendrez parler. Il faut tant de mysteres, tant de courses qu'on doit se trouver fort heureux lorsque deux grands mois seulement en voyent enfin arriver le succès.

Peut-être prendra-t'on tout ceci pour une exagération. Mais si quelqu'un est jamais tenté de le soupçonner, qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires; qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé sur la Bastille; qu'il lise l'histoire de M. *Faris de Garlin en Béarn*, qui dans le temps des persécutions pour la Religion réformée, fut detenu onze ans dans une des chambres nommées *Calotes*, & qui après avoir usé & pourri le peu de vêtemens & la seule chemise qu'il avoit sur le corps, fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte-pointe qui étoit sur son lit..... Qu'il lise la description que donne l'Auteur de l'inquisition Françoise du triste état où il trouva l'infortuné *Jacob le Berthon* fils d'un fameux Médecin du Poitou, enfermé aussi pour cause de Religion.

„ A peine, dit cet Auteur, nous étions nous mis à „ diner (de son temps on mettoit quelque-fois „ deux ou trois Prisonniers dans la même chambre: „ ce qui ne se fait absolument plus aujourd'hui) „ que nous entendîmes ouvrir la porte de la Tour, „ puis celles de nôtre chambre, & que nous vîmes „ entrer avec le Porte-Clefs un homme qu'on ne „ pouvoit regarder sans frémir. Il étoit tout deguenillé, son chapeau paroissoit à peine noir, & „ étoit tout percé; il nous dit qu'il y avoit plus de „ deux ans qu'il lui servoit dans son cachot de chapeau & de bonnet de nuit; il ne restoit plus que „ quelques cheveux attachés à la coëffe de sa perruque qui étoit si grasse qu'on n'en pouroit discerner le réseau; une vieille manche de chemise lui „ servoit de col, & étoit aussi noire que la cheminée; son habit quoique rapetassé de tous les

„ cotés

„ côtés étoit en lambeaux; sa chemise aussi noire
„ que sa cravatte sortoit par plus de trente endroits
„ de sa culotte qui n'en avoit plus la forme; le
„ plus grand morceau de ses bas n'étoit pas plus
„ large que le pouce; les semelles de ses souliers
„ ne tenoient plus qu'avec des cordes, & le dessus
„ n'étoit plus qu'un assemblage de vieux gands sur
„ le cuir déchiré. Toutes les piéces qui soute-
„ noient l'*économie* de cet affreux vêtement étoient
„ cousues de fil de toutes sortes de couleurs. Son
„ visage étoit tanné, défait, couvert d'une barbe
„ mousseuse & grise, à peu près comme on peint
„ celle de Saint Pierre. Sitôt que nous vîmes cette
„ effrayante figure nous nous recriâmes d'étonne-
„ ment, en demandant au Porte-Clefs ce que cela
„ vouloit dire. Messieurs, nous répondit-il, c'est
„ un confrere que M. le Gouverneur juge à pro-
„ pos de mettre avec vous dans vôtre Chambre."
Cette réponse les fit palir, & ils jugerent à cette vue ce qu'ils avoient à attendre de la dureté des gens de la Bastille, s'ils étoient destinés à y rester long-temps, puisqu'ils avoient la barbarie de souffrir un homme *tel que M. le Berthon* dans un dénuement d'habits aussi affreux.

Enfin pour rapporter des exemples plus récens: que le Lecteur incrédule ouvre les Mémoires de M. Linguet. Qu'il y voye l'histoire de ses *Culottes* qui a fait rire quelques mauvais plaisans, lesquels n'ont pas senti combien des privations de ce genre sont véritablement dures, & combien cet éloquent Avocat a eu raison de ne pas passer sous silence un article qui fait si bien connoître le genie du Gouverneur actuel de la Bastille. A la vérité les *Culottes* de M. Linguet vont devenir fameuses, & ce ne sera pas un petit aliment pour ceux qui lui reprochent avec fondement un égoïsme dont le fiel orgueilleux perce à travers toutes les beautés dont fourmillent ses ouvrages.

Quoiqu'il en soit des *Culottes* de M. Linguet, voici le passage de ses Mémoires où il en est parlé; il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-dessus pour ne pas en faire usage.

„ Quant au vêtement .(*Mémoires*, *note* 29)
„ M. le Gouverneur m'a souvent parlé de ses largesses
„ en ce genre ; je ne crois pas qu'il m'ait
„ jamais honoré de ses visites sans me parler des
„ *Culottes* qu'il distribuoit généralement à SES
„ *prisonniers* ; car en parlant des malheureux reclus
„ il emploie toujours le terme possessif. Voici ce
„ qui m'est arrivé à moi-même."

„ J'ai été arrêté le 27 Septembre 1780, allant diner
„ à la campagne, & par conséquent avec la garde-
„ robe que l'on emporte pour un pareil voyage,
„ dans cette saison. Il ne m'a pas été possible de
„ me procurer quoique ce soit de plus, ni en lin-
„ ge, ni en habits, jusqu'à la fin de Novembre
„ suivant ; dans ce mois qui a été rigoureux
„ il falloit ou me condamner moi-même à
„ ne pas sortir de ma chambre, ou aller nud, lit-
„ téralement nud, braver dans la *promenade* (1)
„ la violence du froid : & j'avois de l'argent cepen-
„ dant déposé dans les mains des Officiers, & je
„ ne demandois que la permission d'*acheter* ces
„ *Culottes* que l'on *donnoit*, me disoit-on, aux au-
„ tres Prisonniers."

„ Il y a plus : dans les derniers jours de Novem-
„ bre, on m'envoya enfin de chez le Sieur *Le
„ Quesne* (2) un convoi d'hiver ; il contenoit des
„ bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu met-
„ tre, & le surplus de l'habillement taillé sur les
„ mêmes proportions. Sans doute on avoit calculé
„ que je devois être prodigieusement maigri Cela
„ ne paroitra puérile qu'a ceux qui ne réfléchiront
„ pas

(1) Cette *Promenade* consiste à aller respirer une heure l'air de la Cour du Château, encore n'est-ce pas tous les jours, & il faut bien des façons avant d'obtenir cette maigre faveur que mille désagremens accompagnent.

(2) M. *Le Quesne* marchand d'etoffes de soie à Paris, le Correspondant de M. Linguet. Voyez dans les Mémoires comment il en a été trahi, & quel infâme coquin est ce Le *Quesne*.

„ pas aux circonstances : mais voici qui ne le pa-
„ roîtra à personne."

„ J'élevai douloureusement la voix sur une ex-
„ pédition aussi dérisoire : je priai le Gouverneur
„ de renvoyer cette *Layette*, & de s'intéresser pour
„ obtenir un supplément, ou de me le laisser ache-
„ ter : il me répondit nettement en présence de
„ ses collegues & d'un Porte-Clefs, QUE JE POU-
„ VOIS M'ALLER FAIRE F.......; QU'IL SE
„ F....... BIEN DE MES CULOTTES (3);
„ QU'IL

(3) Pour le coup, voila de quoi mettre les *Culottes* de M Linguet au rang des plus fameuses ; & cet article mérite d'être ajouté par les littérateurs au Chapitre des *Culottes*.

La *Culotte* la plus fameuse, du moins que nous connoissions jusques à présent, est celle de *Jean Chandos* dont on nous permettra bien de rapporter l'histoire, pour faire un peu reprendre haleine au Lecteur, & égayer ses esprits affligés sans doute par la lecture des affreux tableaux que nous venons de lui mettre sous les yeux. Quelque loin que s'écarte de notre sujet la plaisanterie suivante, elle nous offre un moment de repos nécessaire : nous ne reprendrons que trop tôt la lugubre *palette*.

Jeanne d'*Arc*, Pucelle d'Orleans, traversant le camp des Anglais, entre dans une tente : . . . .

La tente étoit celle de Jean Chandos,
Fameux guerrier qui dormoit sur le dos.
Jeanne saisit sa redoutable épée,
Et sa CULOTTE en velours découpée. . .

. . . .

. . . .

Qui fut pénaut le lendemain matin ?
Ce fut Chandos ayant cuvé son vin.
. . . . plein d'une juste rage,
Il crie alerte, il croit qu'on le trahit,
A son épée il court auprès du lit,

„ QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE DANS
„ LE CAS D'ÊTRE À LA BASTILLE, OU SA-
„ VOIR SOUFFRIR QUAND ON Y ÉTOIT.
„ J'avoue que ses Camarades baisserent les yeux,
„ & que huit jours après j'eus une Robe de cham-
„ bre & des *Culottes*."
„ Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas or-
„ données, il faut les publier, afin de les épargner
„ à nos

Il cherche envain, l'épée est disparue:
Point de CULOTTE, il se frotte la vue,
Il gronde, il crie & pense fermement
Que le grand Diable est entré dans le camp.

. . . .

Agnès (*) arrive en une hotellerie,
Où dans l'instant lasse de chevaucher
La fiere Jeanne avoit été coucher.
Agnès attend qu'en ce logis tout dorme,
Et cependant subtilement s'informe
Où couche Jeanne, où l'on met son harnois;
Puis dans la nuit se glisse en tapinois;
De Jean Chandos prend la CULOTTE, & passe
Cuisses dedans, & l'aiguillette lace (**).

. . . .

On prend Agnès & son gros confident,
Ils sont tous deux menés incontinent
A Jean Chandos qui terrible en sa rage,
Avoit juré de venger son outrage,
Et de punir les brigands ennemis,
Qui sa CULOTTE & son fer avoient pris.

. . . .

Dans

(*) Agnès *Sorel* maitresse de Charles VII.

(**) Les Boutons ne furent inventés que 160 ans après cette avanture; on ne se servoit que d'aiguillettes, d'où est venu *nouer l'aiguillette* &c.

„ à mes successeurs : si elles étoient autorisées, si
„ elles entrent ou dans le régime de la maison,
„ ou dans le traitement particulier qui m'étoit pré-
„ paré, il faut les publier encore, afin d'assurer
„ au scrupuleux Gouverneur les récompenses que
„ mérite son exactitude."

Que dire après de tels exemples? Les Cheveux dressent

. . . .

Dans ces momens où la main bienfaisante
Du doux sommeil laisse nos yeux ouverts,
Quand les oiseaux reprennent leurs concerts,
Qu'on sent en soi la vigueur renaissante,
Que les desirs, peres des voluptés,
Sont par nos sens dans notre ame excités,
Dans ces momens, Chandos, on te présente
La belle Agnès, plus belle & plus brillante
Que le Soleil aux bords de l'Orient,
Que sentis-tu, Chandos, en t'éveillant?
Lorsque tu vis cette Nymphe si belle,
A tes côtés & tes gregues (***) sur elle:

. . . . Chan-

. . . .

(***) *Gregues.* C'est un vieux mot qui signifie *Culotte.* Il dérive de l'ancien Celtique *Brag*, dont on a fait par corruption *Grag*, & enfin *Gregue.* Les Romains en avoient fait le mot *Bracca*; *Gallia Braccata, la Gaule enculottée.* De là viennent nos mots *Braguer*, *Braguette.* C'est dommage que nous n'ayons pas le loisir d'approfondir cette importante matiere des *Braguers.* On sait que nos ancêtres donnoient ce nom à toute la partie supérieure du devant de la *Culotte*, que l'on nomme aujourd'hui Pont-levis. Ces *Braguers* étoient autrefois d'une ampleur démesurée: étoit-ce par besoin, étoit-ce par vanité? Ce qu'il y a de sûr c'est que les amples *Braguers* étoient fort commodes. Nos bons ayeux y mettoient des oranges, des dragées, du pain d'épice dont ils régaloient les Dames (†). En hiver les *Braguers* servoient de manchon; enfin ils étoient propres à mille choses, & préférables à l'étroite dimension de nos Ponts-levis.

(†) *Pour s'en former une juste idée, on peut avoir recours à* l'Almanach de Gotha *de* 1783, *à la Planche du mois de Janvier; ces* Braguers *y sont exactement représentés selon l'ancien costume.*

dressent à la tête, & l'humanité gémit d'une enchaînement de barbaries aussi gratuites.

On lit dans les Mémoires de Madame de Staal qu'on lui permit de faire tendre une tapisserie dans sa chambre. Peut-être sa qualité de favorite d'une grande Princesse lui valut-elle cette condescendance; peut-être étoit-on alors plus complaisant qu'on ne l'a

Chandos, pressé d'un aiguillon bien vif,
La contemplait de son regard lascif,
Agnès en tremble, & l'entend qui marmote,
Entre ses dens; je r'aurai ma CULOTTE,
A son chevet d'abord il la fait seoir:
Quittez, dit-il, ma belle prisonniere,
Quittez ce poids d'une armure étrangere:
Ainsi parlant, plein d'ardeur & d'espoir,
Il la décasque, il vous la décuirasse,
La belle Agnès se défend avec grace,
Elle rougit d'une aimable pudeur,
Pensant à Charle & soumise au Vainqueur
. . . .
. . . .
Monsieur Chandos, hélas que faites-vous?
Disoit Agnès, d'un ton timide & doux,
Par Dieu, dit-il, (tout héros anglois jure)
Quelqu'un m'a fait une sanglante injure.
Cette CULOTTE est mienne, & je prendrai
Ce qui fut mien où je le trouverai,
Parler ainsi, mettre Agnès toute nue,
C'est même chose, & la Belle éperdue
Tout en pleurant, étoit entre ses bras,
Et lui disoit: non je n'y consens pas.

Cette CULOTTE de Jean Chandos est sans contredit une des plus intéressantes dont il soit parlé dans l'histoire moderne.

ne l'a été depuis, mais ce quil y a de certain c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laisse à aucun prisonnier ni couteaux ni ciseaux, ni rasoirs. Après avoir mis les plats sur la table du Prisonnier le Porte-clefs lui coupe ses mor-

Vient ensuite la Culotte du feu Maréchal de Broglie. On sait que ce Général ayant été surpris en Italie, & obligé de donner ses ordres sans CULOTTE, ne laissa pas que de battre les Impériaux. *Consultez les Mémoires du temps.*

Les CULOTTES de Madame de Tencin ne sont pas moins célebres. Cette Dame donnoit tous les ans pour étrennes une CULOTTE *de velours* aux beaux esprits qui fréquentoient sa maison, à commencer par M. de Fontenelle. C'étoit la plus aimable femme de son siecle, & les CULOTTES qu'elle distribuoit ont passé en proverbe.

Enfin on ajoutera à cette illustre fripperie la vieille CULOTTE, désormais fameuse, consignée dans les *Annales* du XVIIIe. Siecle, & qui ne tiendra pas le moindre rang parmi les CULOTTES mémorables.

Si le Sujet n'étoit pas si grave, nous aurions compris dans notre énumération la CULOTTE jadis si renommée dans la Piece par *Ecriteaux* (†) de l'ancien Opera Comique intitulée *Arlequin Roi de Sérendib*:

Mezettin dit à Arlequin (sur l'air *je ne suis ni roi ni Prince* &c.

Quel

(†) On appelle ainsi des Pieces où chaque acteur avoit son rôle écrit en gros caractères, sur un carton qu'il présentoit aux yeux des spectateurs. Ces inscriptions parurent dabord en prose; on les mit ensuite en chansons que l'orchestre jouoit & que les assistans chantoient. Les Comédiens Français ayant obtenu un ARRÊT qui défendoit aux acteurs de la foire de donner aucune Comédie par dialogue, ni par monologue, les *Forains* eurent recours à ces piéces par *Ecriteaux*. Quel pays que la France! vous y trouvez des défenses sur tout, des arrêts contre tout, des *Bastilles* pour tout. Heureusement que l'on s'y moque de tout.

morceaux avec un couteau arrondi par le bout, & le remet avec soin dans sa poche aussi-tôt qu'il s'en est servi.

Quant aux *ongles*, on les laisse croître, ou si l'on demande une paire de ciseaux, on ne vous les confie pas; on vous les prête un moment, & le Porte-Clefs est là pour les reprendre aussi-tôt que vous avez fini. Le meilleur expédient est de les ronger.

Pour la *Barbe*, c'est l'office du Chirurgien du Château; encore il s'en faut bien qu'on la fasse à tout le monde. Il y a tel prisonnier à la Bastille qui n'a pas vu couper sa Barbe depuis cinq ou six mois. Le porte-Clefs est présent pendant que le Chirurgien fait sa fonction; & son œil vigilant observe bien si la main du patient approche ou non de l'étui qui renferme les instrumens. M. de Lally donna aux *Bastilleurs* une belle scène à l'occasion d'un rasoir; il mit un jour en riant la main sur un, & faisoit mine de ne pas vouloir le rendre; cela n'annonçoit pas des desseins bien furieux: le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le Château, la garde étoit déjà mandée, vingt bayonnettes marchoient, on préparoit peut-être les canons, quand heu-

Quel transport de mon cœur s'empare!
Pour vous il se trouble, il s'égare,
Puis-je méconnoitre ses traits?

C'est Arlequin que j'envisage;
J'en crois mes mouvemens secrets,
Et mes yeux encor davantage.

Arlequin lui répond (sur l'air *M. la Palisse est mort*).

C'est lui, plaignez ses malheurs,
C'est lui que le sort ballotte;
Reconnoissez-le à ses pleurs,
Encore plus à sa Culotte.

heusement. la révolte finit par la réintégration du fidèle instrument dans son étui. *Mém. de M. L.*

Régime de la Bastille.

Les anciens Mémoires écrits par des Commensaux-mêmes du Château font voir qu'autre-fois les prisonniers détenus à la Bastille étoient assez bien nourris, du moins ceux dont quelque recommendation particulière adoucissoit le sort. Aujourd'hui l'esprit d'avarice & de rapine, qui préside à toutes les opérations du Gouverneur actuel, a mis bon ordre à l'espece d'aisance qui rêgnoit jadis. C'est lui qui a l'entreprise à forfait de tous les *encagés*; & cette gargote royale est conduite de manière à être prodigieusement lucrative.

La nouriture des prisonniers est réglée par un tarif suivant leur qualité. Tout est prescrit suivant le cadastre ministériel dont on auroit assurément pas lieu de se plaindre, si le gargotier en donnoit à ses hôtes pour l'argent qu'on lui paye.

Pour les Princes le prix par jour est de 50 livres. Pour un Maréchal de France 36 liv. Un Lieutenant-Général des armées 16 liv. Un Conseiller au Parlement 15 liv. Un Juge ordinaire, un Financier, un Prêtre 10 liv. Un Avocat, Procureur, 5 liv. Un Bourgeois ordinaire 4 liv. Enfin les Valets, les Colporteurs, les gens du bas étage 3 liv.

De tous les objets à la charge du Roi, il n'y en a point d'aussi bien payé que ce qui regarde la Bastille; & il n'y en a point dans aucun département quelconque, où le régisseur gagne autant & se fasse, outre ses appointemens, un revenu plus considérable par ce qu'on appelle le *tour de bâton*.

Au dessus du nombre existant des Prisonniers, grand ou petit, le Roi fait bon au Gouverneur de quinze places à raison de 10 liv. par jour; ce qui fait 150 livres de profit clair, ou, comme on dit, d'argent sec & liquide, qui entre dans la poche du

du Gouverneur, & lui forme une rente de de
mille cinq cent Louis d'or par an, auxquels o
ajoute encore très souvent des gratifications consi
dérables qu'il a l'art de faire trouver justes par l
considération de la cherté des denrées.

Le Roi lui accorde en oûtre le privilege de fai
entrer dans ses caves une quantité considérable d
piéces de vin, franches de tous droits. Le nom
bre en est fixé à 100 pieces, regardées comme suf
fisantes pour la consommation du Château; mai
les Commis qui n'ont rien à refuser à un Gouver
neur de Bastille, lui en laissent passer une quant
bien plus forte, & ce bénéfice qui est imme
devroit sans doute réjaillir sur les Prisonniers, a
quels du moins l'on devroit donner du vin pa
ble.

Mais qu'arrive-t'il? l'avide Gouverneur qui
moque bien des Ordonnances du Roi quand
peut les éluder, vend son droit d'entrée à un C
baretier de Paris qui lui paye pour cela deux mil
écus par an, & lui donne en échange du vin
plus bas prix pour les prisonniers.

Les grandes tables, c'est-à-dire l'ordinaire
ceux dont le tarif est le plus haut, sont pour
jours gras une soupe, le bouilli, une entrée,
ner: le soir une tranche de roti, un ragoût
salade. En maigre une soupe, un plat de poiss
deux entrées; le soir un plat d'œufs & un de
gumes, le dessert du matin & du souper est
biscuit ou une pomme; enfin une bouteille de
par jour.

Les différences des tarifs moyens aux grands so
bien peu de chose. Elles consistent dans un de
poulet de plus, ou un pigeon, ou un mauv
quartier de lapin, ou quelques oiseaux fort ava
cés.

Quant aux tables ordinaires, en voici le servi
détaillé.

Le Dimanche à diner une soupe de bouillon
corps de garde, une tranche de vache bouillie
deux petits-patés dont la cuisson n'est pas ass

fo

soignée pour qu'ils puissent être bons; le soir une tranche de roti, veau ou mouton, un petit baricot où les navets abondent & une salade. L'huile est ordinairement de la plus mauvaise qualité; elle fait soulever le cœur, & seroit tout au plus bonne pour les reverberes. Tous les soupers en gras sont uniformes.

Le Lundi au lieu des petits patés, à midi, ce sont deux cotelettes ou un haricot.

Le Mardi une saucisse, ou un pied de cochon, ou une légere grillade de porc prétendu frais.

Le Mercredi une petite tourte dont le dedans est rempli de restes de cuisine, & dont le dessus est presque toujours brulé ou à moitié cuit.

Le Jeudi des tripes en ragoût, ou quelques vieilles bribes de volaille qu'on ne pouroit pas garder jusqu'au Dimanche suivant.

Le Vendredi, à diner une petite Carpe frite, de la raie puante, de la morue, ou quelque friture desséchée, accompagnée d'un plat d'œufs. A souper des épinars ou autres légumes, & deux œufs à la coque.

Le Samedi, la répétition de la veille; & le cercle invariable recommence le lendemain sans aucun changement pendant les 52 semaines qui composent l'année.

Le jour de la Saint Louis, de Saint Martin, & des Rois, chaque Prisonnier a une augmentation de portion, qui consiste dans un demi-poulet roti, ou l'équivalent en autre chose. Le Lundi-gras on donne une tourte chaude.

Chaque prisonnier a par jour une livre de pain & une bouteille de vin qui, comme nous l'avons observé plus haut, est toujours mauvais & aussi aigre que du vinaigre. Le dessert consiste en une pomme qui certes n'est pas choisie, quelques amandes ou raisins secs semés légèrement sur le fond d'une assiette. Rarement y a t'on des cerises dans la saison ou des groseilles: cela seroit beaucoup trop délicat.

On est servi en étain; il faut être un homme d'im-

d'importance, un homme recommandé pour obtenir d'être servi en fayance à ses propres frais, & avoir cuillere & fourchette d'argent. Quant à l'etain qui est pour l'usage commun, il est impossible de se former une idée de la mal-propreté des assiettes & des plats. Dans les auberges & autres maisons publiques où par économie l'on se sert de ce métal, ordinairement on le récure une ou deux fois par an: mais à la Bastille on n'a pas le temps ou la volonté de s'en donner la peine. Les marmitons, tous occupés de la cuisine de M. le Gouverneur, ne regardent les prisonniers que comme les chiens de la maison, & pourvû qu'ils ne meurent pas précisément de faim, la gamelle dans quoi l'on jette ce qu'on leur donne est toujours assez propre.

Il y a des tables qui ne sont pas si dénuées quelque-fois que l'ordinaire qu'on vient de détailler, mais l'accommodage est en général si dégoutant, que l'abondance des mets n'est qu'un moyen de plus pour avoir mal au cœur. Il n'y a point de gargotte à 12 sols par repas où l'on ne soit mieux traité qu'a la *Bastille*. L'*assaisonnement* y est mauvais, tout a fait négligé, la soupe sans aucun suc, & les viandes de la moindre qualité. Cette lésine contribue à ruiner la santé des prisonniers; mais comme le Gouverneur n'a personne au dessus de lui pour tout ce qui concerne la nouriture, il faut en passer par là. Si quelqu'un hasarde quelques plaintes à cet égard: dès lors on le regarde de mauvais œil; les désagrémens pleuvent sur lui de toutes parts: Officiers, valets, tout est contre lui, & le Cachot finit souvent par être le résultat de son humeur indiscrette.

Les Officiers de l'Etat-Major n'ont aucune inspection quelconque sur le traitement physique des Prisonniers: cela regarde le Gouverneur seul, qui peut donner carriere à sa rapacité sans que personne ose s'en mêler. Autrefois quelques Prisonniers obtenoient de faire venir à manger d'un Traiteur du dehors, mais à présent cela n'est plus permis.

Un

Un des tourmens de l'imagination qui affectent le plus ceux qui gémissent à la Bastille, surtout ceux qui ne se sentent coupables de rien, & qui ne sont là que parce qu'ils ont le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque scélérat puissant, c'est la crainte d'être empoisonné : & assurément cette crainte n'est pas tout à fait chimérique.

En effet, qui peut empêcher ces infâmes agens du despotisme de se défaire par des voies obliques de tel ou tel prisonnier, dont la mort est nécessaire à un Ministre? Seroit-ce l'honneur? assurément aucun de ces gens-là n'en a point; & malgré la croix de Saint-Louis dont les chefs de ces Brigands civils sont décorés, tout le monde est intimement convaincu que le scélérat qu'on mene à la potence est souvent moins digne de l'opprobre public que ces geoliers galonnés. Seroit-ce le remords? l'habitude de la dureté, de la barbarie ne laisse plus entendre chez eux les cris de la conscience : un crime de plus ou de moins est une bagatelle. Seroit-ce la crainte que le secret en fût découvert? ils savent fort bien le contraire : les affreux mysteres de la Bastille sont plus impénétrables *mille fois que ceux des anciens Hiérophantes* d'Egypte.

Qui peut donc rassurer un infortuné qui sait qu'il a tout à craindre de ses ennemis, & que sa mort est ce qu'ils desirent le plus, parce qu'elle voileroit toutes leurs iniquités? Le Ministere lui-même a si bien senti la possibilité de ce crime, qu'il a toujours été ordonné qu'un soldat fût mis en faction dans la cuisine-même pour veiller à ce que personne n'approchât des marmites & des fourneaux, & à ce que les Cuisiniers fissent leur devoir comme il convient. Aujourd'hui le Gouverneur a eu le crédit de faire révoquer cette sentinelle incommode; & le moindre marmiton, que quelques louis auront ébloui, peut mettre tout ce qu'il veut dans chaque portion.

L'Etat Major supérieur est composé de quatre Officiers, l'inférieur de quatre Porte-Clefs, & la cui-

cuisine de quatre marmitons. Ces douze hommes savent tous quels sont les prisonniers, malgré les ridicules minauderies (comme dit M. Linguet) avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret. Tous sortent, tous se répandent dans Paris: ils y ont leurs maisons, leurs femmes, leurs amis, leurs connoissances: est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe, qui pour de l'argent se laissât volontiers corrompre? Lui seroit-il difficile ensuite de distinguer le plat destiné à celui que l'on voudroit empoisonner? ou, pour parler sans detour, en est-il un seul parmi eux qui fit la moindre difficulté de se prêter à tout ce qu'on voudroit, pourvû qu'il y eût un petit avancement à espérer? De telles horreurs, dira-t'on ne peuvent guere se présumer; mais présumeroit-on mieux toutes celles qui s'y passent, & qui pour être moins éclatantes n'en sont pas moins affreuses?

Chauffage de la Bastille.

En hiver les prisonniers, à taxe ordinaire comme au plus haut tarif, n'ont que six petites buches à bruler par jour, le bois n'entre point dans le taux cité ci-dessus pour la nourriture, c'est un article à part, & sur lequel le Gouverneur fait un profit encore plus inconcevable qu'on ne le peut dire.

Quelques Prisonniers fortement recommandés ont du bois à discretion mais à leurs propres frais, c'est-à dire que le Gouverneur fournit aux dépens de la bourse du patient, & qu'il a soin de faire porter au plus haut prix. Cette faveur, toute égale qu'elle devroit être en elle même, n'est accordée qu'avec des peines infinies. Deux raisons s'y opposent: prémierement l'intérêt du Gouverneur qui alors ne gagne pas autant que sur le bois fourni aux Prisonniers ordinaires; & en second lieu le murmure que cela peut occasionner parmi les

-nes, le désespoir de tant de personnes qui languissent sous le poids de ses caprices, & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui?

Pour apprécier combien est cruelle la privation de quelques heures de promenade par jour, lorsqu'on est renfermé pendant des mois, des années entieres, il faudroit faire réflexion aux effets physiques qui résultent d'une respiration continuelle du même air: il faudroit penser un peu au désespoir habituel d'un homme qui n'a aucune distraction extérieure: alors sans doute un Gouverneur, humain, juste, honnête sacrifieroit volontiers ses plaisirs au moment de bonheur qu'il pouroit procurer aux infortunés que le Gouvernement lui confie. Mais il faudroit supposer une ame sensible, un cœur capable de sentimens d'humanité; & c'est précisément le contraire de ce qu'est ordinairement un Gouverneur de Bastille. La plupart ont été des hommes sans naissance, parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux, & qui les mettent dans la nécessité de voler, pour remplir les engagemens qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le Gouverneur actuel M. *de Launay* est peut-être, de tous ceux qui l'ont occupé jusqu'à présent, le plus avare, le plus insensible aux maux de l'humanité, & par dessus tout le plus insolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y a guerre que M. de *Rougemont* Commandant de Vincennes qui puisse lui être comparé. Nous en dirons un mot.

Etat-Major de la Bastille.

Cet Etat-Major consiste en un Gouverneur dont la place vaut, oûtre ses apointemens de la Cour, plus de 60,000 livres de rente qu'il gagne, ou plutôt qu'il vole, sur la nouriture des prisonniers. Un Lieutenant de Roi dont le brévet est de soixante mille livres & qui en retire cinq mille francs par an; un Major à 4000 Livres d'apointemens; un Aide-Major à 1500 Liv. & un Chirurgien à 1200



Promenades de la Bastille.

Cet article est un des plus curieux, & un de ceux où la barbarie du despotisme se fait le plus sentir aux infortunés prisonniers. C'est encore l'Auteur des Annales qui nous fournira les traits les plus frappans. Nous le mettons volontiers à contribution: égoïsme à part; n'attrappe pas sa maniere qui veut.

A la Bastille, est on absolument privé d'air & d'exercice, *diront ceux qui ont lu les anciennes relations de ce Château*, & ceux-mêmes qui s'y sont promenés par curiosité: car on y admet les curieux: le Gouverneur, quoique logé au dehors s'y rend souvent pour recevoir ses visites: tous ses Collegues depuis le Lieutenant de Roi jusqu'au dernier marmiton y reçoivent les leurs: dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule le public qui s'y rend pour jouïr du coup d'œil."

„ Dans ces occasions la Bastille n'*offre* que l'*image* du calme & de la paix. Tous ces spectateurs étrangers ignorent ce qui s'y passe, ce qui est renfermé sous ces voutes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entre eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son pere qu'il croit à 200 lieues de lui bien tranquille, occupé de ses affaires ou de ses plaisirs."

„ Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plates-formes très élevées, ou par conséquent l'air est pur, la vue pittoresque, & entendant assurer que tout cela, les jours ordinaires, est à l'usage des Prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas agréable à la Bastille, ces adoucissemens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit-être autrefois; voici ce qui est arrivé depuis peu."

„ Le Gouverneur actuel est un homme ingénieux

bâton, environ 8000 Liv. par an. Le possesseur actuel en a donné à son prédecesseur une somme comptant, & de plus une pension annuelle de mille écus.

Les emplois des Porte-clefs valent à peu-près 900 livres par an; ce sont ordinairement, ainsi que nous l'avons dit, d'anciens laquais du Gouverneur; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait boureaux; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin le *blanchissage* même est l'objet d'un tripotage de cette espece. La Blanchisseuse en titre reçoit du Roi environ 3 sols par chemise: elle afferme son brévet à un sous-traitant qui lui en laisse le tiers, & qui gratte le linge des reclus à deux sols par piece.

Voila comme se fait le service du Roi & celui des Prisonniers: Voila comment se maquignonent ces emplois *de confiance!* Voila à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent, qui n'a à se reprocher que le malheur, plus souvent attaché à la vertu qu'au crime, d'avoir des ennemis nombreux & puissans! *Mém. sur la B.....*

Il n'y a gueres plus de 30 ans que l'Etat-Major de la Bastille existe sur le pied actuel. Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant-de-Roi étoient les seuls à la nomination de la Cour. Les autres officiers étoient nommés par le Gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté: ils avoient sous eux des archers de Compagnies franches, des bourgeois soldés par le Gouverneur, pour la garde du Château. M. d'Argenson leur fit substituer un Etat-Major, avec une Compagnie d'invalides de cent hommes qui ont à leur tête deux Capitaines & un Lieutenant lesquels sont fort bien payés Quand aux soldats leur paye est de 10 sols par jour; ils sont entretenus de sel, chandelle, bois, linge, & souliers. Les soldats ne

reuses se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle sorte de promenade ce peut-être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut, où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de facheux; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, & l'aspect de l'*Horloge* à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude."

„ C'est une remarque curieuse. L'horloge du Château donne sur cette Cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t'on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchainées par le col, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps: les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout au tour du Cartel, reviennent sur le devant former un gros nœud, & pour prouver quelles menacent également les deux sexes, l'artiste guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modéler un homme & une femme. Voila le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promene sont recréés. Une grande inscription en marbre noir lui apprend qu'il en est redevable à M. *Raymond Gualbert de Sartines*," jadis Lieutenant de police de Paris, qui ensuite a sauté à pieds-joints au Ministere de la Marine, & qui aujourd'hui n'est plus rien du tout.

Quelques reproches de Plagiat qu'on puisse nous faire, nous ne pouvons nous dispenser de continuer ce récit de M. Linguet. Il offre des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur cet article, & cet endroit est le plus agréable de ses Mémoires.

„ Ne pensez pas, *ajoute l'Ex-Avocat*, que le prisonnier jouisse de cette vue autant qu'il le voudroit ; on mesure avec économie le temps où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne decouvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne

des-

descend jamais que l'autre ne soit remonté, & que grâces aux Lettres signées *Amelot*, cet entonnoir commun est le seul qui leur reste à partager, si la Bastille est fort peuplée les portions sont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faisoit fournir à ses plaisirs".

„ Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complette. Cette Cour est l'unique chemin de la cuisine; c'est par là que passent les pourvoyeurs de toute espece, les ouvriers &c. Or comme il faut surtout qu'un prisonnier soit invisible & qu'il ne voye rien, quand il se présente des étrangers, on l'oblige de s'enfuir dans ce qu'on appelle le *Cabinet*: c'est un boyau de douze pieds de long sur deux de large pratiqué dans une ancienne voute. C'est là qu'il faut se receler au plus vite, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le soin d'en fermer scrupulement la porte sur soi; car au moindre soupçon de curiosité, la moindre punition seroit une clotûre absolue: & ces alternatives sont fréquentes; j'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *Cabinet*."

A propos de ce Cabinet, n'oublions pas l'histoire des bains de Madame la Gouvernante; elle vaut la peine d'être répétée.

„ Qu'une femme de Gouverneur se lave dans un lieu ou dans un autre, rien ne semble plus indifferent, mais à la Bastille tout a des conséquences douloureuses."

„ La Baignoire de *Madame* étant placée dans l'intérieur du Château, pour y parvenir il faut traverser la Cour, et par conséquent le seul espace qu'aient les Prisonniers pour se promener. Mais ce sont ses laquais qui portent l'eau, il faut qu'ils entrent & qu'ils sortent; par conséquent chaque voie entraine pour le promeneur un ordre de se renfermer au Cabinet."

un grand carton ou porte feuille en maroquin fermant à clef. Les pages en font diftribuées par colonnes dans l'ordre fuivant: (Ce Livre eft véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la maniere dont il eft tenu.)

Ie. *Colonne.*	Noms & qualités des Prifonniers.
IIe. *Col.*	Date des jours d'entrée des Prifonniers au Château.
IIIe. *Col.*	Noms des Secretaires d'Etat qui ont expédié les ordres.
IVe. *Col.*	Date de la fortie des Prifonniers.
Ve. *Col.*	Noms des Secretaires d'Etat qui ont figné les ordres d'élargiffement.
VIe. *Col.*	Caufes de la déténtion des Prifonniers.
VIIe. *Col.*	Obfervations & Remarques.

Le Major peut remplir de lui-même les cinq premieres Colonnes, ainfi que la *feptieme.* Quant à la fixieme, il fuit les indications que le Miniftre ou le Lieutenant de Police lui donne. S'il étoit poffible de jetter un coup d'œil furtif fur ce livre, que de chofes étonnantes & fingulieres n'y verroit-on pas? Mais il n'eft guere probable, malgré la certitude du fecret, que le Miniftre foit fincere dans ce qui regarde les articles de la VIe. Colonne: il auroit trop fouvent à rougir de lui-même; il y fait coucher quelques menfonges, ou ce qui eft encore plus commode, il n'y fait rien mettre du tout, & cet endroit de la Colonne refte en blanc.

Mais comment ce même Miniftre ne fent-il pas que ce filence du Livre doit l'accufer lui-même un jour aux yeux de la poftérité? Eft-il d'autre caufe

cause à assigner que le caprice ou la vengeance, lorsque le registre n'en présente aucune autre? On ne dira pas qu'il y a des causes d'emprisonnement qu'il faut taire: Car s'il est quelque-fois nécessaire, pour certaines raisons, de cacher au public quelques crimes secrets, au moins la vérité devroit-elle être exposée dans tout son jour sur le livre consacré à cet objet: ne fût-ce que pour la justification future du Ministere qui, malgré son pouvoir sans bornes, n'est pourtant pas encore parvenu à donner sa simple volonté pour loi. Mais ces considérations délicates ne sont pas faites pour être senties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui se trouve sur leur chemin est moins que l'insecte qu'ils écrasent sous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs tracent, souvent en sortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent, ils signent froidement l'infortune d'un citoyen honnête qui aura dit trop haut sa maniere de penser sur leur compte; & l'on comprend bien que dans un cas de cette espece on a soin de *mettre en blanc* les causes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples sont beaucoup plus rares; grâces à la vigilance paternelle du Monarque qui régne sur la France, & aux sentimens d'humanité qui commencent à percer jusques . . . *jusques dans les Bureaux*.

La septieme Colonne, destinée aux *Observations* & Remarques, contient l'historique des faits, gestes, caracteres, vie, mœurs & fin des Prisonniers. Ce sont des especes de Mémoires secrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaise du Major, qui le plus souvent n'est rien moins qu'un philosophe, rien moins qu'un observateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme juste & sincere.

Ce Livre est d'une invention du Sieur *Chevalier* qui



qui occupoit la place de Major de la Bastille en 1774. Le Ministere l'ayant chargé d'écrire l'histoire secrette de ce Château depuis son origine, il a remonté jusqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépot des Archives. Quand une feuille est remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout est conservé pour la postérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviste apointé.

Il entre encore dans les fonctions du Major de réunir dans un Regître à part tous les ordres donnés ou adressés au Gouverneur de la Bastille, toutes les lettres des Ministres & celles de la Police: le tout est soigneusement recueilli, & se retrouve au besoin.

Avant de terminer cet article sur l'Etat-Major de la Bastille, il faut tenir la promesse que nous avons fait plus haut au Lecteur de lui donner quelques détails sur le Commandant de la Prison ou Château de *Vincennes*. Cette petite digression servira de piece de comparaison, & ne nuira point à l'intelligence du reste. C'est partout le même esprit d'avarice & de barbarie, partout la même inhumanité envers les Prisonniers nommés d'Etat: C'est dans l'Ouvrage récent, intitulé: des *Lettres de Cachet & des Prisons d'Etat* que nous allons puiser la matiere de ce court épisode.

Cet homme (*M. de Rougemont, l'archetype de M. de Launay*) a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance: c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudroit l'infuser à tous les autres, & se faire regarder comme un homme essentiel & nécessaire à l'Etat. Il le dit, il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoutant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont point subordonnés, & ses prétentions toujours repoussées, renaissent toujours du sein des humiliations.

tion. Comment s'en dédommage-t'il? en faisant courber sous le poids de ses caprices tout ce qui est dans sa dépendance...... Il va trainant partout son énorme corpulence: les sarcasmes pleuvent sur lui; n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure (comme dit Pope): le railler, c'est fouetter un sabot. Mais au Donjon de Vincennes c'est un despote absolu qui jouit de la volupté la plus grande pour lui, lorsqu'il peut ouvrir & fermer des cachots, river des chaînes, appesantir un sceptre de fer...... A la moindre apparence d'une contradiction il entre en fureur, il écume. Soyez ferme, bientôt il devient lâche & rampant: vous n'obtiendrez à la vérité que de vaines promesses, mais du moins il vous craindra. Si vous fléchissez, il vous opprimera; & si vous lui donnez prise, il vous étouffera.

Dès le premier moment de son règne, il prédit que tout changeroit au Donjon de Vincennes, & tout a changé (1). A force d'intrigues il a écarté tout ce qui pouvoit le surveiller. Ces magiques paroles LE SECRET, LA SURETÉ, lui ont suffi pour bouleverser cette maison. Il semble à l'entendre que tout seroit perdu & l'état en danger, si l'on savoit le nom d'un prisonnier. Si ce geolier le pouvoit, leurs poëles leur serviroient de prison. On

(1) Hélas! oui, tout y est bien changé! Rappellons au Lecteur, à ce sujet, ces beaux vers de la Henriade.

Que vous êtes changé, séjour jadis aimable!
Vincennes, tu n'es plus qu'un Donjon détestable,
Qu'une Prison d'État, qu'un lieu de désespoir,
Où tombent si souvent du faîte du pouvoir
Ces Ministres, ces grands qui tonnent sur nos têtes,
Qui vivent à la Cour au milieu des tempêtes,
Oppresseurs, opprimés, fiers humbles tour à tour,
Tantôt l'horreur du peuple & tantôt son amour.



On croiroit à voir ſes inquiétudes, vraies ou feintes, que c'eſt un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la *fermeture* ſont pouſſées à un degré exceſſif.

Une fois dans le mois, & ſouvent moins encore, cet homme va par déſœuvrement viſiter quelques priſonniers dans leur chambre. Lui parle-t'on de la nouriture (qui eſt tellement déteſtable que les ramoneurs-mêmes refuſent d'acheter les reſtes) il ſe recrie: *ah, Monſieur, vous êtes le ſeul qui vous plaigniez. En vérité vos murmures m'étonnent, je ne mérite pas ce procédé; j'ai des attentions uniques, je ne crois pas qu'il y ait de fraude: les Porte-Clefs ſont d'honnêtes gens; d'ailleurs je les ſurveille de près.* . . . . . . Vraiment il eſt bien queſtion des Porte-Clefs! Où pouroient-ils trouver des alimens plus mauvais pour les ſubſtituer à ceux que fournit ce faquin. . . . . . Inſiſtez-vous? il prétend que c'eſt humeur, injuſtice, en un mot que vous êtes un *Frondeur*: car dans ſon opinion ſe plaindre de lui, c'eſt ſe plaindre du gouvernement. . . . . . JE REPRÉSENTE LE ROI, *diſoit-il* un jour à un priſonnier —— Vous, Monſieur —— Oui, moi. —— Le priſonnier le fixe, le meſure du haut en bas, (le trajet n'eſt pas long): & s'écrie; *Ma foi, il eſt grotesquement repréſenté* On peut penſer ſi le ſarcasme a été payé: un lâche fripon ne pardonne guere . . . . . . mais quoi! parce que le voleur eſt inſéparable de l'homme, l'homme eſt inſéparable de la place! A ce compte, quelles infamies ne pulluleront point à l'ombre de l'autorité? Biſare conduite, d'unir ainſi ce qu'il y a de plus vil & de plus reſpectable!

Si le priſonnier que viſite M. de *Rougemont* eſt un homme qui ne lui diſpute rien, qui ne lui demande rien, qui ſouffre en ſilence: le Commandant s'épuiſe en offres de ſervice; il promet tant, qu'il ne ſauroit tromper. Eh! comment tromperoit-il ceux qui le voyent ſi barbarement vorace, ſi impitoyablement dur dans les choſes mêmes les

plus

plus indifférentes à la sureté, & qui ne lui coûtent rien ?

Que la nouriture soit excessivement mauvaise, que M. de *Rougemont* fasse à cet égard les gains les plus illicites : encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Constamment aiguillonné par la vanité, il veut dépenser & ne sait pas compter. Jamais il n'a d'argent, (avec 30,000 livres de rente) jamais de provisions, jamais d'exactitude à remplir ses engagemens : il est donc obligé de fermer les yeux sur les brigandages de ses valets. C'est le tonneau des Danaïdes qui toujours rempli s'écoule toujours. Tout cela se comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & stériles ? Si ce n'est parce que faire du mal est sa plus douce jouissance ; parce que son ame, si ce miserable en a une, est un composé de barbarie, d'orgueil, & de petitesse. Qu'on dise, par exemple quel peut-être le but d'un homme qui, voyant de beaux fruits dans le jardin des prisonniers, fait abattre les arbres qui les portent ? Et remarquez que ce n'est pour aucune raison plausible même d'avarice ; car il laisse pourir les fruits, & fait *scier les arbres au pied*, au lieu de les transplanter. Qu'on dise à quoi bon détruire de belles couches de fleurs, & empêcher ces malheureux de les cultiver, même avec une beche de bois ?

Un prisonnier demande un miroir. —— CE N'EST PAS LA REGLE. —— Mais fait-on des bréches, enfonce-t'on des portes avec un miroir ? —— N'importe, on peut correspondre. —— Mais avec qui ? Ma fenêtre est bouchée avec une trémie ; je ne vois que les astres. —— CE N'EST PAS LA REGLE. —— Mais fixez-le contre le mur & donnez-le moi si petit que vous voudrez. —— CE N'EST PAS LA REGLE. —— Mais, Monsieur ..... —— CE N'EST PAS LA REGLE ; & puis mon brutal vous plante-là.

Les malles d'un Prisonnier contiennent des effets qui lui sont indispensablement nécessaires. Peut-être manque-t'il de *bas*, de *Culottes* ? Que ne lui

donne-t'on ce dont il peut jouir sans danger pour la sureté de la prison? —— Mais il faut faire un inventaire. —— Eh! pourquoi cet inventaire? Volera-t'on ce prisonnier dans une chambre si bien fermée? ——La Regle, Monsieur, la Regle, l'ordre, la probité, l'honneur! —— Eh bien, scrupuleux Geolier, faut-il beaucoup d'heures pour dresser cet inventaire? . . . . . . Ah, vraiment des heures! des mois ne suffisent pas. Ces malles ont des Serrures, des ferremens, il faut les dépeçer. —— Eh bien, faites appeller un Serrurier. —— Demain, la semaine qui vient: on a bien le temps, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaisies dans une place qui demande tant de soins, où il faut courir sans cesse. —— Comment, *Courir*? Et moi, je croyois bonnement que de tous les postes c'étoit le plus sédentaire. —— Quoi! ne faut-il pas être à Paris, à la Cour, observer, proposer, rendre compte, *travailler avec le Ministre, avec le Maître* (expressions favorites de cet impertinent) —— Soit, mais pourtant les habits de tel prisonnier tombent en lambeaux. —— Qu'importe? Voit-il quelqu'un? —— Oh! non: mais enfin on aime *être vêtu, ne* pas geler de froid, être propre. —— Eh bien on verra . . . . . hélas! quand? Dieu, mais Dieu seul le sait.

Ce n'est pas tout. —— Ces malles infortunées contiennent des livres. . . . . . . Des livres! Bon Dieu! des livres! . . . . Les voila proscrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le Donjon de Vincennes; fut-ce l'*imitation de Jesus-Christ.* On auroit trop peur que celle de *Beaufort* ne fut à coté (2).

Dans

(2) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, le Duc de Beaufort fut mis à Vincennes & trouva le moyen de s'en sauver. Le Prince de Condé le Prince de Conti & le Duc de Longueville y furent aussi renfermés par les intrigues du Cardinal Mazarin. Le Prince de Conti qui s'amusoit à lire demandoit entre autres livres l'*Imitation de J. C.* & moi, dit le Grand Condé, je voudrois l'*Imitation de Beaufort.* —— Le Grand Con-

cause à assigner que le caprice ou la vengeance, lorsque le regiſtre n'en préſente aucune autre? On ne dira pas qu'il y a des cauſes d'empriſonnement qu'il faut taire : Car s'il eſt quelque-fois néceſſaire, pour certaines raiſons, de cacher au public quelques crimes ſecrets, au moins la vérité devroit-elle être expoſée dans tout ſon jour ſur le livre conſacré à cet objet : ne fût-ce que pour la juſtification future du Miniſtere qui, malgré ſon pouvoir ſans bornes, n'eſt pourtant pas encore parvenu à donner ſa ſimple volonté pour loi. Mais ces conſidérations délicates ne ſont pas faites pour être ſenties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui ſe trouve ſur leur chemin eſt moins que l'inſecte qu'ils écraſent ſous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs tracent, ſouvent en ſortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent, ils ſignent froidement l'infortune d'un citoyen honnête qui aura dit trop haut ſa maniere de penſer ſur leur compte ; & l'on comprend bien que dans un cas de cette eſpece on a ſoin de *mettre en blanc* les cauſes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples ſont beaucoup plus rares ; grâces à la vigilance paternelle du Monarque qui régne ſur la France, & aux ſentimens d'humanité qui commencent à percer jusques . . . *jusques dans les Bureaux.*

La ſeptieme Colonne, deſtinée aux *Obſervations* & Remarques, contient l'hiſtorique des faits, geſtes, caracteres, vie, mœurs & fin des Priſonniers. Ce ſont des eſpeces de Mémoires ſecrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaiſe du Major, qui le plus ſouvent n'eſt rien moins qu'un philoſophe, rien moins qu'un obſervateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme juſte & ſincere.

Ce Livre eſt d'une invention du Sieur *Chevalier* qui

qui occupoit la place de Major de la Bastille en 1774. Le Ministere l'ayant chargé d'écrire l'histoire secrette de ce Château depuis son origine, il a remonté jusqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépot des Archives. Quand une feuille est remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout est conservé pour la postérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviste apointé.

Il entre encore dans les fonctions du Major de réunir dans un Regiſtre à part tous les ordres donnés ou adressés au Gouverneur de la Bastille, toutes les lettres des Ministres & celles de la Police : le tout est soigneusement recueilli, & se retrouve au besoin.

Avant de terminer cet article sur l'Etat-Major de la Bastille, il faut tenir la promesse que nous avons fait plus haut au Lecteur de lui donner quelques détails sur le Commandant de la Prison ou Château de *Vincennes*. Cette petite digression servira de piéce de comparaison, & ne nuira point à l'intelligence du reste. C'est partout le même esprit d'avarice & de barbarie, partout la même inhumanité envers les Prisonniers nommés d'Etat : C'est dans l'Ouvrage récent, intitulé: des *Lettres de Cachet & des Prisons d'Etat* que nous allons puiser la matiere de ce court épisode.

Cet homme (*M. de Rougemont, l'archetype de M. de Launay*) a toute la bouffissure de la plus orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudroit l'infuser à tous les autres, & se faire regarder comme un homme essentiel & nécessaire à l'Etat. Il le dit, il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoutant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont point subordonnés, & ses prétentions toujours repoussées, renaissent toujours du sein des humiliations.

reçoit tant d'injures journalieres, parler de sa sensibilité, de son désintéressement, & mendier d'une maniere si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.

Tel est en bref l'esquisse du caractere physique & moral du principal Geolier de Vincennes, tracée assurément de main de maître, & dont personne n'oseroit révoquer la véracité en doute, si l'on pouvoit sans risque nommer l'Auteur des *Lettres de Cachet & des Prisons d'etat* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu instruits, ou un peu connoisseurs, qui ne le devinent. Revenons maintenant à notre premier sujet.

Rondes de la Bastille.

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'à la Bastille, & il n'y en a point peut-être d'aussi bien fortifiée.

Le Château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point, & qui ne sont jamais renouvellées, croupissent, se corrompent, & enveloppent la *Royale-Prison* de vapeurs mortiferes qui incommodent beaucoup les prisonniers, surtout ceux dont les lucarnes donnent sur la partie du fossé du coté du nord. Ce fossé est entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel est attachée une gallerie de bois à rampe qui régne dans tout le pourtour du Château. On appelle cette gallerie les *Rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche, en face du grand Corps de garde conduisent à ces *Rondes*. Des Sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promenent sans cesse & examinent si les Prisonniers font quelques tentatives. Pendant

le temps, le Ministre m'attend: Croit il que le prisonnier soit fort satisfait de ce *Lazzi*?

Un reclus de ce triste repaire veut se faire raser la tête: le Chirurgien-Major n'ose le faire sans permission; il la demande, le Commandant lui répond gravement *j'en parlerai au Ministre*: à la bonne heure, ce n'est là qu'une petite contrariété pour le prisonnier. Mais un autre est déchiré de coliques néfrétiques, des bains lui sont absolument nécessaires; on cherche M. de *Rougemont*, on le guette, on lui écrit, on le joint enfin: on lui expose le cas: *Je demanderai des ordres*, dit-il froidement. — Mais Monsieur, vingt quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. — *Tant-pis*, repond-il, *mais je n'innoverai rien sans ordre*.

A la vue de ces contrariétés si barbares, un être vif & sensible doit soigneusement veiller sur lui-même; car il peut se perdre par un emportement. Un homme sage & modéré se tait, & soupire doublement après sa liberté, soit pour la recouvrer, soit pour sortir des serres cruelles d'un tel vautour.

Mais combien ne faut-il pas être maître de soi, pour pouvoir écouter patiemment des absurdités & des mensonges qui excitent l'indignation. M. de Rougemont voit-il qu'on lui prête une oreille attentive? il entasse les fables les plus mal tissues & les plus sottes, les fanfaronades les plus ridicules, le tout delayé dans un stile de laquais & orné du geste le plus grotesque. Il ne cesse de parler de ses procédés, de sa générosité; ensuite passant au pompeux étalage de ses services, de ses qualités, de ses amis, de ses biens, il se jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon sens que de vérité. Heureux le pâtient qui l'écoute & qui n'est qu'ennuyé! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation quand il entend cet être vil vanter ses soins, ses bontés pour les prisonniers! Un homme franc & généreux a besoin d'un grand effort sur lui même pour écouter de sang-froid un sot qu'il méprise aussi souverainement, & dont il

reçoit

reçoit tant d'injures journalieres, parler de sa sensibilité, de son désintéressement, & mendier d'une maniere si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.

Tel'e est en bref l'esquisse du caractere physique & moral du principal Geolier de Vincennes, tracée assurément de main de maître, & dont personne n'oseroit révoquer la véracité en doute, si l'on pouvoit sans risque nommer l'Auteur des *Lettres de Cachet & des Prisons d'etat* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu instruits, ou un peu connoisseurs, qui ne le devinent. Revenons maintenant à notre premier sujet.

Rondes de la Bastille.

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'à la Bastille, & il n'y en a point peut-être d'aussi bien fortifiée.

Le Château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds, mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine, ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point, & qui ne sont jamais renouvellées, croupissent, se corrompent, & enveloppent la *Royale-Prison* de vapeurs mortiferes, qui incommodent beaucoup les prisonniers, surtout ceux dont les Lucarnes donnent sur la partie du fossé du coté du nord. Ce fossé est entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation, contre lequel est attachée une gallerie de bois à rampe qui régne dans tout le pourtour du Château. On appelle cette gallerie les *Rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche, en face du grand Corps de garde conduisent à ces *Rondes*. Des Sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promenent sans cesse & examinent si les Prisonniers font quelques tentatives. Pendant

 la

la nuit les Sentinelles sont posées sur ces *Rondes* au nombre de 4 à la fois. Les Officiers & Sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'assurent par les *qui-vive* si les Sentinelles veillent. Chaque soldat en faction a son instant de ronde marqué. Tous ont des piéces de cuivre numérotées & trouées qu'ils passent dans une aiguille dont la base est adhérante au fond d'une boëte cadenacée, telle qu'on en a dans les villes de guerre. Cette boëte est portée tous les matins à l'Etat-Major. Les Officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des piéces enfilées & jugent de l'exactitude ou du défaut des Rondes. On rend compte en même temps au Lieutenant de Roi & au Major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui se passe en dedans ou en dehors est rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit la Sentinelle intérieure du Château sonne une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche on en sonne une autre la nuit sur les rondes de quart-d'heure en quart d'heure. Il est impossible de s'imaginer combien cette lugubre sonnerie est accablante pour les prisonniers. A tout moment leur sommeil est interrompu par cette cloche, qui les avertit sans cesse du malheur qu'ils ont d'être sous la puissance des tigres qui les déchirent.

La Garde de la Bastille monte à onze heures du matin. La retraite de la garnison sonne à 9 heures du soir en hyver & à 10 en été. Les Ponts se levent entre 10 & 11 heures. Le premier s'abbaisse souvent pour la commodité de M. le Gouverneur quand il a des soupers en ville ou Compagnie chez lui. Tout s'ouvre à quelque heure que ce soit quand il arrive des ordres du Roi.

Au dehors du Château du coté du fauxbourg Saint Antoine il y a un grand Bastion dégagé du corps de la Bastille. C'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris. On y a planté des arbres, il est cultivé, & c'est présentement un jardin qui rapporte beaucoup au Gouverneur. La porte du chemin qui y conduit

duit est entre la tour du *Trésor* & celle de la Comté.

A la gauche de la Bastille étoit la porte-Saint Antoine que l'on a abattue depuis quelques années pour rendre plus large ce passage très fréquenté. Cette porte étoit flanquée d'un Bastion parallelle à celui qui sert de jardin au Chateau: on y a construit des maisons.

La Bastille peut contenir 40 prisonniers dans des chambres séparées. Quand il y en a un plus grand nombre, ainsi que cela est arrivé souvent sur la fin du régne de Louis Quinze, on en met quelques uns ensemble, ce qui n'a lieu que le moins possible; ou l'on en transfere à Vincennes, à Charenton, & autres Châteaux diminutifs de la Bastille.

Le Lieutenant Général de Police de Paris est le Subdélégué du Ministere au département de la Bastille. C'est lui qui deux ou trois fois l'année y vient faire ce qu'on appelle les *grandes visites*. Elles consistent en un dîner splendide que lui donne le Gouverneur; & lorsque les vins délicieux, le caffé, les liqueurs ont suffisamment égayé les esprits, & qu'on s'apperçoit que le temps est presque écoulé, on se leve & l'on marche froidement vers les Tours, d'où l'on sort le plus vîte qu'on peut, pour aller commencer la partie, & ne pas faire attendre Madame.

Le Lieutenant de Police a sous lui un Commissaire en titre que l'on nomme le *Commissaire de la Bastille*, & qui a des gages fixes pour faire ce qu'on appelle les instructions; mais il ne les fait point exclusivement: il n'a aucune inspection, ni fonction que dans le cas où il reçoit des ordres. La raison en est que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

Les Prisonniers de la Bastille sont de deux sortes: Prisonniers d'Etat & Prisonniers de Police. Les Prisonniers d'Etat (comme furent par exemple sous le régne dernier M. de la Bourdonnais, M. de Lally & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada) sont en très petit nombre



bres. Dans le temps des persécutions au sujet d'une sotise papale qu'on nomme *la Bulle*, les Prisonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux, parce qu'on appelloit de ce nom tous les Jansenistes que l'on renfermoit en vertu d'une *Lettre de petit cachet*, ou vulgairement *Lettre de Cachet.*

Les Prisonniers de Police comprennent les auteurs, les libraires, les graveurs d'estampes satiriques ou obscènes & jusqu'à des relieurs & relieuses de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

Arrivée d'un Prisonnier à la Bastille.

C'est presque toujours en fiacre qu'on est conduit à cette Prison, afin d'éviter le scandale public. Un Exempt de Police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés montent dans la voiture pour tenir en respect celui qu'on arrête. Le fiacre traverse la premiere Cour extérieure, passe sur le Pont-Levis & va jusqu'à la porte de l'hôtel du Gouverneur. C'est là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui sont ordinairement le Major de la Bastille & le Lieutenant de Roi, reçoivent le Prisonnier & le font monter avec l'Exempt à l'appartement du Gouverneur. Le fiacre reste à la porte avec les deux hoquetons. L'Exempt présente au Gouverneur la lettre de cachet & la lui remet; celui-ci en signe une reconnoissance qu'il donne à l'Exempt pour sa décharge. Pendant que tout cela se fait, on laisse le prisonnier sur une chaise rêvant tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre de cachet dans le regiltre, ainsi que du nom & qualités du Prisonnier, l'Exempt prend congé & sa mission est finie. Le nouvel arrivant reste seul avec le Gouverneur, le Major & le Lieutenant de Roi. On lui dit quelques mots de consolation, si c'est quelqu'un un peu recommandé, & pendant ce temps un valet va chercher deux Porte-clefs. Dès qu'il sont arrivés, le Gouverneur leur nomme l'appartement

(ou

(ou le trou) que son nouvel hôte doit occuper, & le remet entre les mains du Major qui, escorté des Porte-Clefs, l'emmene sans autre compliment à la chambre qui lui est destinée. Sur son passage tant au second Pont-levis que dans la Cour intérieure, les sentinelles & soldats des Corps de garde ont la consigne de mettre leur chapeau sur leur visage, afin de ne pas voir le prisonnier; & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'oseroit manquer, se renouvelle à toutes les entrées, sorties, allées & venues de tout prisonnier quelconque.

Arrivés dans la Chambre, on commence par prier le détenu de vuider exactement tout ce qu'il a dans ses poches, & de donner le tout exactement au Major qui en écrit le détail, piece par piece; & fait signer cet inventaire par le prisonnier, auquel on ne laisse que les vêtemens qu'il a sur le corps; montres, bagues, étuis, papiers tout est enlevé jusqu'aux cure-dens. Un des Porte-Clefs va enfermer le tout (ou à peu près) dans une des casses de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie que l'on assaisonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verroux des doubles portes qui le séparent de tout le genre humain, & on le laisse se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs: car il y a plusieurs Chambres où l'on ne porte ce qui est nécessaire que lorsque le prisonnier y est.

S'il arrive que le détenu fasse difficulté de vuider entierement ses poches, ou qu'il refuse de remettre tout ce qu'il a sans exception, argent & autres, on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent sans miséricorde, & ne lui laissent quelque fois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apporte au prisonnier les meubles dont il ne peut absolument se passer, du pain, du vin, & du feu en hiver; l'homme chargé de ce soin a l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche, quelques questions, quelques

bre. Dans le temps des persécutions au sujet d'une sotise papale qu'on nomme *la Bulle*, les Prisonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux, parce qu'on appelloit de ce nom tous les Jansenistes que l'on renfermoit en vertu d'une *Lettre de petit cachet*, ou vulgairement *Lettre de Cachet*.

Les Prisonniers de Police comprennent les auteurs, les libraires, les graveurs d'estampes satiriques ou obscènes & jusqu'à des relieurs & relieuses de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

Arrivée d'un Prisonnier à la Bastille.

C'est presque toujours en fiacre qu'on est conduit à cette Prison, afin d'éviter le scandale public. Un Exempt de Police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés montent dans la voiture pour tenir en respect celui qu'on arrête. Le fiacre traverse la premiere Cour extérieure, passe sur le Pont-Levis & va jusqu'à la porte de l'hôtel du Gouverneur. C'est là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui sont ordinairement le Major de la Bastille & le Lieutenant de Roi, reçoivent le Prisonnier & le font monter avec l'Exempt à l'appartement du Gouverneur. Le fiacre reste à la porte avec les deux hoquetons. L'Exempt présente au Gouverneur la lettre de cachet & la lui remet; celui-ci en signe une reconnoissance qu'il donne à l'Exempt pour sa décharge. Pendant que tout cela se fait, on laisse le prisonnier sur une chaise rêvant tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre de cachet dans le regiltre, ainsi que du nom & qualités du Prisonnier, l'Exempt prend congé & sa mission est finie. Le nouvel arrivant reste seul avec le Gouverneur, le Major & le Lieutenant de Roi. On lui dit quelques mots de consolation, si c'est quelqu'un un peu recommandé, & pendant ce temps un valet va chercher deux Porte-clefs. Dès qu'il sont arrivés, le Gouverneur leur nomme l'appartement

(ou le trou) que son nouvel hôte doit occuper, & le remet entre les mains du Major qui, escorté des Porte-Clefs, l'emmene sans autre compliment à la chambre qui lui est destinée. Sur son passage tant au second Pont-levis que dans la Cour intérieure, les sentinelles & soldats des Corps de garde ont la consigne de mettre leur chapeau sur leur visage, afin de ne pas voir le prisonnier; & cette cérémonie, à laquelle aucun d'eux n'oseroit manquer, se renouvelle à toutes les entrées, sorties, allées & venues de tout prisonnier quelconque.

Arrivés dans la Chambre, on commence par prier le détenu de vuider exactement tout ce qu'il a dans ses poches, & de donner le tout exactement au Major qui en écrit le détail, piece par piece; & fait signer cet inventaire par le prisonnier, auquel on ne laisse que les vêtemens qu'il a sur le corps; montres, bagues, étuis, papiers tout est enlevé jusqu'aux cure-dens. Un des Porte-Clefs va enfermer le tout (ou à peu près) dans une des cases de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie que l'on assaisonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verroux des doubles portes qui le séparent de tout le genre humain, & on le laisse se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs: car il y a plusieurs Chambres où l'on ne porte ce qui est nécessaire que lorsque le prisonnier y est.

S'il arrive que le détenu fasse difficulté de vuider entierement ses poches, ou qu'il refuse de remettre tout ce qu'il a sans exception, argent & autres, on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent sans miséricorde, & ne lui laissent quelque fois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apporte au prisonnier les meubles dont il ne peut absolument se passer, du pain, du vin, & du feu en hiver; l'homme chargé de ce soin a l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche, quelques questions, quelques de-

demandes que puisse faire le Prisonnier; mais en recompense il écoute tout fort attentivement, & dans ces premiers momens où le cœur, gonflé de tristesse & d'amertume, s'exhale souvent en plaintes, un prisonnier se fait quelquefois bien du tort, oubliant que tous les mots sont recueillis avec avidité.

Dans les premiers temps on n'a jamais ni livres, ni encre, ni papier; on ne va ni à la messe ni à la promenade: on n'a permission d'écrire à qui que ce soit, pas même au Lieutenant de Police de qui tout dépend. Il faut passer les premiers mois dans une solitude & une disette de distractions qui influe souvent sur tout le reste du temps qu'on doit passer dans ce triste séjour.

Quand à force de sollicitations on a obtenu du Gouverneur ou du Major la permission d'écrire au Lieutenant de Police, on peut lui demander celle d'écrire à sa famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique, ou un garde-malade &c. Ce Magistrat accorde ou refuse suivant les circonstances: on ne peut rien obtenir que par ce canal; mais ces faveurs sont tellement rares que sur vingt prisonniers, il n'y en a pas trois à qui elles soient accordées.

Les officiers de l'Etat-Major se chargent de faire parvenir les Lettres des prisonniers à la Police; elles y sont envoyées exactement à midi & le soir: on a même quelque-fois la condescendance de les faire porter par des exprès payés de l'argent des détenus; mais c'est une grâce spéciale dont il ne faudroit pas user trop fréquemment; la complaisance de ces Messieurs seroit bientôt à bout. Les réponses sont toujours adressées au Major qui les communique au Prisonnier à l'heure ou, pour mieux dire, au jour qu'il lui plait. Si dans sa lettre le prisonnier a demandé quelque chose au Ministre, ou au Lieutenant de Police, & que dans la réponse, il ne soit pas question de cet objet-là, alors c'est un refus; & il seroit aussi inutile que mal-adroit d'y revenir dans une autre lettre.

Quand on dit que les lettres sont portées à la Poli-

Police le matin & le soir exactement, cela ne veut pas dire que les Prisonniers puissent écrire quand ils le jugent à propos, ou que chacune de leurs lettres soit fidélement envoyée ; il s'en faut bien. Premierement la liberté d'écrire n'est accordée qu'après bien des prieres; & en second lieu, il n'en sort aucune de la Bastille qui ne soit vue ou du Gouverneur ou du Major, soit d'une maniere licite, soit par des moyens obliques, & dont on ne fait nullement scrupule de se servir. Un prisonnier qui parleroit trop ouvertement sur le compte de ses geoliers, ou qui hazarderoit quelques plaintes par écrit, pourroit être sûr que sa lettre ne parviendroit jamais, & que le sujet de ses plaintes, loin de diminuer, augmenteroit. Il faut à cet égard la plus grande politique, & l'on ne sauroit trop le recommander.

Les gardes que l'on donne à ceux à qui l'on refuse leurs domestiques propres, sont ordinairement des soldats invalides. Cela ne s'accorde que lorsqu'on est attaqué de quelque maladie, ou que quelque personnage important s'interesse à vous. Mais que l'on s'imagine un peu ce que c'est qu'une telle compagnie: un soldat vieux, podagre, lourd, grossier, incapable d'attentions & des soins dont un malade a besoin! Ce soldat une fois attaché au Prisonnier ne peut plus le quitter, il devient prisonnier lui-même auprès de lui : ainsi il faut d'abord acheter son consentement, & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; & si vous en revenez, il faut vous résoudre à supporter l'humeur, le mécontentement, les reproches, l'ennui de ce compagnon qui se venge bien sur votre santé (*comme dit M. Linguet*) des services apparens qu'il a prêtés à votre maladie.

Mais ce n'est pas là le pire. Le plus dur pour un homme honnête & franc, c'est qu'il faut sans cesse être en garde contre ces ombres qui ne vous quittent jamais. Tout ce qu'on lâche par imprudence, ou par confiance déplacée, est rendu aux Officiers qui le reportent à la Police. C'est ainsi que l'on

l'on étudie le caractere des prisonniers. Tout est dans ce Château, mystere, ruse, artifice, piége, espionnage ; souvent même les Officiers, les gardes, les porte-clefs, les valets tâchent d'induire un prisonnier à parler mal du Gouvernement pour rendre compte de tout ce qu'on a dit.

De toutes les peines auxquelles l'innocence est exposée à la Bastille, l'obligation d'une défiance continuelle n'est pas la moins affreuse. Il faut en avoir passé par-là pour concevoir combien il est facile à l'homme le moins coupable de se rendre criminel, & d'aggraver ses malheurs, par les larmes, les soupirs, les plaintes, les murmures d'indignation qui lui échapent, & que la malignité recueille avec soin.

Quelques jours après l'arrivée d'un prisonnier, surtout lorsqu'il est d'importance, le Lieutenant de Police le fait descendre dans la salle du Conseil, ou va le visiter dans sa chambre si c'est une Dame. La conversation roule ordinairement sur l'objet de sa détention. Il faut être bien circonspect dans ces entretiens, & observer une prudence d'autant plus grande, que sous l'air de la commisération & du sentiment le perfide *Visiteur* ne cherche, comme on dit, qu'à tirer les vers du nez, pour en aller faire ensuite sa cour au Ministre, & voir quelles mesures efficaces on poura prendre pour votre perte. Souvent il vous induit à donner des déclarations écrites & signées, qui vous mettent ensuite dans des embarras cruels, par l'artifice avec lequel on vous les a fait faire. En général on doit mettre autant de circonspection dans ces conversations que dans un interrogatoire même, puis que rien de tout ce qu'on y dit n'est oublié.

Interrogatoires de la Bastille.

Quelque-fois un prisonnier est interrogé quelques jours après son entrée à la Bastille ; mais le plus souvent il ne l'est que plusieurs semaines après, & même plusieurs mois. Il arrive quelque-fois qu'on le

le prévient du jour qu'il subira un interrogatoire, ce qui est un grand avantage par ce qu'on a le temps de se préparer contre les surprises : souvent il ne l'apprend qu'au moment-même où on le fait descendre à la salle du Conseil. Ordinairement c'est le Lieutenant de Police, ou un Conseiller d'Etat, un Maitre des requêtes, un Conseiller ou un Commissaire du Châtelet qui remplit cette Commission. Lorsque le Lieutenant de Police ne vient pas lui-même pour faire l'interrogatoire, il a soin ordinairement de se trouver aux dernieres séances.

Ces Commissaires ne sont point du tout des êtres passifs, comme le dit l'auteur des Remarques; au contraire il est difficile de peindre l'activité, l'adresse, la duplicité, l'artifice, la finesse avec lesquels ils tournent & retournent un pauvre prisonnier pour lui arracher des aveux dont ils puissent tirer parti. Tantôt ils tâchent de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête ; tantôt ils font mine d'employer la douceur, la cordialilité ; ils mettent en œuvre toutes sortes de ruses & de piéges pour le faire parler. Souvent pour l'intimider ils supposent des preuves, représentent des papiers sans permettre de les lire, soutenant que ce sont des piéces de conviction invincibles. Leurs interrogations semblent n'avoir point d'objet déterminé ; elles sont vagues, & sautent sans cesse d'un sujet à l'autre pour embarasser le prisonnier ou voir s'il ne se coupera point dans ses réponses. Leurs demandes captieuses roulent non seulement sur les paroles & les actions du prisonnier, mais même sur ses pensées les plus intimes, sur les personnes de sa connaissance, sur toute sa conduite antérieure & souvent sur les choses qui ont le moins de rapport avec les causes de sa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui se voit en de telles mains, & qui sent que, coupable ou non, son juge pour son propre honneur veut le trouver criminel ! Que l'on examine si de tous les tourmens, il en est un pareil à un tel interrogatoire ; & s'il ne faut pas avoir une patience à l'épreuve pour ne pas brusquer avec dedain

ces

ces perfides agens qui n'ont ni humanité, ni bonne foi!

La plupart d'entre ces *Interrogateurs* commencent par dire à un prisonnier qu'il y va de sa tête, que de lui dépend en ce jour sa vie ou sa mort; que s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils sont autorisés à lui promettre un élargissement prompt: mais que s'il refuse d'avouer il va être livré à une Commission extraordinaire; que l'on a des pieces décisives, des preuves acquises, plus qu'il n'en faut pour le perdre; que ses complices, ou ses amis, ses parens, ses associés ont tout découvert; que le Gouvernement a des ressources inconnues dont il ne peut se douter; que le meilleur pour lui est une déclaration prompte; que le Roi est indulgent, (misérables! sans doute il l'est: mais, Vous! . . . . .) qu'ils lui conseillent en amis de ne rien cacher. Ils fatiguent le prisonnier par des demandes incohérentes, captieuses, singulieres, multipliées à l'infini. Suivant les personnes, ils employent les promesses, les menaces, les caresses, les insultes, les flatteries, les outrages, les bassesses, les cruautés; enfin tout ce que la tyrannie peut imaginer pour amener les infortunés au but qu'ils se proposent, surtout quand le détenu est un homme dont l'esprit est retif, & l'humeur à craindre.

S'il arrive que le prisonnier fait les aveux exigés, alors les Commissaires lui déclarent, en affectant un ton pénétré, que pour son élargissement ils n'ont pas encore d'autorisation précise, mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer, qu'ils vont la solliciter, & que bientôt il en entendra parler: mais, *va t'en voir s'ils viennent*. . . . . Il s'en faut bien qu'on ait dessein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, entre lesquels on laisse écouler un espace de temps considérable; ce qui prolonge sa détention, compromet les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'expose lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires ainsi que dans les entre-

tiens

tions & visites des officiers, on débite souvent aux détenus les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & observant soigneusement l'effet que ces mensonges préparés produisent sur leurs traits. Ce sont ordinairement ces phrases banales: *il est bien malheureux que le Roi ait été prévenu contre vous. Sa Majesté ne peut entendre prononcer votre nom sans courroux.* Ou, *l'affaire, pour laquelle on vous a ravi votre liberté n'a été qu'un prétexte: on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puissans ennemis.* Tels sont les propos d'étiquette dont on tourmente un infortuné à qui la tête tourne en reconnoissant qu'il est le plastron d'un tel patelinage.

Le plus insupportable de tous ces traits de vexation, ce sont les promesses vagues, indéfinies, fausses, ou équivoques que l'on vous fait, sans prendre même la précaution d'en couvrir la duplicité sous un air d'indulgence ou de commisération; les espérances intarissables, & toujours frustrées d'une liberté prochaine; les exhortations à la patience; les conjectures à perte de vue dont le Lieutenant de police & les Officiers sont très prodigues.

Mais le comble de l'indignité, le dernier dégré de la barbarie, c'est la méchanceté avec laquelle on débite contre le prisonnier les calomnies les plus absurdes, les plus contradictoires, soit pour l'effrayer lui même, soit pour rallentir le zèle des parens ou des protecteurs qui seroient tentés de solliciter pour lui.

L'instruction de l'affaire d'un prisonnier, (lorsqu'on en fait une, ce qui est rare) est toujours sujette à des longueurs dont il n'y a pas d'exemples dans aucuns tribunaux. Toute la procédure relativement au prisonnier consiste en interrogatoires faits de loin en loin, & tellement disparates qu'il a souvent beaucoup de peine à deviner de quoi il s'agit, de quel crime on l'accuse. Quelque-fois on ne vient à la question principale qu'après des années entieres de faux-fuyans, dont on use pour tâcher

cher de mettre fon homme en défaut, & dans l'impossibilité de se tirer d'affaire.

Cette maniere inique a lieu furtout lorsque la détention du prifonnier a pour caufe quelque écrit, ou quelque propos fatirique contre quelque protegé ou quelque protégée, & que le Miniftre veut donner une couleur de juftice à l'emprifonnement du jafeur indifcret. C'eft alors que les fupôts de la police, les *Lycaons* en robe noire mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'adreffe & de détours pour engager ce malheureux dans quelque réponfe ambigue, fur laquelle ils bâtiffent en un moment l'inftruction la plus compliquée. Etonné lui-même de fes réponfes, le prifonnier fe trouble, il balbutie, il s'enferre, il fe coupe, il fe brouille & voila un homme coupable fans qu'il puiffe même concevoir comment on a pu l'amener à de tels aveux fur des chofes dont fouvent il n'a pas la moindre notion.

Qu'un protecteur prenne la peine enfuite d'aller auprès du Maître folliciter pour cet innocent: on lui ferme la bouche avec des piéces autentiques contre lesquelles il n'y a rien à répliquer. Ce font, *lui dit on, les propres aveux de l'homme* qu'il veut défendre. Que dire? Il faut fe taire, & fe retirer en filence. La fourberie, la malignité percent de toutes parts: mais toute tentative feroit inutile, & une chaleur trop obftinée pour la caufe du *protégé* pouroit fouvent conduire le *protecteur* lui-même à la Baftille.

En général, quelque foit la caufe qui faffe entrer un individu quelconque dans cette odieufe retraite, on en déguife toujours les vrais motifs de la détention. Le public cherche envain à pénétrer ce qui attire à tel ou tel prifonnier cette galanterie minifterielle; il n'y en a que très peu dont on fache au jufte l'imprudence ou le délit qui les a conduit dans cette enceinte défagréable.

Il y a de certains cas où ce font des Commiffaires du Parlement-même qui font les inftructions: alors, ces Meffieurs tiennent leurs féances chez le

Gou-

Gouverneur, ou dans l'hotel de l'Arsenal; car il ne leur est pas permis d'entrer dans l'intérieur de la Bastille. La difference que le ministere met entre eux & les membres du Conseil ou du Châtelet, est que ceux-ci sont *Royalistes*, & les autres *Parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette *Place* dite Royale; on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Cette différence d'interrogateurs a lieu lorsque l'affaire du détenu est purement civile. On auroit très grand tort de croire que la BASTILLE est réservée uniquement aux prisonniers d'Etat, ainsi qu'on affecte de le persuader au peuple. La légereté, dit M. Linguet, avec laquelle on en ouvre les portes, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle semble être le préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins susceptibles par leur objet de cet étrange & terrible début. Elle est devenue en quelque sorte l'*antichambre* de la Conciergerie.

N'y a-t'on pas mis Madame de *Saint-Vincent*, soupçonnée d'avoir fabriqué de faux billets signés *Richelieu*? Quel rapport son affaire pouvoit-elle avoir avec la Bastille?

N'y a-t'on pas mis une certaine Roger marchande de fayence à Lyon, accusée d'avoir caché chez elle de l'argent appartenant aux Jésuites?

Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille pour des discussions domestiques avec un premier Commis qui a quelque intérêt de la perdre, on la remet à la Bastille. Est-ce donc là une *Affaire d'Etat*?

Ces deux femmes ont été renvoyées ensuite devant les juges ordinaires. Qu'ont-elles donc été faire à la Bastille? Pourquoi cette prison préparatoire? On diroit que le Ministre expéditeur des Lettres de cachet seroit de moitié avec le Gouverneur-Cantinier, pour profiter du sol qu'il y a à gagner sur la subsistance des prisonniers. Plus il y en a, plus il y a de profit.

Visites de la Bastille.

Les prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors, avant que l'instruction, lorsqu'on en fait une, ne soit consommée. Pour obtenir cette faveur, après les interrogatoires, il faut la demander avec instance & avec persévérance, & surtout que des amis puissans la sollicitent. C'est d'abord au Gouverneur qu'il faut s'adresser, puis au Lieutenant de Police qui décide, d'après le Ministre, si cette grâce sera accordée ou non.

Quand un étranger est admis à visiter quelque prisonnier, on prend les plus grandes précautions pour qu'il ne puisse être vu d'aucun autre que de celui qu'il vient voir.

Pour parvenir à parler à quelqu'un détenu à la Bastille, il faut avoir une permission écrite du Lieutenant de Police. Elle est ordinairement dans une Lettre dont l'adresse est au Lieutenant de Roi ou au Major. Le nombre & la durée des visites y sont toujours fixés. Ces visites ne se rendent presque jamais dans les chambres-mêmes des prisonniers, mais dans la salle du Conseil, à moins que le prisonnier ne soit malade. Elles se font toujours en présence d'un Officier, ou au moins d'un Porte-Clefs; ce qui empêche qu'on ne puisse s'ouvrir mutuellement, par la défiance continuelle qu'on doit avoir de ces insupportables gardiens. Mais telle est la regle invariable, & qui n'est enfreinte pour personne. Il n'est jamais permis de parler à un prisonnier des motifs de sa détention, ni de rien qui ait rapport à son affaire. Le *Bastilleur* présent à la visite, a la montre en main, & aussitôt que le moment désigné expire, il entraine à grands pas le visitant; fût-il au milieu du discours le plus intéressant, il faut marcher, il faut sortir.

Pour qu'un prisonnier reçût des visites sans témoins, il faudroit une permission expresse du Ministre, & l'on sent bien qu'il est intéressé à ne la jamais accorder. Il y en a eu dans le siécle dernier quelques exemples, mais cela est trop rare pour être mis en ligne de compte. Quant aux Officiers de

de l'État-Major, ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un prisonnier. Ils pouroient sans doute leur ménager des correspondances au dehors; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne se découvrît (ce qui entraineroit la perte de leur place) c'est que l'on diroit que tout sentiment de commisération & d'humanité se retire à l'instant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Bastille. Les sollicitations les plus ardentes ne peuvent plus rien sur eux. Il semble que l'air de ce séjour soit incompatible avec la bonté constitutive de l'espece humaine.

Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de police des visites reçues, de tout ce qui s'y est dit, & jusqu'aux gestes qu'il croit susceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château que celles qui y amenent des prisonniers, ou qui en enlevent pour les transférer dans d'autres prisons ou Châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des visites que le prisonnier doit toujours rester à une certaine distance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & surtout la communication des mains, sous prétexte qu'on pouroit fournir à un prisonnier des instrumens ou des armes, dont il feroit ensuite usage, soit contre lui même, soit contre le Porte-Clefs. En effet un prisonnier à qui, dans une visite, l'on pouroit donner une paire de pistolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pouroit parvenir à se sauver, s'il étoit résolu à tout: mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud; il seroit pris & arrêté avant d'avoir pu se mettre en sureté.

Maladies, Morts, Cérémonial, & autres menus détails de la Bastille.

Quand un prisonnier tombe malade & qu'il se plaint à son Porte-Clefs, celui-ci en avertit le Major, ou le Lieutenant de Roi, quand il peut les rencontrer. Le Chirurgien reçoit alors l'ordre

 de

de se rendre à la Chambre du malade qu'il doit examiner pour en faire son rapport, & décider si le Médecin doit être appellé. Si le Chirurgien ne trouve point de fievre au prisonnier, il n'est point réputé malade; c'est une légere indisposition; il ordonne une ptisanne, il s'en va & ne revient plus. Deux ou trois jours s'écoulent, le sang s'allume, la fievre se déclare; on rappelle de nouveau le Chirurgien. Il vient au bout de 5 ou 6 heures, il examine le malade en ricannant, enfin il conclud à faire venir le Docteur. On y envoie; il y a au moins une lieue; il n'est pas chez lui, mais la commission est faite, il viendra quand il poura. Il arrive pourtant: l'odeur ambrée de sa perruque le dévance; il tâte le poulx de son malade d'un air distrait, il ordonne quelque potion, il s'en va, & ne revient plus. Si le prisonnier va mieux, tout est dit; s'il empire, on renvoie chez M. le Médecin qui montre alors une mine renfrognée, & qui semble se fâcher de ce que la maladie ne fuit pas à son aspect.

Enfin si le prisonnier a absolument perdu la santé & si l'on craint pour ses jours, on le fait sortir, soit pour tout à fait, soit pour le transporter ailleurs, surtout si c'est un homme protégé de quelqu'un, ou connu. Le Ministere n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Il est vrai que quelques-uns y ont péri par des voies secretes; mais ces exemples sont fort rares.

Quand un prisonnier meurt on transporte son corps pendant la nuit, & on le fait inhumer à la Paroisse Saint Paul, sous le nom d'un Domestique. Ce mensonge est enregistré sur le livre ordinaire de la Paroisse, pour tromper la postérité. Il y a un autre registre à la Bastille où le nom veritable des morts est inscrit; mais il faut bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il faut auparavant que le Commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Lorsque le Commissaire du Roi, ou le Lieutenant de police, ou le Ministre entre dans le château

de l'État-Major, ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un prisonnier. Ils pouroient sans doute leur ménager des correspondances au dehors; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne se découvrît (ce qui entraineroit la perte de leur place) c'est que l'on diroit que tout sentiment de commisération & d'humanité se retire à l'instant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Bastille. Les sollicitations les plus ardentes ne peuvent plus rien sur eux. Il semble que l'air de ce séjour soit incompatible avec la bonté constitutive de l'espece humaine.

Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de police des visites reçues, de tout ce qui s'y est dit, & jusqu'aux gestes qu'il croit susceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château que celles qui y amenent des prisonniers, ou qui en enlevent pour les transférer dans d'autres prisons ou Châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des visites que le prisonnier doit toujours rester à une certaine distance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & surtout la communication des mains, sous prétexte qu'on pouroit fournir à un prisonnier des instrumens ou des armes, dont il feroit ensuite usage, soit contre lui même, soit contre le Porte-Clefs. En effet un prisonnier à qui, dans une visite, l'on pouroit donner une paire de pistolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pouroit parvenir à se sauver, s'il étoit résolu à tout: mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud; il feroit pris & arrêté avant d'avoir pu se mettre en sureté.

Maladies, Morts, Cérémonial, & autres menus détails de la Bastille.

Quand un prisonnier tombe malade & qu'il se plaint à son Porte-Clefs, celui-ci en avertit le Major, ou le Lieutenant de Roi, quand il peut les rencontrer. Le Chirurgien reçoit alors l'ordre

condamner, *pour son bon plaisir* à une inaction meurtriere.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ce terrible fléau; & encore dans quelle partie de l'Europe? Ce n'est pas, comme on sait dans toute la Grande Bretagne. Une détention arbitraire y seroit un crime de *Lese-Peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un crime de *Lese-Majesté*. A la Tour de Londres un prisonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne, malgré que les princes y soient en général assez despotiques, cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. On ne trouve de prison d'état depuis le Rhin jusqu'à l'Oder que *Spandaw*.

Mais 1°. Spandaw existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse né de nos jours & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine. 2°. C'est spécialement aux *militaires* que la *Bastille Prussienne* est destinée; il est très rare que des *citadins* en partagent le funeste honneur: ce qui est précisément le contraire en France.

Au reste ce seroit une erreur, pour ne rien dire de plus, que de comparer *Spandaw* à la Bastille. Personne n'est enfermé à *Spandaw* sans un jugement préliminaire. Chaque prisonnier sait à merveille pourquoi il est privé de la liberté, & combien de temps doit durer sa prison. D'ailleurs le Roi de Prusse n'a jamais fait renfermer personne pour des épigrammes bonnes ou mauvaises, & ses sujets parlent de lui & de ses opérations avec une liberté qui se trouve à peine sur les bords de la Tamise. Il est vrai que le Roi de Prusse est un grand homme.

En Dannemarc depuis l'abominable *Christiern* on ne voit point d'emprisonnemens illégaux tels que ceux de la rue Saint Antoine. Le Jutland, la Fionnie ne gémissent point sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrieres que la Bastille. En

Suéde

Suede aucun Roi n'a souillé son régne par l'ordre d'en construire, ou d'en faire usage. En Hollande le Château de *Loevestein* est bien éloigné d'être une *Bastille*, quoique destiné à servir de prison d'état.

En Russie le contraste est frappant. C'est une province entiere d'une grandeur immense qui est devenue une prison d'état. En France un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot; en Siberie ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensévelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortunés que soient les derniers, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les suivre, les accompagner; ils peuvent au moins pleurer ensemble, & les seules larmes vraiment ameres sont celles qui se versent dans la solitude.

En Espagne les tours de Pampelune, de Saragosse, de Valladolid ressemblent beaucoup à la Bastille. On pouroit dire que les bonnes coutumes d'un pays ont passé dans l'autre, & que c'est ce qui fait que tout y va si bien. Mais enfin un peuple tel que celui d'Espagne & de Portugal, qui a la lâcheté de porter le joug de l'*inquisition*, & de le porter paisiblement, ne mériteroit pas d'être plaint, eût-il cent Bastilles au lieu d'une.

En Italie, on trouve chez certaines Puissances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. à Rome par exemple, & à Venise il existe des indices d'un pouvoir très redoutable & d'un *Bastillage* très-caractérisé. On voit dans l'une un château, & dans l'autre un tribunal qui sont également des outrages à la justice, & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célebres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglais, un Hambourgeois s'embarquent pour aller à Rome admirer *Saint Pierre*, ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder du Château *Saint-Ange*,

ou de l'Inquisition d'état : mais il n'y a point d'étranger allant en France, à qui l'on ne dise de se défier de la *Bastille*.

L'idée d'ériger une statue à Louis XVI, sur l'emplacement qu'occupe la Bastille, appartient à l'auteur du *Courier du Bas Rhin* qui en a parlé le premier. Cette idée est heureuse. Mais ce seroit trop peu d'une seule statue. Il en faudroit également une à Pierre-encise ; une surtout sur l'emplacement du donjon de Vincennes ; une aux Isles Marguerites ; une à la tour de Ham ; une au Château de Loches. Il en faudroit encore une au sommet des Alpes dans un des forts de Briançon ; une autre sur la cime du mont saint Michel ; une dans l'Isle d'Ouessant ; une au Chateau-trompette ; deux ou trois sur les pyrennées ; une dans le château de Dijon &c. &c. &c. deux pages *d'et cætera* : sans compter celle qu'il faudroit placer à *Saint-Venant* où l'on renferme les Curés de mauvaise vie : les Curés seulement ; car pour les Evêques de mauvaise vie, tout le monde sait qu'on ne les renferme nulle part.

ANECDOTES.

I.

Avant de passer à aucune autre, il faut tâcher de fixer l'esprit du Lecteur sur l'Anecdote célebre du fameux Prisonnier au *masque de fer*. L'incertitude où l'on est encore aujourd'hui, & où l'on sera probablement toujours sur ce personnage, est capable seule de piquer la curiosité.

Journal de M. de Jonca Lieutenant de Roi de la Bastille.

„ Jeudi 18 Septembre 1698, à trois heures après-„ midi, M. de Saint-Mars Gouverneur de la Ba-„ stille

„ stille est arrivé, pour sa premiere entrée, ve-
„ nant des Isles Marguerites, ayant amené avec
„ lui dans sa litiere un prisonnier qu'il avoit à
„ Pignerol, dont le nom ne se dit pas, lequel on
„ fait tenir toujours masqué, & qui fut mis d'a-
„ bord dans la tour de la Basiniere, en attendant
„ la nuit, & que je conduisis ensuite moi même
„ sur les neuf heures du soir dans la troisieme
„ Chambre de la tour de la Bertaudiere, laquelle
„ Chambre j'avois eu soin de faire meubler de
„ toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu
„ l'ordre de M. de Saint-Mars. . . . . . . En le
„ conduisant dans la dite Chambre, j'étois accom-
„ pagné du Sieur Rosarges que M. de Saint-Mars
„ avoit amené avec lui, lequel étoit chargé de ser-
„ vir & de soigner le dit prisonnier qui étoit nour-
„ ri par le gouverneur. . . . . . . Du Lundi 19 no-
„ vembre 1703. Le Prisonnier inconnu, toujours
„ masqué d'un masque de velours noir, que M. de
„ Saint-Mars avoit amené avec lui des Isles Sainte-
„ Marguerite, s'étant trouvé hier un peu plus mal
„ en sortant de la messe, il est mort aujourd'hui
„ sur les dix heures du soir, sans avoir eu une gran-
„ de maladie. M. Girant notre Aumonier le con-
„ fessa hier. . . . . Du mardi 20 novembre 1703.
„ Ce même prisonnier a été enterré à quatre heu-
„ res après-midi dans le cimetiere de Saint Paul,
„ & son enterrement a couté 40 livres".

Voila à peu près tout ce que l'on sait de *positif* sur cet étrange personnage; en y ajoutant l'extrait du regiſtre de sépulture de l'église paroissiale de Saint Paul à Paris.

L'an mis sept cent trois, le dix neuf novembre, *Marchialy*, âgé de 45 ans ou environ, est décédé dans la Bastille, duquel le corps à été inhumé dans le cimetiere de l'église Saint Paul le vingt du dit mois, en présence de M. de Rosarges Major, & de M. Reilh Chirurgien-Major de la Bastille qui ont signé. &c. —

Il est encore très-certain que le tronc seul du Cadavre fut enterré, & que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut en-

enterrée en plusieurs autres lieux; qu'après sa mort il y eut ordre de bruler généralement tout ce qui avoit été à son usage, linge, habits, matelats, couvertures; que l'on fit regratter & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on poussa même les précautions jusqu'à defaire tous les carreaux, dans la crainte qu'il n'eut caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoitre qui il étoit. Son masque n'étoit point de *fer*, comme on le prétend, & comme le nom-même lui en est resté, mais simplement de velours noir, garni de baleines très-fortes & attaché par derriere avec un cadenat scellé. Il étoit fait de maniere qu'il lui étoit impossible de l'ôter ou de l'arracher lui-même, & qu'il pouvoit manger avec, sans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer s'il se découvroit. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand gout étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire, il jouoit de la guittare; on lui faisoit la plus grande chere, & le Gouverneur s'asséyoit rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a *dit qu'il n'avoit jamais vu* son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & quelques parties de son corps. Il étoit de la plus belle taille, bien-fait, la peau un peu brune; il intéressoit par le seul son de sa voix, ne se plaignoit jamais de son état, & ne laissoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être.

Ce qui redouble l'étonnement, c'est que quand on l'envoya à la citadelle de Pignerol, lieu de sa premiere détention, il ne disparut dans l'état aucun homme considérable. M. de Chamillard fut le dernier Ministre qui eut cet étrange secret. A sa mort, le Maréchal de la Feuillade son gendre le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu désigné sous le nom de *l'homme au masque de fer*. M. de Chamillard lui répondit que c'étoit le secret de l'Etat, & qu'il avoit fait serment de ne point le révéler.

Un homme transféré avec de telles précautions, un prisonnier qu'on oblige à être toujours masqué, enfin un captif à qui le gouverneur même témoignoit des respects, ne pouvant-être qu'un personnage très considérable, plusieurs historiens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être. Voici les diverses Opinions à cet égard. Quoique l'évidence ne soit d'aucun côté, nous croyons que la derniere est la plus probable.

1°. *Le prisonnier au masque de fer étoit le Duc de Beaufort.*

Cette opinion est fondée sur une Lettre de M. *la Grange Chancel* à *Freron*, dans laquelle il dit: „ Le séjour que j'ai fait aux Isles-Marguerites m'a „ appris les particularités suivantes sur l'homme au „ masque de fer. M. de la Motte-Guerin qui com„ mandoit dans ces Isles du temps que j'y étois dé„ tenu (1) m'assura que ce prisonnier étoit le Duc „ de *Beaufort* qu'on disoit avoir été tué dans l'Isle „ de Candie au siége fait par les Turcs, & dont „ on ne put retrouver le corps, suivant toutes les „ relations de ce temps-là. Si l'on considere en ef„ fet l'esprit remuant du Duc de *Beaufort*, & la „ part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du „ temps de la fronde, (on l'appelloit le Roi des „ halles) peut-être ne sera-t'on pas surpris du „ parti violent qu'on prit pour s'en assurer; d'au„ tant plus que la charge de Grand-Amiral le met„ toit journellement en état de traverser les grands „ desseins du Ministre chargé du département de „ la marine. Cet Amiral qui paroissoit si dangereux „ fut remplacé par le Comte de Vermandois fils du „ Roi & de Madame de la Valliere".

Réfutation de cette opinion. Lors de la détention du Prisonnier masqué, l'autorité de Louis XIV étoit affermie, & la puissance royale au plus haut dégré; il est donc peu probable que l'on craignît assez

(1) Comme Auteur des fameuses Philippiques.

assez le Duc de Beaufort pour prendre à son égard de telles précautions, tandis qu'un seul mot suffisoit pour le déplacer ou l'exiler. D'ailleurs il y avoit bien longtemps que le Duc de Beaufort étoit rentré dans son devoir, & depuis ce temps on avoit rien à lui reprocher. En outre le prisonnier au masque de fer est toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure; & le Duc de Beaufort étoit ou auroit du être alors très vieux, & il étoit singulierement connu par sa malpropreté en habits. Enfin un temoin oculaire de sa mort au siége de Candie, témoin assurément de poids, M. le Marquis de Saint-André Montbrun, en parle en ces termes. „ M. de Beaufort n'attendit pas qu'il „ fût jour pour donner le signal de l'attaque: le „ désordre se mit dans l'armée française, & pen- „ dant qu'il se précipitoit de tous cotés pour tâcher „ de les rallier, il fut tué & confondu dans la fou- „ le des morts. . . . . On n'a jamais bien su „ de quel coup il fut tué, mais on sait que le „ Grand-Visir envoya sa tête à Constantinople où „ elle fut portée pendant trois jours, par les rues, „ au bout d'une pique comme une marque de la „ défaite des Chrétiens".

Ajoutons encore que quelque grand seigneur que fût le Duc de Beaufort, le gouverneur de la Bastille n'auroit point été tenu envers lui à des respects aussi marqués que ceux qu'il témoignoit pour son prisonnier; & pour derniere preuve, c'eut été de la part de Louis XIV ou de son ministere une cruauté aussi ridicule qu'inutile.

II°. *Ce Prisonnier étoit le Comte de Vermandois fils du Roi & de Madame de la Valliere.*

Ce sentiment fondé sur le récit de l'Auteur des Mémoires secrets, est appuyé encore par le Jesuite Griffet qui avoit été longtemps confesseur de la Bastille, qui avoit feuilleté les papiers les plus secrets des Archives de ce château, & dont le suffrage

frage à cet égard est d'un poids considérable. Voici ce que disent les *Mémoires secrets*. „ Le Comte „ de Vermandois fils naturel & bien-aimé de „ Louis XIV, à peu près du même âge que le „ dauphin, mais d'un caractere tout à fait opposé „ au sien ; s'oublia un jour au point de lui donner „ un soufflet. Cette action ayant trop éclaté pour „ rester impunie le Roi le fit partir pour l'armée, „ & donna ordre à un confident intime de faire se- „ mer peu après son arrivée le bruit qu'il étoit at- „ taqué d'une fievre maligne & contagieuse, afin „ d'éloigner tout le monde de lui ; de le faire pas- „ ser ensuite pour mort, & tandis qu'aux yeux des „ troupes on lui feroit des obseques splendides, de „ le conduire en grand secret à la citadelle de l'Isle „ Sainte-Marguerite : ce qui fut exécuté. Le Com- „ te de Vermandois ne sortit de cette prison que „ pour être transféré à la Bastille où il mourut quel- „ ques années après". Le même auteur ajoute que le Comte de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau ; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut bien faire sa cour en portant cette assiette au Commandant, & se procurer une récompense, mais que ce malheureux fut trompé dans son attente ; & que l'on se défit de lui sur le champ, afin d'empêcher que le secret ne fût divulgué.

Réfutation de cette opinion. Le narrateur de cette anecdote commence par dire que le Dauphin & le Comte de Vermandois étoient à peu près du même âge ; mais cela n'est pas. Le Dauphin né en 1661 étoit plus âgé de six ans que le Comte de Vermandois né en 1667. Lors du prétendu soufflet le Comte avoit 16 ans & le Dauphin 22, il étoit même déja marié & avoit un fils, le Duc de Bourgogne. Ainsi ce n'étoient pas deux enfans de 12 ou 13 ans, qui jouant ensemble, peuvent en venir à se fâcher & se frapper. D'ailleurs le Comte de Vermandois étoit doux, poli, caressant, sa figure rappelloit toutes les grâces de sa mere. Vers la fin de l'année 1682 Louis XIV ayant su qu'il s'étoit trou-

vé

vé dans quelques parties de débauche un peu outrée, lui fit une févere reprimande, & le bannit de la Cour pour quelque temps. Il n'y reparut qu'à la fin d'octobre 1683 pour prendre congé, devant partir pour fa premiere compagne, ce qui étoit déja décidé depuis plus de trois mois: & ce qui fait abfolument tomber la fable du *foufflet*. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant fa petite disgrace; il faut donc qu'il l'ait commife à fon retour à la Cour: mais on eft certain qu'il n'y refta que quatre jours, & on connoit l'emploi total de ces quatre jours: il étoit d'ailleurs très-mortifié de la punition qu'il venoit d'effuyer, & bien éloigné alors de fe porter à aucun excès.

En outre il y a toujours trop de perfonnes autour du Dauphin pour qu'une action auffi inouie n'eût pas à l'inftant été publique. Toutes les relations de ce temps là portent que le Comte de Vermandois fe trouva mal le 12 novembre au foir; que le lendemain la fievre maligne fe déclara, & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout fon confeil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer cette fievre maligne; il fallut donc perfuader à ce Prince fi *violent*, fi *emporté* de faire le malade pendant fix jours; il fallut donc auffi corrompre les médecins, ou les mettre dans la confidence; & ce M. *Gaslas* ce prêtre fi pieux que Madame de la Valliere attacha à fon fils pour le fuivre à l'armée & qui revint défolé de la mort de fon jeune maître dont il avoit recueilli le dernier foupir, l'avoit-on auffi gagné? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & fon récit une hypocrifie?

Toutes ces improbabilités fuffifent fans doute pour détruire l'opinion que le Comte de Vermandois fut le prifonnier au masque de fer.

On a fait des combinaifons fur le nom *Marchialy* qu'on lui donne fur le regiftre mortuaire, nom vifiblement controuvé & fabriqué exprès: ce qu'il y a de fingulier c'eft ce que ce nom bifarre eft l'Anagramme des deux mots latins *hic Amiral* [en français *ici eft* ou *ici gît* l'*Amiral*, en fous-entendant *Jacet.*] Effectivement le Comte de Vermandois

étoit

étoit nommé Amiral de France: mais cette particularité conviendroit également à M. de Beaufort qui a été aussi Amiral. D'ailleurs l'Anagramme n'est pas juste, en ce qu'il faudroit un *i* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du prisonnier masqué ne conviendroit pas plus au Comte de Vermandois qu'au Duc de Beaufort: l'un étoit beaucoup trop jeune, l'autre beaucoup trop vieux.

III°. *Ce prisonnier étoit le Duc de Montmouth, fils de Charles* II *Roi d'Angleterre & de Lucie Walters.*

(Son histoire est si singuliere qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu) – L'extrême affection que le peuple Anglais avoit pour le Duc de Montmouth, & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chasser Jaques II, lui firent former une entreprise qui auroit peut-être réussi, si elle eut été conduite avec plus de prudence. Il débarqua à *Lime* dans le Comté de Dorset, n'ayant que 120 hommes à sa suite; bientôt il en attroupa jusqu'à 6000. Quelques villes se déclarerent pour lui; il s'y fit proclamer *Roi*, soutenant que sa naissance étoit légitime, & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec sa mere; il livra bataille à l'armée royale, & déja la victoire se déclaroit pour lui, lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes; le Lord *Grai* qui commandoit sa Cavalerie, l'abandonna lâchement. Au milieu des siens qui fuyoient de toutes parts, le malheureux Montmouth ne put échaper aux vainqueurs; il fut conduit à Londres, & condamné à perdre la tête le 15 Juillet 1685. L'exécution se fit avec toutes les formalités ordinaires; mais dit M. *Hume* ses partisans se flatterent (avec quelque fondement) que ce n'étoit pas le Duc de Montmouth qui fut exécuté, mais quelqu'un de ses affidés qui, condamné à la mort comme lui, & ressemblant beaucoup à ce Prince, eut le courage & la bonne volonté de mourir

tir à sa place, & de lui donner cette preuve de son extrême attachement.

Il est certain que le bruit courut dans Londres qu'un officier de son armée étoit mort pour lui, & que sur ce bruit une dame de grande qualité, ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil, l'examina au bras droit, & s'écria avec saisissement: *ah! ce n'est pas lui.*

Mais sans s'arrêter à ces ouï-dire, le caractere timoré de Jâques II, & les circonstances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion. Le Roi Jâques lié par un serment solemnel de respecter constamment le sang de son beau-frere, se laissa facilement aller à l'idée de sauver les jours au malheureux Montmouth, en le faisant passer en lieu de sureté; & où le pouvoit-il mieux qu'en France, où Louis XIV y étoit pour ainsi dire engagé par un intérêt commun? En effet si le Roi Jâques venoit à avoir un fils, alors le Duc de Montmouth étoit destiné à finir ses jours entiérement ignoré; mais dans le cas contraire, Montmouth remis en liberté, devenoit un concurrent bien redoutable au Prince d'Orange dont le caractere sec, dur, & les manieres froides étoient peu propres à lui concilier l'affection des Anglais.

Quant à la supposition d'un autre coupable à la place du Duc de Montmouth, elle n'a rien d'impossible, ni même de trop romanesque, quand on considere combien il étoit adoré de ses amis.

Enfin que l'on cherche, qu'on lise, qu'on réfléchisse sur tous les événemens de ces temps-là; trouvera-t'on, non pas seulement en France, mais dans toute l'Europe, un prince quelconque, à l'égard de qui on puisse imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât sa détention, & que l'on prît toutes les précautions dont on usoit pour le cacher, si ce n'est le Duc de Montmouth. Qu'on en cherche un autre dont l'âge s'accorde aussi bien avec celui du prisonnier masqué? La taille, la voix, l'accent même qui, selon le rapport du chirurgien *Nelaton*, homme sans intérêt, qui fut un jour appellé pour le saigner, & qui sans cependant

pendant lui voir la tête qu'on avoit enveloppée d'une serviette, reconnut sur le champ à son accent qu'il étoit Anglois: tout cela dépose en faveur de cette opinion. Enfin pour preuve derniere, le nom de *Macmouth* écrit avec un couteau sur l'assiette qu'il lança par sa fenêtre, & qui ne fut lu ainsi, que parce qu'il n'étoit pas tracé assez bien.

II

René-Auguste-Constantin de *Renneville*, le plus jeune de 12 freres tous militaires, dont sept avoient péri les armes à la main au service du Roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le Château ou prison royal de la Bastille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille distinguée, originaire d'Anjou. Après avoir servi en qualité d'officier, il fut envoyé dans plusieurs Cours étrangeres pour négocier des affaires importantes. De retour en France il fut parfaitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy; le premier, s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & sa fortune paroissoit assurée, lorsque la malignité ou la jalousie lui susciterent de misérables tracasseries qui le plongerent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ses malheurs vint par des Bouts-rimés qu'il se permit de faire, & dans lesquels la France n'étoit pas assez ménagée. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.



MADRIGAL *en faveur de la France & de l'Espagne alliées contre l'Autriche, par allusion aux termes du Piquet Quinte & Quatorze, signifiant Philippe V & Louis XIV.*

Contre *Quinte* & *Quatorze* on n'a jamais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie
Ne sert de rien, ou sert de peu.
Peuples, qui vous liguez, Qu'avez-vous qui balance
Ou votre perte, ou votre gain?
Combattant l'Espagne & la France
Vous trouverez toujours *Quinte* & *Quatorze* en main.

Réponse de M. de Renneville en Bouts-rimés.

Contre Quinte & Quatorze on peut faire *beau jeu*,
On est même assuré de gagner la *partie*;
Aux plus sages conseils notre force est *unie*,
Votre *Quatorze* est *nul*, votre *Quinte* est *trop peu*.
Le ciel qui voit ce jeu fait pencher la balance
Pour votre perte & notre *gain*.
Nous ferons un repic: & l'Espagne & la *France*
Se trouveront capot, *Quinte* & *Quatorze* en *main*.

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au Ministre de cette légere folie, & l'excuse qu'il lui en demanda, en protestant que ce n'étoit qu'un badinage d'esprit où le cœur n'avoit point de part, on ne put pardonner cette saillie à M. de *Renneville*. On prétexta des lettres reçues de Hollande, & un matin à quatre heures; au moment où il s'y attendoit le moins, un Exempt & deux hoquetons lui ayant fait ouvrir sa porte, lui presenterent le bout de leurs carabines, en l'arrêtant de la part du Roi & lui ordonnant de les suivre; ils le menerent à la Bastil-

Bastille où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 jusqu'au 16 juin 1713; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. A son arrivée au Château il fut enfermé dans la premiere chambre de la tour du *Coin*, où Henri de Montmorenci Duc de Luxembourg, les Marechaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Bastille le 14 mai 1666, avoit fait pendant un sejour de 4 ans la plus grande partie de sa version de la Bible.

A sa sortie, M. de *Renneville* se retira à Londres où il composa son *Inquisition française* ou Histoire de la Bastille, imprimée dabord en 2 volumes, & dédiée à George I; ensuite réimprimée en 5 volumes, grossie par un grand nombre d'Histoires particulieres peu vraisemblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet Ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher; les détails qu'il donne sur la topographie du Château sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve ici, mais le régime est devenu tout à fait différent. Du reste M. de *Renneville* étoit amateur des belles-lettres, surtout de la Poësie, & l'on trouve dans son Histoire des fragmens que les meilleurs Poëtes de son temps ne désavoueroient pas.

III.

C'est encore dans cette même Chambre de la tour du *Coin* que M. de *Voltaire* fut renfermé dans sa jeunesse par ordre du Régent. On l'accusoit entre autres choses d'être l'auteur de ce Couplet sur l'air de Joconde alors fort à la mode.

Enfin votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire,
Grande Duchesse de Berri,
Consommez le mystere:

MADRIGAL *en faveur de la France & de l'Espagne alliées contre l'Autriche, par allusion aux termes du Piquet Quinte & Quatorze, signifiant Philippe V & Louis XIV.*

Contre *Quinte* & *Quatorze* on n'a jamais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie
Ne sert de rien, où sert de peu.
Peuples, qui vous liguez, Qu'avez-vous qui balance
Ou votre perte, ou votre gain?
Combattant l'Espagne & la France
Vous trouverez toujours *Quinte* & *Quatorze* en main.

Réponse de M. de Renneville en Bouts-rimés.

Contre Quinte & Quatorze on peut faire *beau jeu*,
On est même assuré de gagner la *partie*;
Aux plus sages conseils notre force est *unie*,
Votre *Quatorze* est *nul*, votre *Quinte* est *trop peu*.
Le ciel qui voit ce jeu fait pencher la *balance*
Pour votre perte & notre *gain*
Nous ferons un repic: & l'Espagne & la *France*
Se trouveront capot, *Quinte* & *Quatorze* en *main*.

Malgré l'aveu ingénu qu'il fit au Ministre de cette légere folie, & l'excuse qu'il lui en demanda, en protestant que ce n'étoit qu'un badinage d'esprit où le cœur n'avoit point de part, on ne put pardonner cette saillie à M. de *Renneville*. On prétexta des lettres reçues de Hollande, & un matin à quatre heures, au moment où il s'y attendoit le moins, un Exempt & deux hoquetons lui ayant fait ouvrir sa porte, lui presenterent le bout de leurs carabines, en l'arrêtant de la part du Roi & lui ordonnant de les suivre; ils le menerent à la Bastil-

Bastille où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 jusqu'au 16 juin 1713; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. A son arrivée au Château il fut enfermé dans la premiere chambre de la tour du *Coin*, où Henri de Montmorenci Duc de Luxembourg, les Marechaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci, mis à la Bastille le 14 mai 1666, avoit fait pendant un sejour de 4 ans la plus grande partie de sa version de la Bible.

A sa sortie, M. de *Renneville* se retira à Londres où il composa son *Inquisition française* ou Histoire de la Bastille, imprimée dabord en 2 volumes, & dédiée à George I; ensuite réimprimée en 5 volumes, grossie par un grand nombre d'Histoires particulieres peu vraisemblables, & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet Ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher; les détails qu'il donne sur la topographie du Château sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve ici, mais le régime est devenu tout à fait différent. Du reste M. de *Renneville* étoit amateur des belles-lettres, surtout de la Poësie, & l'on trouve dans son Histoire des fragmens que les meilleurs Poëtes de son temps ne désavoueroient pas.

III.

C'est encore dans cette même Chambre de la tour du *Coin* que M. de *Voltaire* fut renfermé dans sa jeunesse par ordre du Régent. On l'accusoit entre autres choses d'être l'auteur de ce Couplet sur l'air de Joconde alors fort à la mode.

Enfin votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire,
Grande Duchesse de Berri,
Consommez le mystere:

Un autre *Loth* vous sert d'époux,
Mere des *Moabites*,
Faites encor sortir de vous
Un peuple d'*Ammonites*.

Voltaire ne resta pas longtemps à la Bastille ; il eut le bonheur de se tirer d'affaire par le moyen de ses amis & d'une autre Epigramme dans laquelle il prouvoit que les Moabites & les Ammonites lui étoient totalement inconnus, parce que, disoit-il,

Un homme qui sort des Jésuites
Ne connoît que les Sodomites.

Il fut peu après présenté au Régent qui lui ayant offert fort gracieusement sa protection, „ la seule „ chose, dit Voltaire, que je prends la liberté de „ demander à Votre Altesse Royale, c'est qu'à l'a„ venir Elle veuille bien ne plus se mêler de mon „ logement".

Quelques mois après son entrée à la Bastille, M. de Voltaire fut mis dans *la tour de la Basiniere*, & c'est là que plus de la moitié de la Henriade fut composée. Ce poëme ne fut connu dabord que sous le titre de la *Ligue*.

I V.

L'Abbé *Lenglet du Frenoi* fut renfermé dix ou douze fois à la Bastille; une fois entre autres à la réquisition du Duc d'Albermale pour lors Ambassadeur d'Angleterre à Paris. Son Excellence trouvoit mauvais que l'Abbé eût placé dans un de ses ouvrages le nom du Roi Jâques, comme Roi d'Angleterre, immédiatement après le nom du Roi Charles II. Tout le monde sait que le pauvre Abbé étoit si bien accoutumé aux *promenades du faubourg Saint Antoine*, ainsi qu'il les appelloit lui-même, que

que dès qu'il voyoit paroître l'Exempt *Tapin*, aussitôt sans lui donner le temps de s'expliquer, *Allons vite*, disoit-il à sa gouvernante, *mon petit paquet, du linge, du tabac.*

V.

Madame *de Staal*, une des femmes de Madame la Duchesse du Maine, fut renfermée à la Bastille à l'occasion des intrigues de cette Princesse avec la Cour d'Espagne, & par ce qu'on la regardoit comme sa confidente. Dans ses Mémoires cette Dame raconte la maniere dont elle fut traitée dans ce Château royal; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourdhui envers les prisonniers. Le Lieutenant de Roi étoit même devenu amoureux d'elle, & cet attachement apportoit beaucoup d'adoucissement à son sort, quoiqu'elle fût d'ailleurs observée avec beaucoup de soin. Ce qui lui arriva à l'occasion d'une petite incommodité mérite de trouver place ici; on y verra la circonspection d'un Médecin de Bastille.

„ J'eus quelque indisposition (dit Madame de Staal) pour lequel on fit venir M. Herment Médecin ordinaire de la Bastille. Le Lieutenant de Roi me le présenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fusse sous la plus étroite garde, comme notre Lieutenant se relâchoit volontiers en ma faveur au moindre prétexte, il s'éloigna de nous, en me disant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec son médecin: nous continuâmes donc à nous promener, & quand M. Herment vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre, il me prit la main, & baissant la voix, Vous avez, me dit-il, des amis & de très bons amis, des amis capables de tout pour vous; j'en ai vu un qui s'intéresse bien particulierement à ce qui vous regarde. —— Ah! monsieur, lui-dis je avec émotion, vous auroit-il chargé de quelque chose pour moi? —— Oui, reprit-il, il connoît ma discrétion, je fais la vôtre: il ma dit

de vous demander ce qui pouroit vous être utile; si vous n'auriez pas besoin d'un Couvre-pied? —— Eh! Bon Dieu, lui dis-je, quel est cet ami si en peine de savoir si l'on a ici les pieds chauds? —— C'est, me répondit il, M. Bignon Conseiller d'état. — Rendez lui grâce de ma part, repris-je en colere, & dites-lui que ce qui l'inquiette est assurément la moindre des choses que je voudrois demander à un ami.

V I

Il ne faut pas laisser dans l'oubli un bon mot du Régent. Le Comte de L.... enfermé à la Bastille pour la même affaire que Madame de Staal, faisoit tous ses efforts pour intriguer au dehors, & ayant gagné le Chirurgien qui servoit aussi d'Apothicaire, il prétexta une maladie pour laquelle il se fit ordonner deux *lavemens* par jour. Le Régent qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les prisonniers, examinant les Mémoires du Chirurgien *de la Bastille, l'abbé Dubois* qui étoit présent se récria sur cette quantité de *lavemens*: le Régent lui dit en souriant: Va, mon cher Abbé, puisqu'ils n'ont que cet amusement-là, ne le leur otons pas.

V I I.

Charles de Gontault Duc de Biron, Pair, Amiral, & Maréchal de france, quoique comblé des bienfaits d'Henri IV, eut la faiblesse de traiter avec les ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoie) qui le flatterent de lui donner en souveraineté le Duché de Bourgogne & la Franche-Comté pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du Duc de Savoie qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV ayant découvert le com-

complot en parla à Biron qui nia ouvertement son crime avec obstination. Le Parlement de Paris instruisit son procès; il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la patrie, & fut condamné par arrêt du 29 *Juillet* 1602 à avoir la tête tranchée: ce qui fut exécuté le 31 du même mois dans la Cour intérieure de la Bastille. Les Crocs de fer qui retenoient son échaffaud sont encore dans les murs. Les choses furent disposées de maniere que de sa chambre il y passa de plein pied. Il n'étoit âgé que de 40 ans. Son corps fut inhumé à la paroisse de Saint-Paul. Il y a des copies manuscrites du procès du Duc de Biron à la Bibliotheque royale, à celle de Saint Germain des prés, & de la Ville de Paris.

C'est de lui que parle M. de Voltaire dans son immortel poëme de la Henriade, en faisant l'énumeration des seigneurs qui combattoient avec Henri IV contre les Ligueurs:

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,
Compagnons de sa gloire & ceints de ses lauriers,
D'Aumont qui sous cinq Rois avoit porté les armes,
Biron dont le seul nom répandoit les allarmes,
Et son fils, jeune encore, ardent, impétueux,
Qui depuis........ mais alors il étoit vertueux.

Cette illustre maison de *Biron* étoit depuis longtemps attachée aux intérêts des Rois. Le pere de celui dont il est ici question étoit un grand homme de guerre; il commandoit à Ivri le corps de reserve de l'armée de Henri IV, & contribua beaucoup au gain de la Bataille en se présentant à propos à l'ennemi. Après la victoire il dit au Roi: Sire, vous avez fait ce que devoit faire Biron, & Biron ce que devoit faire le Roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 au siége d'Epernai.

Le Crime de son fils étoit d'autant plus impardonnable qu'il devoit la vie à Henri IV, qui luimême l'avoit sauvé de sa propre main au combat de Fontaine-Française. C'est ce que peint avec-

tant de noblesse M. de Voltaire, quoiqu'en transportant ce fait à la bataille d'Ivri; licence bien permise dans un Poëme héroïque qui ne doit point être une Gazette.

Le généreux Bourbon fut bientôt le danger
Où *Biron* trop ardent venoit de s'engager:
Il l'aimoit, non en Roi, non en Maître févere
Qui souffre qu'on aspire à l'honneur de lui plaire,
Et de qui le cœur dur, & l'inflexible orgueil
Croit le sang d'un sujet trop payé d'un coup d'œil.
Henri de l'amitié sentit les nobles flammes;
Amitié, don du ciel, plaisir des grandes ames,
Amitié que les Rois, ces illustres ingrats
Sont assez malheureux pour ne connoître pas! (1)
Il court le secourir. Ce beau feu qui le guide
Rend son bras plus puissant & son vol plus rapide.
Biron qu'environnoient les ombres de la mort
A l'aspect de son Roi fait un dernier effort,
Il rappelle à sa voix les restes de sa vie,
Sous les coups de Bourbon, tout s'écarte, tout plie;
Ton Roi, jeune Biron, t'arrache à ces soldats
Dont les coups redoublés achevoient ton trépas.
Tu vis....... songe du moins à lui rester fidele.

VIII.

François de Bassompierre, Maréchal de France, né le 2 Avril 1597, se signala toujours par sa conduite & par son courage. Sa haute réputation faisant

(1) Les deux plus beaux Vers, & les plus vrais peut-être, qui aient jamais été faits en aucune langue....... ô Maîtres de la terre! toujours trompés & souvent trompeurs, que votre sort est peu digne d'envie!

sant ombrage au Cardinal Richelieu, ce Ministre le fit renfermer à la Bastille le 25 Fevrier 1631. Bassompierre ne recouvra sa liberté que le 19 Janvier 1643 au bout de 12 ans, après la mort de son ennemi. Il y composa ses Mémoires & mourut en 1646, des suites d'une incommodité qu'il gagna pendant sa longue détention.

I X.

En 1674 les Bagages de *Louis* Chevalier de *Rohan* Grand-Veneur de France ayant été pris, & fouillés dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le *Havre de Grâce* aux Anglais, il fut arrêté & mis à la Bastille. Le sieur de la Tuanderie son entremetteur se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes: on nomma une Commission pour instruire cette affaire comme crime de haute trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen; on y alla pour l'arrêter, mais il fit feu sur les assaillans, & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au Chevalier de *Rohan* alloient la nuit autour de la Bastille corner dans des Porte-voix: *La Tuanderie est mort & n'a rien dit.* Ils ne furent point entendus du Chevalier. Les Commissaires instruits de cette circonstance en profiterent pour l'intimider & lui arracher des aveux: ils lui dirent que le Roi savoit tout, qu'ils avoient des preuves en main, mais *que l'on vouloit seulement son aveu*, & qu'ils étoient autorisés à lui promettre sa grâce s'il déclaroit la vérité. Le Chevalier trop crédule avoua tout. Alors les perfides Commissaires changerent de langage; ils lui dirent que pour la grâce ils ne pouvoient pas précisément en repondre, mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la solliciter. Ils s'en mirent peu en peine & condamnerent le Chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein-pied à l'échafaud par une gallerie dressée à

 la

la hauteur de la fenêtre de la Salle d'armes de l'Arsenal qui donne sur la petite place au bout de la rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 Novembre 1674. Son Procès est à la Bibliotheque Royale ; & l'on peut voir à ce sujet les Mémoires du Marquis de Beauveau, Cologne 1688, page 407.

X.

La détention de *Roger - de - Rabutin* Comte de *Bussi*, Lieutenant - Général des armées du Roi, & Mestre de camp Général de la Cavalerie légere, Auteur de plusieurs ouvrages très - estimés & fort curieux pour l'intelligence des événemens du siecle de Louis XIV, ne paroît point avoir eu de motif bien déterminé, si ce n'est la punition qu'on vouloit lui faire subir pour quelques traits satiriques répandus dans une piéce secrete que l'on soupçonne être la Comédie de la *Comtesse d'Olonne* ; ou l'Histoire des amours de Madame de Chatillon, manuscrit dans lequel le Prince de Condé étoit assez maltraité, & dont les ennemis de M. de *Bussi-Rabutin* avoient encore augmenté la malignité, en y insérant de traits bien plus envenimés & plus méchans.

Une dame (M^de^ de la Beaume) avec qui M. de Bussi avoit été parfaitement bien, & qui par jalousie ou autre caprice de femme, s'étoit brouillée avec lui, fut la principale cause de sa détention. Il avoit eu la faiblesse de lui confier ce manuscrit : elle en tira une copie qu'elle falsifia à son gré, & eut ensuite la lâcheté indigne de la faire parvenir à M. le Prince & au Roi, qui tous deux en furent très-irrités. Elle poussa même l'inimitié jusqu'à en parler à S. M. Enfin le 17 avril 1665 on vint arrêter M. de Bussi. „ Je n'en fus pas trop surpris, dit-il dans ses Mémoires, car bien que j'eusse quelquefois des rayons d'espérance, ma mauvaise fortune qui me faisoit toujours craindre, me faisoit toujours prendre tout au

au

au pis; ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un Exempt des Gardes du corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva un Chevalier du guet qui me dit qu'il avoit ordre du Roi de me fouiller, mais qu'il porteroit à Sa Majesté ce que je lui remettrois. Je lui répondis que je lui donnerois tout, hormis des lettres de ma maitresse si j'en avois, & sur cela je vuidai mes poches en sa présence, je lui dis ensuite de passer dans mon Cabinet où étoient mes livres & manuscrits. Quand nous y fûmes, tenez, lui dis-je, en lui donnant le Manuscrit que le Roi m'avoit rendu, voila la pierre de scandale, voila pourquoi vous m'arrêtez, le Roi l'a eu quatre jours, reportez-le encore à Sa Majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carosse à la Bastille."

„ En y faisant bien réflexion, ne trouvera-t'on pas qu'il est inoui qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, qui a bien servi à la guerre & qui est pourvu d'un grande charge, pour avoir écrit, sans dessein que cela devînt public, les amours de deux Dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le Roi & contre la Reine-mere? Cependant si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'état, on ne fut pas allé plus vîte & je n'eusse pas été traité plus rudement."

„ Le sur-lendemain 19 Avril, Baisemaux Gouverneur de la Bastille vint me dire que le Lieutenant-Criminel alloit monter pour m'interroger de la part du Roi."

„ Quoique ce fût-là pour un homme innocent le chemin de sortir bientôt d'affaire, je ne laissai pas que de trouver de l'aigreur dans ce procédé, mais sans en rien témoigner. Un moment après je vis entrer M. Tardieu Lieutenant Criminel accompagné de son Greffier & d'un Commis. Le Lieutenant-Criminel commença par me dire qu'il étoit bien faché de me voir-là, qu'il falloit que je prisse cette mortification comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde disoit que ma maniere

de



de vivre l'avoit bien mérité. Je trouvai ce discours fort impertinent surtout dans un tel moment. Je ne suis pas dévot, lui dis-je, mais je ne suis pas impie, & si tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Bastille il y auroit peu de gens de reste pour les interroger: mais, Monsieur, ajoutai je, est-ce sur cette matiere que vous avez ordre de me parler? non, Monsieur, me repondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire, & là dessus nous étant assis, je viens ici par ordre du Roi, continuat-t'il, & afin que vous n'en doutiez pas, Monsieur, voici ma Commission; en disant cela il me présenta une Lettre de cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je: car bien que vous ne soyez pas mon juge, j'ai tant de respect pour les volontés du Roi que s'il m'avoit envoyé un Valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous". ——

„ Après cette petite escarmouche il procéda à l'interrogatoire. A la suite de diverses questions, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le Roi? je lui dis qu'il m'offensoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant servi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des grâces de Sa Majesté, je voulusse lui manquer de respect, & que pour fonder un tel soupçon il falloit de mon écriture ou des témoins irréprochables".

„ Après ce premier interrogatoire, le Lieutenant criminel me dit qu'il alloit rapporter le tout au Roi, & que dans quelques jours il reviendroit: mais il fut hors d'état de me tenir parole; car cinq jours après, lui & sa femme furent assassinés en plein midi dans leur maison par deux freres gentils-hommes qui leur étoient allés demander de l'argent dont ils avoient un extrême besoin, & qui les tuerent sur ce qu'en les refusant ils avoient crié au voleur."

„ Ce Magistrat avoit si publiquement trafiqué de la justice toute sa vie que sa mort fut regardée comme un châtiment du ciel; & l'infame avarice de sa femme qui ne lui permettoit pas, avec les

biens

biens immenses qu'ils possédoient, d'avoir seulement un valet, fut la principale cause de leur malheur. (1)"

„ Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison, & le Duc de Saint-Aignan l'étant venu visiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à Sa Majesté, le Roi lui avoit dit que c'étoit *pour mon bien* qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cela d'être assassiné. (*Bravo, ma foi!* Voila ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grâce. Et *c'est un Roi qui parle!* .... juste ciel! où en sommes nous?)

Pen-

(1) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie, d'une avarice pareille à celle du Lieutenant-Criminel Tardieu & de sa femme nommée Marie Ferrier. C'est d'elle que Racine a dit dans ses plaideurs:

Elle eut du Buvetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

Quelque familier que Despréaux soit à tout le monde, nous ne pouvons résister à l'envie de placer ici le portrait qu'il fait de ce couple misérable, dans sa fameuse Satire contre les femmes. Les beaux vers sont toujours plaisir, & le Lecteur les trouvant ici sera dispensé de les chercher ailleurs. Au reste il ne s'agit point de fiction, c'est le tableau véritable du ménage de l'avare *Tardieu* que tout Paris a connu.

Dans la robe on vantoit son illustre maison,
Il étoit plein d'esprit, de sens & de raison,
Seulement pour l'argent un peu trop de foiblesse
De ses vertus en lui ravalloit la noblesse:
Sa table toute-fois sans superfluité
N'avoit rien que d'honnête en sa frugalité;

Chez



Pendant le cours de sa détention qui fut de treize mois. M. de Bussi - Rabutin ne fut presque pas un jour sans solliciter, sans écrire pour qu'il plût au Roi ou de lui rendre sa liberté, ou de faire terminer l'instruction de son affaire, s'il étoit vrai qu'il fût coupable; enfin le chagrin de ne pouvoir réussir auprès de S. M. joint à celui qu'il eut d'être forcé de se défaire de sa charge, lui

Chez lui deux bons chevaux de pareille encolure
Trouvoient dans l'écurie une pleine pâture,
Et du foin que leur bouche au râtelier laissoit
De surcroît une mule encor se nourrissoit.
Mais cette soif de l'or qui le bruloit dans l'ame
Le fit enfin songer à choisir une femme,
Et l'honneur dans ce choix ne fut point regardé;
Vers son triste penchant son naturel guidé,
Le fit dans une avare & sordide famille
Chercher un monstre affreux sous l'habit d'une fille;
Et sans trop s'enquérir d'où la laide venoit
Il sut, ce fut assez, *l'argent qu'on lui donnoit*......
Il l'épouse & bientôt son hotesse nouvelle
Le prêchant, lui fit voir qu'il étoit, au prix d'elle,
Un vrai dissipateur, un parfait débauché:
Lui même le sentit, reconnut son péché,
Se confessa prodigue, & plein de repentance
Offrit sur ses avis de régler sa dépense.
Aussi-tôt de chez eux tout roti disparut,
Le pain bis renfermé d'une moitié décrut;
Les deux chevaux, la mule, au marché s'envolerent,
Deux grands laquais à jeun, sur le soir s'en allerent,
De ces coquins déja l'on se trouvoit lassé;
Et, pour n'en plus revoir, le reste fut chassé,
Deux servantes déja, largement souffletées,
Avoient à coups de pied descendu les montées,
Et

lui donna une maladie assez sérieuse pour faire craindre qu'il ne mourût à la Bastille. Les Ministres

Et se voyant enfin hors de ce triste lieu
Dans la rue en avoient rendu grâces à Dieu.
Un vieux valet restoit, seul chéri de son maître,
Que toujours il servit, & qu'il avoit vu naître,
Et qui de quelque somme amassée au bon temps
Vivoit encor chez eux, partie à ses dépens.
Sa vue embarassoit, il fallut s'en défaire,
Il fut de la maison chassé comme un Corsaire.
Voila nos deux époux, sans valets, sans enfans,
Tous seuls dans leur logis, libres & triomphans.
Alors on ne mit plus de borne à la lésine
On condamna la Cave, on ferma la Cuisine;
Pour ne s'en point servir, aux plus rigoureux mois,
Dans le fond d'un grenier on séquestra le bois.
L'un & l'autre dèslors vécut à l'aventure
Des présens qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelque-fois des plaideurs extorquoit,
Ou de ce que la femme aux voisins escroquoit.

. . . .

Mais peut-être j'invente une fable frivole:
Démens donc tout Paris qui prenant la parole,
Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
Tout prêt à le prouver te dira, *je l'ai vu.*
Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
A tous mes habitans montrer que l'avarice
Peut faire dans ses biens trouver la pauvreté,
Et nous reduire à pis que la mendicité.
Des voleurs qui chez eux, pleins d'espérance entrerent,
De cette triste vie enfin les delivrerent;
Digne & funeste fruit du nœud le plus affreux
Dont l'hymen ait jamais uni deux malheureux.

Boil. Sat. X.

L'as-

tres qui, ainsi qu'on l'a dit plus haut, n'aiment pas qu'on meure en ce Château, persuaderent au Roi de l'en faire sortir; & en effet une lettre de cachet fut expédiée par laquelle Sa Majesté rendoit la liberté à M. de Bussi-Rabutin, pendant sa maladie seulement, & à condition de revenir se constituer prisonnier après sa guérison. Mais par la suite le Roi ne l'exigea pas, & il fut assez reconnu que c'étoit aux mauvais services que le Marechal de Turenne lui avoit rendu auprès du Roi, par esprit de vengeance ou de jalousie secrete, que M. de Bussi avoit véritablement dû sa disgrace.

Parmi les Placets, Lettres, Billets &c. que M. de Bussi-Rabutin écrivit dans sa prison, on remarque surtout une Requête au Roi, en vers, au nom de trois amans prisonniers. Elle est fort bien écrite: en voici la derniere strophe qui n'est pas la plus mauvaise.

Pardonnez donc, grand Prince, à ces pauvres Amans;
Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses,
Bien que toujours remplis de tendres sentimens,
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maitresses;
Quoi qu'amoureux, & quasi fous,
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies,
Et plus de cent fois en leurs vies
Ils ont voulu mourir pour vous.

XI

L'assassinat de *M. Tardieu* & de sa femme fut commis le 24 avril 1665, vers les 10 heures du matin, par René & François *Touchet*, d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentils-hommes comme le dit M. de Bussi-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour sortir par ce qu'il y avoit un secret à la serrure, furent pris dans la maison-même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maison étoit située sur le quai des Orfévres. On y trouva une somme très considérable en especes, qui consola beaucoup les héritiers de la perte de ces parens peu regrétables.

biens immenses qu'ils possédoient, d'avoir seulement un valet, fut la principale cause de leur malheur. (1)"

„ Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison, & le Duc de Saint-Aignan l'étant venu visiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à Sa Majesté, le Roi lui avoit dit que c'étoit *pour mon bien* qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courois risque sans cela d'être assassiné. (*Bravo, ma foi!* Voila ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grâce. Et *c'est un Roi qui parle!* .... juste ciel! où en sommes nous?)

Pen-

(1) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie, d'une avarice pareille à celle du Lieutenant-Criminel Tardieu & de sa femme nommée Marie Ferrier. C'est d'elle que Racine a dit dans ses plaideurs:

Elle eut du Buvetier emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

Quelque familier que Despréaux soit à tout le monde, nous ne pouvons résister à l'envie de placer ici le portrait qu'il fait de ce couple misérable, dans sa fameuse Satire contre les femmes. Les beaux vers sont toujours plaisir, & le Lecteur les trouvant ici sera dispensé de les chercher ailleurs. Au reste il ne s'agit point de fiction, c'est le tableau véritable du ménage de l'avare *Tardieu* que tout Paris a connu.

Dans la robe on vantoit son illustre maison,
Il étoit plein d'esprit, de sens & de raison,
Seulement pour l'argent un peu trop de foiblesse
De ses vertus en lui ravalloit la noblesse:
Sa table toute-fois sans superfluité
N'avoit rien que d'honnête en sa frugalité;

Chez

empreintes dans sa mémoire ont pris de nouvelles formes. En vain ses regards interrogerent toutes les figures, il n'en vit pas une seule dont il eût le moindre souvenir.

Effrayé, il s'arrête & pousse un profond soupir. Cette ville a beau être peuplée d'êtres vivans, c'est pour lui un peuple mort; aucun ne le connoit, il n'en connoît aucun; il pleure & regrette son cachot.

Au nom de la Bastille qu'il invoque & qu'il réclame comme un asile; à la vue de ses habillemens qui attestent un autre siecle, on l'environne. La curiosité, la pitié s'empressent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des choses qu'il rappelle. On lui amène par hazard un vieux domestique, ancien portier, tremblant sur ses genoux, qui confiné dans sa loge depuis quinze ans, n'avoit plus que la force suffisante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoit pas le visage du maître qu'il a servi, son nom seul l'en fait ressouvenir. Il lui apprend que sa femme est morte, il y a trente ans, de chagrin & de misere; que ses enfans sont allés dans des climats inconnus; que tous ses amis ne sont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens passés & presque effacés.

Le malheureux gémit & gémit seul. Cette foule nombreuse qui ne lui offre que des visages étrangers lui fait sentir l'excès de sa misere plus que la solitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur, il va trouver le Ministre dont la compassion généreuse lui fit présent d'une liberté qui lui pese. Il s'incline, & dit: faites-moi reconduire dans la prison d'où vous m'avez tiré. Qui peut survivre à ses parens, à ses amis, à une génération entiere? Qui peut apprendre le trépas universel des siens sans desirer le tombeau? Toutes ces morts qui, pour les autres hommes, n'arrivent qu'en détail & par gradation m'ont frappé dans un même instant. Séparé de la société, je vivois avec moi-même; ici je ne puis vivre ni avec moi, ni

avec

avec les hommes nouveaux pour qui mon désespoir n'est qu'un rêve. Ce n'est pas mourir qui est terrible, c'est mourir le dernier.

Le Ministre fut attendri. On attacha à cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de sa femme & de ses enfans. Il n'eut d'autre consolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître; il se fit au milieu de la ville une espece de retraite non moins solitaire que le cachot qu'il avoit habité près d'un demi siecle, & le chagrin de ne rencontrer personne qui pût lui dire *nous nous sommes vus jadis* ne tarda point à terminer ses jours. — *Tableau de Paris.*

XII.

Les Jésuites du College de *Clermont* situé rue Saint-Jaques à Paris, ayant, dans l'année 1674, invité Louis XIV à honorer de sa présence une Tragédie que leurs écoliers devoient représenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtisans avoient eu soin d'insérer dans la piece plusieurs traits de flatterie dont le Monarque, avide d'encens, fut fort satisfait. Lorsque le Recteur du College reconduisoit le Roi, un seigneur de sa suite loua le succès de la Tragédie: Louis XIV dit: faut-il s'en étonner, *C'est mon College.* Les Jésuites ne laisserent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver en grandes lettres d'or sur un marbre noir: *Collegium Ludovici Magni*, & le substituerent à l'ancienne inscription qui étoit placée au dessous du nom de *Jesus* sur la porte principale du College: *Collegium Claromontanum Societatis Jesus.* Le matin la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité, agé de 16 à 17 ans, témoin du zele des Reverends Peres, fit les deux vers suivans qu'il afficha le soir à la porte du College.

Abstulit hinc *Jesum*, posuit-que insignia Regis,
Impia gens; alium non colit illa Deum.

Traduction.

La Croix fait place aux *lys*, & *Jesus-Christ* au Roi:
Louis, ô race impie, est le seul Dieu chez toi.

Les Jésuites ne manquerent pas de crier au Sacrilege; l'Auteur-enfant fut enlevé & renfermé à la Bastille. L'implacable Société le fit condamner par grâce à une prison perpétuelle, & il fut transféré à la Citadelle de l'Isle Sainte Marguerite. Plusieurs années après il fut ramené à la Bastille. En 1705 il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille qui possédoit de grands biens, le Jesuite Riquelet, alors Confesseur de la Bastille, remontra à ses confreres la nécessité de faire rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé eut le même effet sur le Château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier de la protection qu'ils lui accorderent; & cet homme considérable dont la famille alloit s'éteindre sans le secours de la Société, ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnoissance.

XIII.

Le Sieur *Vaillant*, Prêtre vertueux, mais pour son malheur appellant de l'impertinente Bulle dont la sotte extravagance a causé tant de maux en France, par la foiblesse que le Ministere a eue de s'occuper trop des platitudes Ecclesiastiques qu'il ne devoit que mépriser, fut détenu à la Bastille depuis l'année 1728 jusqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion, ou séduites, débiterent que ce Prêtre étoit le Prophete *Elie* descendu depuis peu sur la terre, qu'il étoit à la Bastille, mais qu'il en sortiroit miraculeusement &c. &c. Les partisans de cet Ecclesiastique étoient en grand nombre. (Celui des foux est toujours considérable en France comme ailleurs)

leurs) On les appelloit les *Vaillantiſtes*. Les vexations que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre & ſes pieuſes auſtérités lui avoient échauffé l'imagination; il crut lui-même quelque temps qu'il étoit effectivement le Prophete *Elie*. Il s'attendoit à ſe voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux Officiers de la Baſtille. Le 26 Janvier 1739 le feu prit à ſa cheminée, il crut être au moment de ſon enlévement, mais le feu s'éteignit, & il demeura ſous les verrouils comme à l'ordinaire. Alors il ſe crut obligé de déclarer très ſérieuſement par écrit à M. Héraut Lieutenant de Police: que *lui Vaillant* n'étoit en aucun ſens le *Prophete Elie*, qu'il ne le repréſentoit pas, & n'avoit même aucune miſſion pour l'annoncer, agir, ni parler en ſon nom.

La longue ſolitude avoit affaibli ſon esprit. Un Dimanche étant entré à la Chapelle pour entendre la meſſe, il s'empare des ornemens, paſſe l'Aube, met la Chaſuble, & commence la meſſe. On appelle du ſecours; le Major vient, veut interrompre le prêtre qui continue: l'Officier s'oppoſe le Célébrant réſiſte, & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſçene priva pour toujours le priſonnier d'aſſiſter à la meſſe. Il fut transféré dans la ſuite au Château de Vincennes où il eſt mort.

XIV.

Les Mémoires de M. de *Gourville* ſont écrits d'un ſtile à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui même. On ſait combien il exiſte de prétendus Mémoires, d'Anecdotes hiſtoriques &c., du commencement de ce ſiecle, qui ſous l'air de la vérité, ne ſont que les rapſodies de quelques Valets de Chambre, écrites pour extorquer de l'argent de quelque Libraire crédule de Hollande. Le nombre de ces especes de productions



tions est incroyable, ainsi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'est pas certainement sans raison qu'on se défie de ces Mémoires annoncés avec tant de présomption.

Ceux de M. de *Gourville* sont peut-être dans ce cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoiqu'il en soit, voici ce que l'Auteur lui même raconte de sa détention à la Bastille.

„ Le Cardinal de Mazarin fatigué des demandes continuelles que lui faisoit le Prince de Conti, tant pour lui, que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le Prince de Conti, par le moyen de la Princesse son épouse sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que si Son Eminence me faisoit mettre quelque temps à la Bastille, le Prince cesseroit sûrement de l'excéder."

„ Le Cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de *la Barilliere, Gouverneur de cette prison* Royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés, & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois chez moi & ce que je faisois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé répétant une *Courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, & qu'il avoit ordre de M. le Cardinal de me mener à la Bastille."

„ Il m'y conduisit dans son carosse; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité, il me mit dans une chambre au premier étage, laquelle étoit la plus commode de toutes, j'y fus renfermé avec mon valet pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le Gouverneur étant enfin venu me voir, me dit que M.

M. le Sur-Intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pouroient dépendre de lui, & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir, m'étant deja ennuyé au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer."

„ Peu de tems après ayant fait venir un brochet fort raisonnable, un jour maigre, je priai M. le Gouverneur d'en vouloir bien manger sa part, ce qu'il m'accorda. (1) Nous passâmes une partie de l'après-dinée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié."

„ J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois; & quelque-fois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, surtout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai pour passer le temps à me faire apporter des feves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encognures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une feve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussi-tôt aux moyens que je pourois trouver pour me tirer de là."

„ Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en

(1) Si cela n'est pas un mensonge, il faut avouer que voila un Gouverneur bien complaisant. Quoi permettre à la Bastille l'importation d'un brochet! . . . . . . Assurément M. *de Launai* n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce *la Barilliere* ne savoit pas son métier.



m'en retirer: mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte; que lui ayant donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre".

„ Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boëte à la Roche-foucaut, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit. Mais vers le mois de Septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le Cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce coté-là."

„ Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le Sur-Intendant, & de voir avec son frere si en parlant de temps en temps des autres prisonniers avec le Cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le Cardinal devoit faire pour quelques jours, l'Abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être.

Un jour, *dit-le même*, dans le temps que jétois détenu dans ce Château, je me promenois dans la cour avec un Procureur aussi prisonnier, homme goguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrace de M. l'Abbé *Fouquet*. Tout à coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à coté de nous, & qui paroissoit n'appartenir à personne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là? —— *Bon!* dit le Procureur avec un grand sang-froid, *c'est un compagnon: je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'Abbé Fouquet.*

X V.

XV.

Un nommé *Odricot* & son épouse, d'une honnête Famille Irlandaise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La Dame étoit jeune & jolie; Corbé neveu du Gouverneur, & Giraut Aumonier du château, tous deux insignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause quelconque la fit céder à leurs poursuites, & bientôt elle en porta des marques sensibles. *Ru* un des Porte-Clefs lui servit de Sage-femme à ses couches; mais comme elle ne pouvoit décider en conscience quel étoit le pere de son enfant, ou l'Abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il pût être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux, & sa qualité de Lieutenant de Roi du Château lui donnant des facilités, il sut empêcher que l'Aumonier Giraut l'a vît davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire sa maitresse pour quelques années. Pendant ce temps la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, Odricot, comme Irlandais, profita du *bénéfice de paix*, & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé, il résolut d'en faire ses plaintes à la Cour. Mais l'indigne Lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire ensuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois: & le scélérat, coupable de tant de crimes, obtint la croix de Saint Louis, en récompense de ses bons services à la Bastille.



tions est incroyable, ainsi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui l'on commence à en revenir, & ce n'est pas certainement sans raison qu'on se défie de ces Mémoires annoncés avec tant de présomption.

Ceux de M. de *Gourville* sont peut-être dans ce cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoiqu'il en soit, voici ce que l'Auteur lui même raconte de sa détention à la Bastille.

„ Le Cardinal de Mazarin fatigué des demandes continuelles que lui faisoit le Prince de Conti, tant pour lui, que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le Prince de Conti, par le moyen de la Princesse son épouse sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que si Son Eminence me faisoit mettre quelque temps à la Bastille, le Prince cesseroit sûrement de l'excéder."

„ Le Cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Basilliere, Gouverneur de cette prison Royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés, & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois chez moi & ce que je faisois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé répétant une *Courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, & qu'il avoit ordre de M. le Cardinal de me mener à la Bastille."

„ Il m'y conduisit dans son carosse; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité, il me mit dans une chambre au premier étage, laquelle étoit la plus commode de toutes, j'y fus renfermé avec mon valet pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le Gouverneur étant enfin venu me voir, me dit que

M.

M. le Sur-Intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pouroient dépendre de lui, & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir, m'étant deja ennuyé au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer."

„ Peu de tems après ayant fait venir un brochet fort raisonnable, un jour maigre, je priai M. le Gouverneur d'en vouloir bien manger sa part, ce qu'il m'accorda. (1) Nous passâmes une partie de l'après-dinée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié."

„ J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois; & quelque-fois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, surtout depuis neuf heures du soir que l'on fermoit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai pour passer le temps à me faire apporter des feves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encognures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une feve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussi-tôt aux moyens que je pourois trouver pour me tirer de là."

„ Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en

(1) Si cela n'est pas un mensonge, il faut avouer que voila un Gouverneur bien complaisant. Quoi permettre à la Bastille l'importation d'un brochet ! . . . . . . Assurément M. *de Launai* n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce *la Barilliere* ne savoit pas son métier.

m'en retirer: mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte; que lui ayant donné la clef pour l'ouvrir, j'irois faire sortir les autres, & que nous pourions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué, & remonter par un autre".

„ Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes, afin de pouvoir en examiner les clefs, & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs, & que j'envoyai ensuite dans une boëte à la Roche-foucaut, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit. Mais vers le mois de Septembre, sachant que M. l'abbé *Fouquet* étoit fort employé par le Cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille, je tournai mes vues de ce coté-là."

„ Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le Sur-Intendant, & de voir avec son frere si en parlant de temps en temps des autres prisonniers avec le Cardinal, il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur. La chose réussit si bien, qu'à l'occasion d'un voyage que le Cardinal devoit faire pour quelques jours, l'Abbé *Fouquet* lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille, trois furent rayés, du nombre desquels j'eus le bonheur d'être.

Un jour, *dit-le même*, dans le temps que j'étois détenu dans ce Château, je me promenois dans la cour avec un Procureur aussi prisonnier, homme goguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrace de M. l'Abbé *Fouquet*. Tout à coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à coté de nous, & qui paroissoit n'appartenir à personne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là? —— *Bon!* dit le Procureur avec un grand sang-froid, *c'est un compagnon: je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'Abbé Fouquet.*

X V.

X V.

Un nommé *Odricot* & son épouse, d'une honnête Famille Irlandaise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La Dame étoit jeune & jolie; Corbé neveu du Gouverneur, & Giraut Aumonier du château, tous deux insignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause quelconque la fit céder à leurs poursuites, & bientôt elle en porta des marques sensibles. *Ru* un des Porte-Clefs lui servit de Sage-femme à ses couches; mais comme elle ne pouvoit décider en conscience quel étoit le pere de son enfant, ou l'Abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il pût être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux, & sa qualité de Lieutenant de Roi du Château lui donnant des facilités, il sut empêcher que l'Aumonier Giraut l'a vît davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir, & la mit en chambre garnie, dans l'intention d'en faire sa maitresse pour quelques années. Pendant ce temps la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée, Odricot, comme Irlandais, profita du *bénéfice de paix*, & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé, il résolut d'en faire ses plaintes à la Cour. Mais l'indigne Lieutenant en ayant été averti, le fit attendre au coin d'une rue, le fit horriblement maltraiter, & conduire ensuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois: & le scélérat, coupable de tant de crimes, obtint la croix de Saint Louis, en récompense de ses bons services à la Bastille.

Un jour ce Secretaire ayant apperçu dans la grande Cour du Château un amas de sang caillé, provenu d'une saignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconsidération, il fut saisi d'effroi & se crut prêt d'être supplicié; la tête lui tourna, il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Bastille eut ordre de conduire le Comte de *Lalli* au Palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier Président vouloit que cet Officier lui otât le cordon de l'ordre & les marques de ses dignités: il le refusa & les huissiers le firent. Le Comte de *Lalli* reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les Officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après avoir été prononcé. Pendant ce temps ses parens se promenoient en voiture du coté de la Porte Saint Antoine, & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles; le prisonnier concentré en lui même, ne jetta point les yeux de ce coté, & laissa tout faire au Boureau qu'il eût prévenu certainement. Le Major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit qui précéda son exécution. Il s'y reconcilia avec cet officier qu'il avoit pris en haine. Le Lendemain M. Pasquier Conseiller au Parlement lui dit: *le Roi est plein de bonté, il vous fera surement grâce si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices.* M. de *Lalli* entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus fortes & proféra contre lui les plus terribles imprécations. Le Magistrat ordonna qu'on lui mît un baillon à la bouche; peu après le Confesseur parut & on lui ota le baillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement dessus, voulant se détruire. On s'en apperçut & on le désarma. Il dit, *F........ j'ai manqué mon coup.* Le Chirurgien trouva la blessure trés légere, enfin il se calma & se confessa. Au moment de son exécution le Comte *Lalli* paroissant disposé à haranguer le peu-

peuple, on lui remit le baillon, & on ne le lui ôta qu'au moment où il fut décolé.

Sa famille avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du Duc de Biron; elle en sollicita inutilement la répétition; mais ce qu'on a remarqué avec quelque peine, c'est que ses parens furent moins empressés encore à sauver la personne du coupable qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

XVIII.

Jusques à présent on a pu appercevoir les causes apparentes ou réelles de la détention de ceux dont nous venons de parler: en voici un qui y a été mis pour des *chansons*.

Charles Farci soldat aux Gardes, fils d'un maître Couvreur de Paris, pouvoit espérer un état plus agréable, puisque son pere avoit donné 40 mille livres comptant de dot à sa fille, sœur unique du soldat aux gardes, en la mariant à un Courier du Cabinet. Le libertinage éloigna longtemps *Farci* de la maison paternelle, & le conduisit enfin à la ressource ordinaire des débauchés, c'est-à-dire à s'enrôler. Après plusieurs campagnes il prit parti dans le régiment des Gardes. La veuve d'un marchand épicier jeune & jolie, chez qui il alloit souvent boire de l'eau de vie, le trouva si fort à son gré qu'elle lui acheta son congé, le fit recevoir maître & l'épousa. Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage; il continua à fréquenter ses anciens camarades, & pour derniere sotise il s'enrola de nouveau dans la même Compagnie d'où sa femme l'avoit tiré à force d'argent. Cependant à force de promesses d'être plus sage à l'avenir, il obtint de sa femme de le degager une seconde fois, & l'affaire étoit sur le point d'être conclue, lorsqu'un matin au plus fort de l'hyver, etant couché auprès de sa femme, dès la pointe du jour, il entendit frapper à sa porte. Croyant que



que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de l'eau de vie, il se leva tout en chemise pour leur ouvrir; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il se sentit empoigner par six archers vigoureux qui lui fermerent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier, l'enleverent comme une plume, le placerent dans un carosse & l'enmenerent, nud comme il étoit, à la Bastille, où on le relégua dans un cachot, en compagnie avec un prisonnier fou, qui y étoit depuis longues années.

Quoique l'on fût au plus fort de l'hyver, il ne put obtenir d'habits: les officiers lui dirent que son compagnon s'en passoit bien; en effet il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille, & une mauvaise serpilliere pour couverture; il y resta trois ans sans autres meubles ni vêtemens. Ayant alors tout le loisir d'examiner en lui même ce qui lui attiroit cette méchante affaire; il crut d'abord que c'étoit le frere de sa femme qui Echevin de Paris, & orgueilleux comme un Marguillier de paroisse, étoit très courroucé contre sa sœur de ce qu'elle avoit épousé un soldat aux Gardes. Il crut ensuite que peut-être c'étoit sa femme elle-même qui lui jouoit ce tour pour se venger de sa mauvaise conduite, & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin il en decouvrit la véritable raison à la suite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenson Lieutenant de Police, en lui demandant s'il s'aviseroit encore de chanter des chansons contre les personnes de qualité? il se ressouvint qu'étant un jour allé monter la garde à Versailles, il se trouva à boire dans un Cabaret avec d'autres soldats & qu'ils pousserent loin la débauche. Il se rappella que dans la chaleur de l'ivresse, il chanta à son tour une chanson grivoise où Madame de Maintenon, alors dans sa plus grande faveur, n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette Dame buvoit dans une chambre à coté: scandalisé d'entendre chansonner sa Maitresse, il vint s'informer du nom de l'impudent, & huit jours après *Farci* fut arrêté. On auroit

auroit peine à croire un trait de vengance aussi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur, s'il n'étoit pas aussi bien constaté.

XIX.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* est assez singuliere pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de 18 ans qui s'étoit mis domestique depuis quelques jours chez un certain M. *le Fort* lequel vivoit en chambre garnie avec une Anglaise fort jolie qu'il avoit enlevée. Un soir vers les neuf heures un Exempt de Police vint arrêter *le Fort* & sa demoiselle de la part du Roi. Le Carosse étoit à la porte pour les conduire à la Bastille, & comme ils ne firent mine d'aucune violence, la chose se passa avec autant de douceur & de politesse que s'il eut été question d'une visite en ville. *Philibert* qui ne savoit de quoi il s'agissoit, monta derriere la voiture en qualité de laquais. Lorsque le carosse fut entré dans la Cour de la Bastille, il descendit & vint à l'ordinaire ouvrir la portiere pour aider Madame à descendre. Qui es-tu donc toi? lui dit l'Exempt qui ne l'avoit pas encore vu; je suis, répondit-il, le laquais de Monsieur —— ah! ah! eh bien tu resteras ici. En effet il n'en fallut pas d'avantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable, où après l'avoir gardé quelques années, sans qu'il sût même de quoi on accusoit son maitre, M. d'Argenson le vendit au Roi pour en faire un Dragon. Ce pauvre homme étoit inconsolable, & l'esprit manqua lui tourner en reconnoissant la bétise qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

XX.

L'Abbé *Rollet* étant au College d'Harcourt, précepteur des enfans de M. de *Ranci* fermier géné-

ral,

tal, conduisoit un après-midi ses éleves, selon sa coutume, au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui revenoit d'Hollande, nommé *Sorel*. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une espece de connoissance avec lui, tira de sa poche quelques brochures défendues qu'il avoit apportées d'Hollande, & lui proposa de les acheter. Le lendemain ce même *Sorel* lui alla faire visit[illegible]lege d'Harcourt & lui en vendit encore [illegible]tres. Il profita de l'occasion pour recom[illegible] ce précepteur un valet qu'il avoit & dont [illegible]it se défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles: ce que l'abbé lui promit galamment. Mais quelques jours après Sorel, prêtre aussi emporté que libertin, eut querelle avec son valet, le battit, le chassa, & fut prier l'abbé *Rollet* de ne se plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui savoit tous les secrets de son maître, alla le dénoncer, à la police comme distributeur de mauvais livres, & surtout de livres imprimés en Hollande. Le Lieutenant de Police M. d'Argenson envoya trois de ses gens chez le prêtre pour le saisir; mais *Sorel* qui en eut vent avoit pris la fuite, & on le trouva plus. Le valet insinua à M. d'Argenson que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet* à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'espoir d'une bonne capture, le Lieutenant de Police fit investir le College d'Harcourt par un grand nombre d'huissiers, records, sergens, & s'y rendit lui-même en personne pour faire la visite. On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un seul. Cependant l'accusation étant formelle: M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé Rollet en dépôt chez un Exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel* que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la Bastille où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer il trouva moyen de tromper d'une maniere bien ingénieuse la vigilance des gens de la Bastille. Il fut par hazard

que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux Porte-Clefs quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux soldats de la garnison du Château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à Madame de *Ranci* qui avoit une grande amitié pour lui, & le fourra à tout hasard dans ce pain, bouchant le trou si adroitement que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat qui en le coupant y trouva le billet, & le porta à son adresse, s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de *Ranci*, aussi bienfaisante que spirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet* qui depuis n'eut plus envie d'acheter de livres venant d'Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné sa paroisse pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il passa quelque temps en Hollande, vivant aux dépens des Ambassadeurs étrangers; enfin il eut l'effronterie de revenir à Paris, où son commerce clandestin de livres prohibés le conduisit à la Bastille pour le reste de ses jours. Il y devint fou; sa démence consistoit à se croire sans cesse à la veille d'être pendu. Il se jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux Porte-Clefs, & leur faisoit entonner le *Salve*. Au bout de plusieurs années il devint tellement furieux qu'il fallut le séquestrer totalement & même l'enchainer. Il y périt de misere dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du Pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

XXI.

Pierre de la Porte, d'abord Porte-manteau de la Reine Anne d'Autriche femme de Louis XIII, puis



ral, conduisoit un après-midi ses éleves, selon sa coutume, au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui revenoit d'Hollande, nommé Sorel. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une espece de connoissance avec lui, tira de sa poche quelques brochures défendues qu'il avoit apportées d'Hollande, & lui proposa de les acheter. Le lendemain ce même Sorel lui alla faire visite au College d'Harcourt & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occasion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit se défaire, le priant de lui faire avoir, par M. de *Ranci*, un petit emploi dans les gabelles: ce que l'abbé lui promit galamment. Mais quelques jours après Sorel, prêtre aussi emporté que libertin, eut querelle avec son valet, le battit, le chassa, & fut prier l'abbé *Rollet* de ne se plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité, & qui savoit tous les secrets de son maître, alla le dénoncer, à la police comme distributeur de mauvais livres, & surtout de livres imprimés en Hollande. Le Lieutenant de Police M. d'Argenson envoya trois de ses gens chez le prêtre pour le saisir; mais *Sorel* qui en eut vent avoit pris la fuite, & on le trouva plus. Le valet insinua à M. d'Argenson que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet* à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'espoir d'une bonne capture, le Lieutenant de Police fit investir le College d'Harcourt par un grand nombre d'huissiers, records, sergens, & s'y rendit lui-même en personne pour faire la visite. On ne trouva rien, l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un seul. Cependant l'accusation étant formelle: M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé Rollet en dépôt chez un Exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel* que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la Bastille où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer il trouva moyen de tromper d'une maniere bien ingénieuse la vigilance des gens de la Bastille. Il fut par hazard

que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux Porte-Clefs quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les revendoient aux soldats de la garnison du Château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à Madame de *Ranci* qui avoit une grande amitié pour lui, & le foura à tout hazard dans ce pain, bouchant le trou si adroittement que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat qui en le coupant y trouva le billet, & le porta à son adresse, s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de *Ranci*, aussi bienfaisante que spirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé *Rollet* qui depuis n'eut plus envie d'acheter de livres venant d'Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné sa paroisse pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il passa quelque temps en Hollande, vivant aux dépens des Ambassadeurs étrangers; enfin il eut l'effronterie de revenir à Paris, où son commerce clandestin de livres prohibés le conduisit à la Bastille pour le reste de ses jours. Il y devint fou; sa démence consistoit à se croire sans cesse à la veille d'être pendu. Il se jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux Porte-Clefs, & leur faisoit entonner le *Salve*. Au bout de plusieurs années il devint tellement furieux qu'il fallut le séquestrer totalement & même l'enchainer. Il y périt de misere dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du Pont-de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

XXI.

Pierre de la Porte, d'abord Porte-manteau de la Reine Anne d'Autriche femme de Louis XIII, puis

puis Maître d'hotel & premier Valet de Chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Bastille par le Cardinal de Richelieu, & n'en sortit qu'après avoir beaucoup souffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la Reine & fut le seul ministre des intrigues & des correspondances qu'elle entretenoit secrétement en Angleterre & en Espagne alors ennemies de la France. Il connoissoit parfaitement combien le métier qu'il faisoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais son attachement pour la Reine le fit passer par dessus toute considération particuliere; il ne sortit de la Bastille que lorsque Louis XIII se fut reconcilié avec la Reine & qu'elle fut devenue enceinte. De là il fut envoyé en exil à Saumur où il resta jusqu'en 1643, temps auquel le Roi étant mort, la Reine le rappella à la Cour, lui fit quelque bien, & le disgracia ensuite sans le moindre fondement, excitée par le Cardinal Mazarin. Si jamais personne éprouva la vérité de cet axiome *qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des grands*, c'est assurément M. de la Porte; il avoit risqué sa fortune & sa vie pour les intérêts de la Reine: & au moment où il devoit naturellement espérer des graces & des *récompenses*, il se vit obligé de vendre sa charge & de se retirer.

Le Cardinal de Richelieu qui se connoissoit en hommes & qui savoit parfaitement distinguer ceux dont les lumieres & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eût grande envie d'attacher M. de la Porte à son service; il étoit bien sûr qu'il étoit le ministre affidé de la Reine, il fit tous ses efforts pour le gagner; il chercha à l'épouvanter, & à le convaincre; enfin n'ayant pu lui rien faire avouer, il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidele; & l'on voit par ce qui est rapporté dans les Mémoires du temps qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui-même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

„ Après bien des soupçons sur les intelligences de la Reine en Espagne, & sur la part que j'y avois,

avois, le Roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrace & ma prison".

„ S. M. qui étoit à Saint Germain manda à la Reine qui étoit à Paris depuis quelques jours, de se rendre à Chantilli. Elle partit sur le champ, en m'ordonnant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques Lettres qu'elle attendoit, & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere qui devoit la porter à Madame de Chevreuse à Tours".

„ Après le départ de la Reine je trouvai la Thibaudiere dans la Cour du Louvre, à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche: mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là".

„ En sortant de la Cour du Louvre, j'allai voir M. de Guitaut Capitaine aux gardes, où je restai jusques à six heures du soir. En m'en allant je vis un Carosse à deux chevaux, dont le cocher étoit habillé de gris, arrêté au tournant de la rue des vieux Augustins, & de la rue Coquilliere; & comme je passois entre le coin de la rue & le carosse, un homme que je ne pus voir parce qu'il me prit par derriere, me mettant les mains sur les yeux, me poussa vers le Carosse, & en même temps je me sentis enlevé par plusieurs mains qui après rabattirent les portieres, en sorte que je ne pus voir qui m'arrêtoit, ni où l'on me menoit. Enfin le carosse s'arrêta & je reconnus la Bastille, ainsi que celui qui m'y conduisoit, lequel étoit *Goular* Lieutenant des mousquetaires, accompagné d'une douzaine de satellites".

„ A la descente du Carosse on me fouilla, & l'on trouva cette lettre de la Reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir: on me demanda de qui elle étoit; je dis à *Goular* qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la Reine, & que c'étoit pour Madame de Chevreuse. (à qui la Reine ne faisoit aucun mystere d'écrire.) On me fit ensuite passer le pont & entrer dans le Corps de garde, entre deux hayes de soldats de la garnison qui avoient la meche allumée, & se tenoient sous les

armes, comme si j'eusse été un criminel de Leze-Majesté".

„ Je fus une demie heure dans ce corps de garde pendant qu'on me préparoit un cachot, qui fut celui d'un nommé *Du Bois* qui en avoit été tiré depuis peu pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le Cardinal à qui il avoit promis de faire de l'or. Arrivé au cachot, on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois; ensuite on apporta un lit de sangle pour moi, & une paillasse pour un soldat qu'on enferma aussi dans le même lieu, une terrine pour nos nécessités naturelles, & l'on ferma sur nous les portes".

„ Pendant ce temps le Cardinal qui vouloit faire bien du bruit pour peu de chose, envoya au plus vîte un détachement de Cavalerie vers Orléans, pour en imposer à tout le monde, comme s'il eut s'agi d'une grande conspiration contre l'Etat. Cette demarche fit peur à Madame de Chevreuse qui se retira en Espagne, sans songer combien cette fuite faisoit tort à la Reine".

„ Je subis plusieurs interrogatoires où je tins ferme, resolu de ne jamais compromettre la Reine quelque chose qui en pût arriver. Le Cardinal voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer, prit le parti de m'interroger lui-même. Dabord il me dit qu'il n'y avoit plus lieu pour moi de nier une chose dont il étoit bien instruit, puisque la Reine l'avoit avouée au Roi & à lui, mais qu'il vouloit avoir aussi mon aveu. Sur ma réponse que je dirois tout ce que je savois, il m'interrogea sur toutes les correspondances de la Reine: je niai tout fermement; il se mit en colere, me menaça, se radoucit, promit de faire ma fortune, enfin n'épargna rien pour me faire parler, mais n'aboutissant à rien de ce qu'il avoit en vue, il me renvoya dans mon cachot".

„ Au bout de six semaines je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire. J'appris par les soins de Mademoiselle de Haute-fort que le Roi & la Reine s'étoient reconciliés, & même que Leurs Majestés revenues à Paris avoient couché ensem-

ble.

ble. Comme c'est de cette fois-là que la Reine devint grosse de Louis XIV, on pouvoit l'appeller le fils de mon silence, aussi bien que des prieres de la Reine & des vœux de toute la France".

„ On m'accorda ensuite la liberté de la promenade sur les tours, & la conversation avec quelques prisonniers. Ce petit bien-être raccommoda un peu ma santé".

„ Enfin arriva le jour de ma sortie de la Bastille où je demeurai neuf mois, jour pour jour, comme dans le sein de ma mere, avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette grossesse dont j'eus seul toutes les douleurs. La Reine étant à mi-terme & ayant senti remuer son enfant, elle demanda ma liberté & l'obtint, à condition que j'irois en exil à Saumur, & que je n'en sortirois point sans un ordre du Roi".

„ Le 12 mai de l'an 1638 M. le Gras Secrétaire des commandemens de la Reine, avec un Commis de M. de Chavigni, vint me faire signer la promesse que je faisois au Roi d'aller à Saumur à cette condition; je signai, & le lendemain je sortis de la Bastille".

„ Ainsi le premier coup de pied du Roi me fit ouvrir toutes les portes de ce Château Royal, & m'envoya à plus de quatre vingt lieues au de là. Je restai huit jours à Paris pour mes affaires; avant de partir pour Saumur M. le Cardinal me fit demander si je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois espérer; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ses offres. Je me rendis donc à mon exil où je ne m'établis pas d'abord pour un long séjour: car on m'avoit toujours fait espérer que je retournerois à la Cour aussitôt que la Reine seroit accouchée; mais les affaires changerent de face, & la Reine eut assez de peine à se conserver elle-même contre ses ennemis qui n'étoient pas moins puissans qu'avant sa grossesse".

„ Enfin le Cardinal étant mort, & le Roi aussi quelque temps après, je revins auprès de la Reine".

XXII.

Le Sieur *de Bure* Libraire de Paris, distingué dans sa profession, a été mis dernierement à la Bastille pour un sujet qui paroitra bien mince.

Le Souverain (*Mém. de M. Ling.*) juge à propos d'introduire dans la Librairie une police nouvelle; une loi ordonne que certains livres feront *Estampillés*, c'est-à-dire marqués d'un certain signe qui devoit leur donner de certains droits. Jusques là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui *l'estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au Sieur *de Bure* d'appliquer lui-même *l'estampille*, de se rendre le ministre manuel, l'exécuteur de cette opération: il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles de la Communauté dont il est le chef: il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur, à s'excuser: il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point sa démission; on lui répete deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *Estampillez, ou bien. . . . . .* Il persiste à se défendre: on accomplit l'alternative, on le met à la Bastille, & voila un Criminel d'état.

XXIII.

En 1766 Un Professeur de Rhétorique du College de . . . . . . nommé M. L. . . . . . . t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville qui venoient de condamner le jeune Chevalier de la Barre au supplice le plus terrible pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légere reprimande, & enveloppant dans la chaleur de son discours les quinze Conseillers du Parlement de Paris qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la sentence des ânes d'Abbeville, fut écouté par un misérable duquel il ne se défioit pas.

Cet

Cet homme vil étoit le parasite ordinaire de l'Evêque de . . . . Il se fit un plaisir malin de rapporter au Prélat les paroles du Professeur, les envenima encore, & anima tellement le sacré *Bishop*, en lui faisant entendre que la Sainte-Eglise elle-même étoit compromise, qu'il lui persuada d'employer son crédit pour châtier un peu l'indiscret Orateur. En effet à force d'intrigues, & de femmes perdues qui s'en mêlerent, on extorqua une Lettre de cachet, & un beau jour on vint s'emparer de M. L. . . . . . t qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette distinction ministérielle. On le conduisit à la Bastille où pendant dix-huit mois de retraite, *il* eut le temps de concevoir que quand un Tribunal souverain fait une sotise, un particulier, qui n'a pour lui que le bon sens, a très grand tort d'en relever l'injustice, surtout quand l'affaire touche un peu la horde ecclesiastique. Ce fut à un Ministre aussi humain qu'éclairé que M. L. . . . . . t dut sa liberté; le Clergé s'y opposoit; & les juges ignares, couverts d'opprobre & de confusion, auroient volontiers donné la moitié de leur fortune pour ensévelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

XXIV.

Le dépôt de la Bastille contient plusieurs malles de papiers de feu M. le Duc de Vendome qui concernent son histoire & celle des guerres d'Espagne d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent saisis sur son fils naturel qui étoit son légataire, lequel étant soupçonné d'avoir composé la Brochure intitulée *Les trois Maries* fut renfermé d'abord à la Bastille & transféré dans la suite à Vincennes où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide, ils ne tarderont pas à être pouris ou rongés des vers, s'ils ne le sont deja, & la postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis-Joseph Duc de Vendome, de Mercœur, d'Etampes & de Penthievre, Général des Galeres, grand Sénéchal & Gouverneur de Provence, né le 30 Juillet 1654, fut Vice-Roi & Généralissime des armées de Catalogne & d'Espagne depuis 1685, jusqu'au commencement de ce siecle. En 1702 il passa au commandement des armées d'Italie où il battit le Prince Eugêne & les Impériaux; en 1707 il fit la campagne de Flandres; trois ans après il retourna en Espagne où il mourut à Vinaros le 11 Juin 1712. Cet homme celebre par ses exploits militaires, qui avoit le Roi Henri IV pour Bisayeul, ne laissa d'autre postérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes, après une longue prison, pour une misérable Brochure que peut-être il n'avoit pas faite; les prétendues preuves qu'on en a n'étant rien moins qu'évidentes.

Dans un des Numéros du *Courier de l'Europe* de cette année, on trouve l'annonce d'un Livre ayant pour titre: *Réfutation des Mémoires de M. Linguet*. L'Auteur, quel-qu'il soit, semble vouloir dire que *M. Linguet* n'a pas été fidele dans le tableau qu'il a donné du Régime de la Bastille. Ce livre n'ayant pas encore paru, nous ne pouvons juger sur quels fondemens l'écrivain de cette nouvelle production s'appuie pour prouver que M. Linguet a dit trop, ou trop peu. —— Seroit-ce par hazard une Apologie de la Bastille, ainsi que le titre semble l'insinuer? Cela seroit vraiment curieux. Ce seroit une piece à mettre à coté de l'Apologie de la Saint-Barthélemi qu'un fanatique ignorant a osé faire il y a quelques années.

Si ce n'est qu'une satire contre M. Linguet, l'auteur nous paroit fort peu généreux de l'attaquer sur ses Mémoires. M. Linguet a d'autres cotés qui prêtent assez facilement à la critique; mais relativement à sa détention, il n'est personne parmi les honnêtes gens qui n'ait été indigné de cet affront


fait



fait à la justice, à l'humanité : & si l'on peut reprocher quelque chose à ses Mémoires sur la Bastille, c'est d'être trop peu vigoureux, de ne pas révéler d'une maniere plus forte, plus énergique le crime de ceux qui le persécuterent, & surtout de n'avoir pas assez approfondi l'histoire & le régime de cet odieux Château la honte du gouvernement français.

Soutenir que la Bastille est une chose utile & indispensable en France, seroit l'acte d'un vil esclave du despotisme : & *l'instigateur* d'une pareille assertion seroit digne de la haine & du mépris de toutes les ames honnêtes.

LETTRE *à l'Auteur des* REMARQUES HISTORIQUES SUR LA BASTILLE.

Londres ce 1. Juillet 1783.

M . . . .

Tout le monde achette les Mémoires de M. Linguet sur la *Bastille*, & bien des personnes en desirent d'autres. L'accueil que fait, comme par instinct, tout homme que l'habitude du joug n'a point abruti, à une description dont le Lecteur le plus indulgent ne peut se dissimuler les défectuosités, est un gage de celui qui attend votre ouvrage.

Je ne doute pas, M., que les Anecdotes que votre zele vous a fait rassembler pour battre en bréche ces magasins du crime, ces *Oreilles* modernes de l'ancien Tyran de Syracuse, ne fassent gémir tous vos Lecteurs sur le sort de tant d'hommes immolés à de sombres jalousies, à de secrettes vengeances, & même souvent aux caprices de ces *Locustes*

cuistres pestiférés qui, sous le nom d'Exempts de Police aiment mieux faire périr mille honnêtes citoyens que de retourner les mains vuides, & punissent sans remords l'innocent de leur propre maladresse.

Mais, M., dans une matiere comme celle-ci, il ne suffit pas d'exciter la commisération pour les victimes & l'indignation contre les boureaux; il faut encore dévoiler toute la perfidie qui sert de base aux manœuvres des nouveaux *Rhadamantes*; il faut les suivre pas à pas dans les cavernes obscures de cette prison, théâtre de leur scélératesse: il faut exciter contre ces lieux d'horreur & d'opprobre le cri de l'humanité entiere.

Qu'il est facile à un homme en place de surprendre la crédulité de celui qui attend de lui quelque faveur; & qu'il lui est aisé de le rendre dupe de sa propre confiance! Plus celui-là met d'art à feindre qu'il respecte les droits de l'humanité, plus la confiance de l'autre est tranquille, & plus la perfidie du premier est à couvert.

Je vais, Monsieur, vous faire part de quelques traits récens dont peut être, dans votre retraite littéraire, vous n'aurez pas été parfaitement instruit. Il est bon que la génération présente & future ait quelque idée de la maniere de procéder de certaines gens. Lisez & jugez.

I.

Un Ministre de la marine, renommé pour sa ladrerie, mais réveillé tout à coup de la stupeur de la lésine par la crainte de perdre sa place, songe à un certain d'*Anouille*, un de ces piliers d'antichambre propres à toutes mains. „ Ces diables „ d'Anglais me désolent, lui dit-il, ils savent tout „ ce que nous faisons ici. Quelqu'un de mes „ coquins de commis a des intelligences dans

„ les

„ les Bureaux de Londres. Tenez, voila une „ lettre de 5600 louis, allez-vous-en flairer „ dans *Cleveland-Row*, & mettez-moi sur la „ voie."

Le famélique *d'Anouille* tout extasié, se tâte d'abord lui même: puis se voyant spiritualisé par la vertu des paroles ministérielles, il saisit le *papier talismanique* & part; ne doutant pas qu'un Eveillé de Versailles n'ait bientôt fait jaser quelques butors d'Anglais; malheureusement il trouve au gite un renard: ses finesses sont bientôt décousues; la crainte des *Messagers d'Etat* dissippent ses illusions; & atteint de frayeurs plus que paniques, il regagne au plus vîte le Quai de la ferraille.

„ Quoi, mauvais serviteur, lui dit le Ministre „ en le revoyant, tu ne me rapportes ici ni de „ quoi faire pendre quelqu'un, ni l'argent que je „ t'ai donné! Qu'on le saisisse, & qu'on le jette „ dans les ténèbres extérieures." Aussitôt fait que dit. *D'Anouille* y est, & y restera encore longtemps.

I I.

Depuis quelque temps la médisance & la calomnie exerçoient leur rage contre une Reine jeune & belle, à qui l'éclat de son rang, & peut-être la franchise de son caractere, ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même, environné de l'amour & de l'estime du peuple, n'est pas à l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant, *Jacquet* est nommé pour aller à la découverte; il achete & rapporte des éditions entieres. Les suppots de la Police, jaloux de ses succès, l'accusent d'être lui-même le libelliste & le distributeur. (Le pauvre Diable sait à peine signer son

son nom.) Il est arrêté & précipité dans le *Puits Royal.*

He bien, M., c'est le Captureur de ce malheureux, c'est ce même Familier de l'inquisition Gallicanne, c'est ce même B..... nommé *Receveur*, qui est venu à Londres ce mois de Mars dernier pour y établir un bureau d'espionage. Jugez de la justesse de ses combinaisons & des succès qu'il en devoit attendre, par les coopérateurs qu'il s'associoit.

Il y a dix ou douze ans qu'un fugitif de France, ne sachant de quel bois faire fleche, après avoir épuisé la ressource d'un libelle qu'il avoit intitulé *Le Gazettier cuirassé*, imagina de mettre à contribution la Belle *Ange* qui régnoit alors en France. Pour jouer à coup plus sûr il avoit introduit dans les *Mémoires secrets d'une femme pub...* un personnage qui n'enduroit pas aussi gaiment le *Populus me sibilat.* On envoya *Receveur* pour attirer le Libelliste dans un piége quelconque, & l'enmener à Paris; mais le mal-adroit manqua son coup, & fut trop heureux d'échapper à la fureur de la populace qui vouloit le mettre en pieces; il lui en prit une si vive peur que son cerveau se dérangea, & qu'il a fallu lui administrer quelque temps le régime pour les foux.

Quant à l'Ecrivain, *il s'en tira selon ses vues;* un autre négociateur non moins vil arriva, & conclud pour avoir son griffonage un marché de 1500 guinées comptant avec 200 autres de pension viagere.

Revenu à Londres au mois de mars dernier, le Chevalier *Receveur* (car ce misérable est décoré d'une croix bien indignement prophanée) crut pouvoir profiter de l'esprit de coalition qui avoit gagné toutes les têtes sur les bords de la Tamise; il s'adresse à celui-même qu'il avoit voulu enlever il y a dix ans: „ Donnons-nous la main, lui dit-„ il; il y a ici des coquins de griffonneurs que „ votre exemple alléche, tendons nos toiles en-„ semble, & que toutes ces mouches qui nous fa-„ tiguent viennent s'y prendre".

Je

Je le veux bien, repond l'homme aux cuirasses, mais en attendant la Croix de Saint Louis, je vous préviens que je vais être arrêté pour 60 guinées que je dois à un marchand tapissier. ——— „ A cela ne „ tienne, dit l'autre, allons-nous-en chez mon „ Banquier, nous prendrons sur ma lettre de Cré- „ dit de quoi faire taire cet importun. Mais avant „ tout, découvrez-moi qui est l'auteur de cette po- „ lissonnerie des *Petits soupers de l'hôtel de Bouil- „ lon.* Ce coquin a écrit deux fois à Paris, j'ai „ ses lettres, il faudroit se procurer de l'écriture „ de tout ce qu'il y a ici de Français suspects, afin „ de confronter".

Le premier auquel on s'arrêta fut un nommé *Mauriçon* qui, après avoir joué des farces dans quelques bureaux de Paris, est venu inviter les gens de Londres à des Soliloques en guise d'Opéra Bouffon à une demi-guinée par tête.

Le Gazettier Cuirassé ne sachant comment s'y prendre pour avoir de son écriture, dit à un certain *la Fite* de dire à un certain *Jombert* qu'il y avoit 5 guinées à gagner pour celui qui rapporteroit réponse à une lettre qu'on lui donneroit pour *Mauriçon.*

Jombert va conter le cas à un certain *Dupuis*, qui se met en tête de gagner les 5 guinées, & fabrique sans scrupule l'écriture desirée.

Le vieux *Goudar* satellite de *Receveur*, soupçonne la fraude, & rencontrant par hazard un jour au Parc-St. james le célébre *Philidor* ami de Mauriçon, il lui propose l'affaire, persuadé que ce moyen sera plus sûr. ——— *Volontiers*, dit le Musicien, je vais *chercher Mauriçon, il écrira sous ma dictée.* — Eh non ! reprend *Goudar*, il ne faut pas que Mauriçon sache de quoi il s'agit. ——— Laissez-moi faire, dit *Philidor* en se moquant de lui, je vais vous l'amener.

Pendant ces Altercas, on distribuoit & on affichoit dans les rues de Londres un Billet d'allarme, pour rendre le peuple attentif sur les desseins de

Receveur. (1) Comme dans ce billet on parloit de trois Ouvrages, dont deux n'étoient pas encore imprimés, *La Fite* imagina de jouer notre homme de police, & de le mettre à contribution. En conséquence il feint de connoitre l'auteur des libelles, suppose avec lui des entrevues à la campagne & propose un marché à conclure pour l'acquisition des manuscrits & des figures. Cela donna lieu à une négociation où M. de Monstier Ministre de France fut compromis, & qui a pensé couvrir de ridicule l'administration elle même.

Enfin le temps s'étant écoulé vainement, M. le Comte d'Adhemar arrivé à Londres a fait venir *Receveur*. ,, As-tu trouvé ce que tu cherchois, lui a demandé l'Ambassadeur? —— non Monseigneur. *Eh bien, cela étant, décampe, & qu'après demain tu ne sois plus à Londres".*

Voilà

(1) Voici la substance de ce Billet d'allarme.

Tocsin contre des Espions Français, & avis aux étrangers qui n'aimeroient pas d'aller pourir à la Bastille.

Les Braves & Généreux Brétons sont avertis qu'il y a ici deux espions de la Police de Paris, logés dans la Cité, & quelques uns de leurs satellites dans les environs de Saint-James; lesquels font le guet, jour & nuit, munis de baillons, de menottes & de poignards, dans le dessein d'enlever & transporter en France les auteurs & éditeurs des trois ouvrages suivans:

Les Passe-temps d'Antoinette, avec figures.
*Les Amours & aventures du Visir Vergen***.*
Les petits soupers de l'hotel de Bouillon.

Les deux premiers ne sont point encore imprimés. Le dernier l'a été à *Bouillon* & est actuellement en vente dans *Saint Jamesstreet* &c. &c. &c.

Le Chef de ces Espions est un certain *Receveur* portant Croix de Saint Louis, qui a paru ici il y a dix ans chargé d'une semblable commission, & contre lequel les papiers publics ont publié, dans le temps, des avis.

Voila du moins un homme de qualité qui sent ce qu'il doit à son rang, à sa dignité, & à la nation chez laquelle il a fait naître l'estime & la plus haute considération pour lui.

Mais qu'est venu faire ce *Receveur*? Comment la Police parisienne, qui passe pour si déliée, a-t'elle pu employer un lourdaut de cette espece qui n'a pas même les premiers élémens de son infame métier? Son objet étoit d'étouffer des écrits scandaleux qui intéressent, dit-on, des personnes augustes, & il divulgue son secret à des gens qui en prennent plaisamment occasion de le jouer. Quel dommage que le peuple de Londres n'ait pas fait justice de cet excrément décoré! ah! puisse-t'il y revenir une troisieme fois! Sa figure aujourd'hui bien connue le décélera, & il ne s'en tirera pas à si bon marché.

ô Monarque des Lys! ô vous l'idole des Français & si digne de l'être, ô Louis XVI objet de l'amour de vos peuples, & de l'estime des nations étrangeres! Que la main de votre justice saisisse le monstre des délations qui infeste les avenues de votre trône auguste! Qu'elle l'écrase contre la pierre d'infamie, & que chacun en passant mette le pied sur ce reptile pestilenciel! alors, vos sujets seront tous ce qu'ils doivent être.

Je suis, Monsieur, Votre
&c. &c. &c.

P. S. Depuis le départ de *Receveur*, il a paru dans la gazette de Leide du 13 Juin dernier, l'article suivant: *De Paris.* ,, Un de nos premiers & plus intelligens Inspecteurs de police, est parti d'ici il y a quelque temps avec trois Exempts. On les dit chargés d'une Commission fort délicate au delà des mers; ce qui

,, est



„ est certain, c'est que leur voyage sera de quatre
„ mois au moins".

Si cet article regarde la belle expédition de *Receveur* à Londres, on peut prendre quelque idée de la sublime intelligence du faquin qui nous a honoré de sa courte visite. C'est bien de lui qu'on peut dire:

> Rare & sublime effort d'une imaginative
> Qui ne cede en vigueur à personne qui vive.

FIN.



